

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 7 MARS 2017

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance

p 4

ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	
2017-013	Règlement intérieur du Centre des archives historiques de la Nièvre	p 9
2017-014	Installation e-tree – convention de partenariat	p 9

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2017-015	Décision modificative n°2	p 13
2017-016	Convention de promotion et de partenariat avec la société USON RUGBY PLUS	p 13
2017-017	Fourrière municipale pour véhicules : délégation à un gardien agréé et convention pour l'expertise des véhicules mis en fourrière	p 32
2017-018	Recensement des marchés publics conclus en 2016	p 33

RESSOURCES HUMAINES

2017-019	Poursuite de la mise à disposition d'un emploi de la Ville de Nevers auprès de la communauté d'Agglomération de Nevers	p 37
2017-020	Tableau des effectifs : création d'un poste de directeur général adjoint des services	p 38

JEUNESSE – VIE CITOYENNE

2017-021	SNUipp- FSU 58 (Fédération Syndicale Unitaire). Attribution d'une subvention pour une action pédagogique à destination des professeurs des écoles	p 40
2017-022	Attribution d'une subvention de fonctionnement au Bureau Information Jeunesse	p 44
2017-023	Attribution d'une subvention de fonctionnement à la FOL pour le PAC DES OUCHES	p 44

CADRE DE VIE

2017-024	Demande de subvention au GIP-DSU dans le cadre d'un projet sur l'histoire de la mémoire du quartier du Banlay	p 46
2017-025	Eclairage public – Contrat de maintenance globale des ouvrages – Ville de Nevers/Société Citelum – Avenant n°11	p 46

FORCES ECONOMIQUES

2017-026	Fond d'intervention pour les services l'Artisanat de Commerce (FISAC) Programme d'action – conventions – Subvention	p 46
2017-027	Attribution de subventions – association commerciales et « l'arrosoir »	p56
2017-028	Convention de partenariat pour la réalisation du projet « connectstudent2biz »	p 60
2017-029	Marché de la place de la Résistance ; organisation et gestion	p 61

EDUCATION

2017-030	Association socio éducatives – Attribution d'avances de subvention – modalités de versements	p 62
2017-031	Soutien aux associations contribuant à l'éducation	p 63

DEVELOPPEMENT URBAIN

2017-032	Vente d'un terrain nu situé 10 impasse de la Verrerie à Nevers	p 63
-----------------	--	------

SPORT

2017-033	Top perche Plus 2017 – demande de subvention	p 63
2017-034	Subvention de fonctionnement pour l'entretien de la salle intercommunale d'escrime	p 63
2017-035	Subvention de fonctionnement : Soutien aux associations sportives des Collèges et des Lycées publics de Nevers	p 63

CULTURE

2017-036	Convention de partenariat avec l'ESAAB en vue de l'exposition « Ivres de livres »	p 63
2017-037	Délibération de principe relative au projet de service public pour l'exploitation du théâtre municipal – article L. 1411-4 du CGCT	p 20

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2017-038	Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants	p 64
2017-039	Spectacle son et lumière Sainte Bernadette 2017 Attribution d'une subvention à l'association Spectacle Sainte Bernadette de Nevers	p 64
2017-040	Radio associative Bac FM – Attribution d'une subvention	p 68
2017-041	Radio associative – Attribution d'une subvention à Nevers FM	p 68

PREVENTION

2017-042	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Prévention Routière	p 68
-----------------	--	------

MOBILITE URBAINE

2017-043	Rétrocession par Nièvre-Habitat de l'allée de l'ancienne Maladrerie et intégration dans le domaine public communal	p 68
2017-044	Acquisition foncière pour mise à l'alignement de la Petite rue des Sablons. Classement dans le domaine public communal	p 68
2017-045	Convention d'aménagement de la rue Bovet de Nevers en double sens avec Nièvre Aménagement – Projet de bus à haut niveau de service	p 68

QUESTIONS

Question du groupe Nevers à Gauche posée par Mme Delphine Fleury : Evènement du 26 et 27 mai
« courir à Nevers »
p 69

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je déclare ouvert ce Conseil municipal du 7 mars 2017. Je pense que chacun aura trouvé sa place.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Je vais proposer la désignation de deux secrétaires de séance ce soir. Ils pourraient être, s'ils l'acceptent, Nathalie Charvy et Philippe Cordier.

Avant d'aborder l'ordre du jour et les différents sujets, je vais passer la parole à Xavier Morel pour une petite présentation en retour sur l'organisation du Téléthon à Nevers en fin d'année 2016. Nous aurons ensuite la remise des prix de la « Courtoisie au Volant » aux lauréats qui seront présents. Je passerai la parole ensuite aux groupes pour les délibérations que nous retiendrons, et nous terminerons par une question écrite de Delphine Fleury, à laquelle je répondrai oralement. Voilà l'ordre de la séance.

Monsieur Morel a la parole pour la présentation du film.

M. Morel – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, Mesdames et Messieurs, et chers collègues.

Avant la présentation du film, je vais effectuer un petit bilan, comme cela m'a été demandé, et comme cela a été promis, concernant l'édition 2016 des Villes ambassadrices, et notamment Nevers. Il y a eu 100 villes défis concernant le Téléthon, formant le 3637, comme vous le savez, les 2 et 3 décembre 2016. Il y

avait 4 Villes ambassadrices, qui étaient capitales en chiffres. Nevers était la Ville ambassadrice capitale du chiffre 6.

Au programme, nous avons eu 3 grands rassemblements. Le 30 et le 6 humains ainsi que la *Cup song*, sans compter le totem géant. 10 défis fil rouge ont été proposés. 25 en défis ponctuels et animations sur 60 stands, ainsi que 6 formations musicales, un concert, et deux records du monde lors de ce Téléthon. Deux records du monde ont été battus : le record du monde de participation à la *Cup song*, et le record du monde de découpe de longe de porc.

La mobilisation a été réussie, puisque, sur 35 défis, tous ont été réalisés. 70 associations se sont mobilisées, 2 700 bénévoles se sont engagés, et plus de 10 000 personnes sont venues sur l'esplanade du Palais ducal. Une générosité importante, puisque vous savez que, sur les cinq contrats d'engagement et les 39 additifs au contrat d'engagement, nous avons annoncé en direct sur l'antenne de France Télévisions 65 000 € de dons récoltés. Il s'agissait de promesses. À la date d'aujourd'hui, il est comptabilisé 62 312,70 € directement récoltés, auxquels il faudra rajouter les dons téléphoniques au 3637, qui seront officiellement connus fin mars 2017, et la fresque Arko du Téléthon à Nevers qui n'a toujours pas été vendue à ce jour. Lorsque la vente sera effectuée. Cette vente reviendra directement au Téléthon, ce qui viendra abonder les 62 312,70 €. Nous devrions donc atteindre, voire dépasser largement les 65 000 € annoncés. Sans compter que, sur la Nièvre, nous avons un record considérable, chiffré aujourd'hui à 192 452,98 € récoltés sur tout le département de la Nièvre. Nevers, en tant que capitale, a œuvré considérablement à battre ce record.

Le rayonnement de Nevers a été conséquent. Lorsque nous avons posé notre candidature pour être Ville ambassadrice, ils nous avaient annoncé une visibilité et des directs sur environ 20 minutes. Nous avons dépassé les 45 minutes de direct, à l'occasion de cette 30^{ème} édition du Téléthon, ce qui est un record. Nous le devons particulièrement à la qualité des prestations, à la qualité du site, et à la qualité de tous les bénévoles, et, bien sûr, de tous les services, que j'associe à cette réussite.

Le dossier de candidature avait été monté de manière extrêmement rapide ; il a été réalisé en 48 heures. Un déplacement a eu lieu à Paris. Une conférence-débat a été tenue à la Maison des Sports. 6 réunions publiques au Palais ducal. 3 conférences de presse. 15 réunions internes de coordination et de préparation. 2 agents à temps plein mobilisés, pour environ 1 200 heures de travail. Plus de 4 mois de préparation intense, un comité de pilotage inter-directions. Une mobilisation de l'ensemble des services de la Ville de Nevers, ce qui correspond à 1 300 heures réalisées pour l'événement.

Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises, dans un contexte difficile d'état d'urgence à la suite des attentats de Paris et de Nice. Cela a demandé une mobilisation particulièrement spéciale ce jour-là, une préparation en lien avec la préfecture, le SDIS et le commissariat. La police municipale, que je remercie également, a déployé d'importants effectifs. Les postes de secours de la Croix rouge et de la protection civile ont œuvré également tout au long de ces 48 heures de manifestation. Le dispositif anti-attentats, avec *big-bags* de sable, et barrières, était mis en place. Le public a été pleinement satisfait et a été rassuré par rapport aux mesures prises.

Cela a occasionné un coût. C'est ce que vous nous demandiez la dernière fois. Le budget a été somme toute maîtrisé. Les dépenses directes pour le Téléthon hors valorisation se sont montées à 58 102 €, dont 33 621 € (58 %) d'aide directe de la Ville de Nevers. Les mécènes et partenaires, notamment la Protection civile, la Croix rouge, pour ce qui concerne les extincteurs, les postes de secours, etc., ont contribué à la hauteur de 24 481 €. Sans compter la valorisation. Et d'ailleurs j'ajoute que certains de nos agents n'ont pas comptabilisé leurs heures supplémentaires à l'occasion de ce Téléthon, et en ont fait don directement au Téléthon.

Nous pouvons passer un film. Nous avons positionné avant un extrait de l'émission « Les escapades de Petitrenaud » qui s'était déroulée à Nevers et qui a été diffusée le 10 décembre 2016. On voit que les télévisions s'intéressent à Nevers.

(Projection d'un film)

Nous avons eu presque 50 minutes de retransmission. Cela représente 1 300 000 téléspectateurs, 60 articles de presse locale, 15 émissions de radio. *Le Journal du Centre* était partenaire de la Ville sur ce Téléthon, avec un stand d'animation. Je les remercie au passage.

J'ai encore des DVD. Ils ont été réalisés par les personnels du Service de Communication de la Ville, que je tiens à remercier aussi pour leur engagement. Ce DVD résume toutes les retransmissions qui ont été réalisées. On y trouve aussi plusieurs films effectués par Gildas Bizeul et son équipe, autour de tous ces sujets, et de la vie sur le village du Téléthon. J'ai en cinq. Si des élus souhaitent se le procurer, je suis à leur disposition. Il y en a un pour le JDC, qui nous l'a demandé.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. On m'a demandé d'être rapide ; ce que je fais.

- Mme Vard – Bonsoir. J'aurais juste une petite question par rapport à vendredi soir, pour la rencontre à Marzy « Téléthon Merci ». Il n'y avait personne de la Ville. Je voulais savoir si c'était normal.
- M. Morel – À Marzy, a eu lieu le bilan annuel fait par le responsable. Je ne pouvais pas m'y rendre, car j'étais dans le Sud. Je n'ai pas pu m'y rendre. Je me suis excusé. J'ai eu le responsable au téléphone. J'ai eu les chiffres. Tu n'y étais pas pour la Ville ?
- Mme Vard – J'y étais, mais pas au titre de la Ville de Nevers. J'y étais à titre personnel.
- M. Morel – Donc, tu y étais.
- M. le Maire – Je vous propose d'enchaîner cette partie « préambule » avec la remise des prix pour l'opération « Drapeau blanc, la Courtoisie au volant ». Comme vous le savez, cette opération s'est tenue au cours du mois de novembre 2016, avec 130 conducteurs d'automobile et de deux roues ou conducteurs de véhicules légers. C'est la troisième année consécutive que notre police municipale réalise sur un mois cette opération. En plus de son travail au quotidien, bien sûr. Cette opération consiste en des contrôles aléatoires, qui sont effectués sur des conducteurs de véhicules, y compris les conducteurs de bus, d'ailleurs. Ces contrôles soumettent les conducteurs à un formulaire sur la courtoisie au volant.

Cette opération organisée dans le cadre de la courtoisie au volant est unique en France, et c'est ainsi que les conducteurs les plus courtois sont sélectionnés, et que les cinq meilleurs sont récompensés. Pour l'année 2017, cette opération devrait se tenir au mois de septembre ou d'octobre.

Je vais donc appeler les cinq lauréats. Quatre devraient être présents ce soir.

(S'ensuit la remise des prix aux cinq lauréats, qui sont les suivants :

1^{er} prix : Mme Marie-Laure Béroutdj

2^{ème} prix : M. Laurent Welsh

3^{ème} prix : M. Jean-Claude Gamade

4^{ème} prix : M. Daniel Brière

5^{ème} prix : M. Bernard Dameron

M. le Maire –

Nous allons reprendre le déroulement de ce Conseil. Je vais donner les procurations. Mahamadou Sangaré a donné procuration à Philippe Cordier. Catherine Fleurier à Danielle Franel. Gilles Voisin à Pierrette Concile. Christine Villette à Isabelle Kozmin. Patrice Corde à Nathalie Royer. Florent Sainte-Fare Garnot à Delphine Fleury. Je n'ai oublié personne? J'inviterais juste ceux qui ont des procurations à bien penser à voter deux fois le cas échéant.

Je vais inviter les représentants des différents groupes à nous faire part des points qu'ils souhaitent voir aborder séparément. Donc, par défaut, les autres délibérations seront votées, sauf si l'un d'entre vous n'était pas d'accord.

Je vais peut-être passer la parole quelques instants à Jacques Francillon, puisqu'il a terminé sa période de présidence de groupe. Il voudrait dire quelques mots.

M. Francillon –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. Quelques mots rapides. D'abord je voulais remercier Monsieur le Maire, ainsi que tous mes collègues élus du groupe majoritaire de m'avoir fait confiance pour l'exercice de ces fonctions de Président de groupe Nevers à Venir durant 18 mois.

Mes objectifs étaient au nombre de deux, *grosso modo*.

Le premier objectif était de faire en sorte que je sois à l'écoute de mes collègues élus, que j'essaie d'assurer le mieux possible la cohésion du groupe, que je crée du lien entre nous. Ce n'était pas très facile, car nous sommes une équipe plurielle, et nous avons des sensibilités qui sont parfois différentes, mais une volonté commune, qui était de faire aboutir nos projets. Sur ce point, je dois dire que nous avons eu quelques difficultés en raison des contraintes budgétaires qui impactent fortement l'action municipale, mais dans l'ensemble nous avons pu contribuer à la réalisation de ces projets, tous ensemble, au moins en partie. Et à cet égard, me semble-t-il, le premier objectif que je m'étais fixé, est atteint, au moins en partie.

Quant au deuxième objectif, il était d'enregistrer le maximum d'informations afin de les transmettre à mes collègues de façon à faciliter leur action, de manière à rendre leur action, notre action, plus efficace, et à éclairer les choix de chacun. L'ancien professeur que je suis vous dira très sincèrement « aurait pu mieux faire », et je ne doute pas que mon successeur, ma successeuse, puisqu'il s'agit d'Anne Wozniak, aura à cœur de faire beaucoup mieux que moi. Nous en avons déjà parlé ensemble, et les initiatives qu'elle prendra amélioreront très

certainement – en tout cas, j'en suis sûr –, la qualité de notre travail au sein du groupe et l'efficacité de nos actions.

Je voudrais terminer cette brève intervention encore par quelques remerciements. D'abord des remerciements que je voudrais adresser à l'Opposition. Parce que je sais la difficulté qu'il y a à faire partie d'un groupe d'opposition. Je dois dire que j'ai eu l'occasion déjà de travailler avec certains d'entre vous, et que nos relations ont toujours été très bonnes ; nous avons fait en sorte que chacun soit respectueux des convictions des autres.

Ensuite, mes remerciements iront tout particulièrement aux services de la mairie, et au Cabinet du maire. Les uns et les autres font un travail qui est tout à fait remarquable. Je tenais absolument à le souligner. J'ai travaillé en très bonne intelligence avec tous. C'est déjà bien de pouvoir compter sur la compétence des agents de la Ville, et sur leur disponibilité, quand il faut qu'ils soient là et qu'ils nous secondent, mais c'est encore mieux de pouvoir le faire dans une ambiance qui est particulièrement chaleureuse, et cela aussi, je tenais à le souligner.

Voilà, je passe maintenant le relais à Anne Wozniak et je lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions, ma chère Anne.

- M. le Maire – Je voulais remercier également Jacques Francillon pour la mission qu'il a menée après Guy Grafeuille pendant 18 mois. Je vais effectivement passer en son nom le relais à celle qui a été élue par le groupe Nevers à Venir pour le présider pendant une nouvelle période de 18 mois, Anne Wozniak. Elle va nous dire quelques mots, avant d'annoncer les délibérations que nous souhaitons voir portées spécifiquement.
- Mme Wozniak – Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Je voulais remercier le groupe de sa confiance. Je voulais aussi saluer le travail et l'investissement de Jacques Francillon pendant ces 18 mois. Il est très humble, mais il a fait un très bon travail, vraiment. Je voulais remercier Jacques Francillon pour sa disponibilité, son écoute, sa sagesse, aussi, et le remercier également à titre personnel pour sa bienveillance lors de ce passage de relais.
- M. le Maire – Peut-être, pendant qu'Anne Wozniak a la parole, elle peut annoncer les délibérations proposées par le groupe Nevers à Venir.
- Mme Wozniak – Le groupe Nevers à Venir a choisi de présenter les délibérations n°014, 020, 022, 026, 027, 028, 029, 037 et 039.
- M. le Maire – Nous évoquerons également la délibération n° 030. Le groupe d'opposition ne la souhaitait pas spécialement, mais nous présenterons une modification à la convention. Nous l'aborderons rapidement, car il y a eu un petit oubli.
- Je passe la parole à François Diot.
- M. Diot – Pour notre part, nous souhaitons aborder les délibérations n° 016, 018, 020, 021 022, 023, 026,027, 031 et 039.
- M. le Maire – La 037 étant la délibération relative à l'exploitation du théâtre municipal, qui est attendue par tous.

Je vais récapituler les délibérations que nous allons voter conjointement. Il s'agit des délibérations n° 013, 015, 017,019, 024,025, 032, 033, 035, 036, 038, 040, 041, 042, 043, 044, et 045 qui concerne l'aménagement de la rue Bovet à double sens pour les bus dans le cadre du projet de bus à haut niveau de service pris en compte par l'Agglomération. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Juste une particularité pour la délibération n°038. Il me semble que, du fait que Corinne Mangel, soit présidente de l'une de ces associations, il y ait conflit d'intérêts, et que l'on ne peut pas la faire voter dans l'ensemble des délibérations.

M. le Maire – On peut tout à fait la faire voter dans l'ensemble des délibérations. Cette délibération n° 038 ne sera pas votée par Corinne Mangel. Tout le monde est d'accord pour procéder ainsi ?

Sur ces délibérations à adopter ensemble, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci. Toutes ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Je vais donc présenter la première délibération qui va être appelée individuellement et qui concerne l'installation de l'« *e-tree* ». Je rappelle que l'« *e-tree* » est un arbre solaire nouvelle technologie connectée qui donne de manière autonome...

Oui, Nathalie Royer.

Mme Royer – Bonjour à tous. J'avais une requête. Je souhaitais demander si nous pouvions modifier l'ordre du jour afin de passer en début de Conseil la délibération concernant le Petit Théâtre. Il s'agit en effet d'une décision importante qui mérite largement mieux qu'un débat ensommeillé et réduit à deux heures du matin.

Je profite que la parole m'est donnée pour formuler une requête féministe. À la veille de la Journée internationale des Droits des femmes, pourrions-nous féminiser systématiquement, à l'écrit comme à l'oral, les fonctions électives et professionnelles des femmes, et veiller les uns et les autres au quotidien à ce que cela soit effectif ?

M. le Maire – Sur le dernier point, vous visez quoi précisément ?

Mme Royer – Sur ma requête féministe ?

M. le Maire – Oui.

Mme Royer – Je ne vise rien de particulier aujourd'hui, mais je vise tout...

M. le Maire – Il y a des femmes qui refusent que l'on féminise des titres ou des fonctions.

Mme Royer – Cela ne se fait pas. Par exemple, je crois que, dans le Conseil municipal, je suis « conseiller municipal » je ne suis pas « conseillère municipale ».

M. le Maire – Et vous voudriez que vous soyez « conseillère municipale » ?

Mme Royer – Je voudrais que nous le soyons toutes.

- M. le Maire – Je n’y vois aucun inconvénient. Je respecte tout à fait ce que chacun veut, mais je vous considère comme une conseillère municipale.
- Pour la partie première de votre question, on peut tout à fait évoquer le théâtre après ; il n’y a pas de difficulté pour moi. Sachez que je n’ai jamais l’intention d’enterrer quelque sujet que ce soit. Il y a simplement un ordre, qui n’est d’ailleurs pas construit par moi, qui est validé, certes, par nous, mais qui est l’ordre habituel du déroulé. Je le dis aussi pour les questions RH, qui en général sont à la fin ; il n’y a aucune volonté de ma part de cacher quoi que ce soit, et je pense que le projet du théâtre est un sujet suffisamment passionnant pour l’aborder à quelque heure qu’il soit. J’espère bien que nous n’allons pas forcément passer une nuit très longue ensemble, si je puis dire. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Merci. Je rebondirais sur cette remarque. Avec des sujets aussi importants, serait-il possible d’éviter de mettre des présentations qui auraient été demandées en commission, et donc que nous ayons ces présentations en amont du Conseil ? Pourquoi ne pas faire les présentations à un autre moment ? Les remises de récompenses ne pourraient-elles pas être faites à un autre moment ? Pour éviter de perdre du temps. Même si c’est important, de pouvoir les présenter aux Neversois. Mais qu’en tant qu’élus nous ayons ces présentations en amont ?
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, j’espère que les lauréats ont pu vous entendre, parce que je considère que féliciter les habitants de notre territoire pour leur comportement au volant alors que nous venons de passer une année très accidentogène en termes d’accidents mortels dans la Nièvre ne me semble pas du temps perdu. Le Conseil est aussi un lieu – nous sommes au service des Neversois – où il nous appartient de mettre en valeur les Neversois lorsqu’ils le méritent, ou des événements que nous portons.
- En ce qui concerne les documents du théâtre, ils ont été adressés à tous en temps voulu. Je rappelle également que le projet culturel, comme l’Adjointe à la Culture s’y était engagée, a été diffusé il y a plusieurs semaines – voire peut-être même plus d’un mois – à l’ensemble des élus, pour que vous puissiez le connaître, comme nous nous y étions engagés lors d’un précédent Conseil. Encore une fois, n’essayez pas de sous-entendre des choses qui n’existent pas. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Monsieur le Maire, encore une fois, vous n’avez pas compris ma remarque. C’était concernant la présentation du compte rendu du Téléthon, mais ce n’est pas grave.
- M. le Maire – Mais dites-le, parce que je n’ai pas entendu « Téléthon ».
- M. Lagrib – Si, si, vous avez très bien entendu ; j’ai parlé de « présentation en début de Conseil municipal ».
- M. le Maire – Si vous savez mieux que moi ce que j’entends, je vous appellerai quand je ne sais plus.
- M. Lagrib – Je sais ce que j’exprime en tout cas. Après, je ne dis pas que récompenser nos concitoyens ne soit pas quelque chose de très important, mais, comme l’a rappelé en début de Conseil Florence Vard, il y a des endroits où on peut le faire également. On aurait pu présenter ce bilan lors de « Téléthon, Merci ».

M. le Maire –

Il était prévu de présenter un bilan du Téléthon lors du dernier Conseil. D'ailleurs, c'était vous qui l'aviez demandé. Vous êtes une fois de plus complètement incohérent ; vous aviez demandé que cela soit présenté en Conseil. Nous le faisons, et maintenant cela ne vous convient plus. Essayez de vous rappeler ce que vous dites, cela nous aiderait. Nous avons décidé de faire une courte présentation, qui n'est pas une perte de temps, mais qui est un retour sur l'investissement des élus, l'investissement des agents de la Ville, et l'investissement d'une grande partie des Neversois. Là encore, cela fait partie de l'action municipale, et ce n'est pas non plus une perte de temps. Par contre, c'est plutôt une perte de temps, ce genre de discussions.

Ce que je vous propose, Madame Royer, c'est que je vais continuer de présenter la délibération sur « *e-tree* », parce que c'est quand même quelque chose qui ne devrait pas nous prendre trop de temps, mais c'est quand même quelque chose qui sort de l'ordinaire.

J'ai bien désigné tout à l'heure les secrétaires de séance, en la personne de Nathalie Charvy et de Philippe Cordier. Donc, cela a été fait, mais merci de me le rappeler quand même.

2017-013

Règlement intérieur du Centre des archives historiques de la Nièvre
Adopté à l'unanimité

2017-014

Installation de l'« e-tree » – convention de partenariat

M. le Maire –

Je reviens donc à notre arbre, puis nous enchaînerons avec la présentation de la délibération portant sur le théâtre.

« *E-tree* » est un arbre solaire nouvelle technologie connectée qui donne de manière autonome de l'eau, de l'énergie, de la connexion Wifi et de la lumière.

Il a été inventé par Mickael Larsy, COO Sologic et développé par Bernard Bitan, qui sera d'ailleurs présent à son inauguration. C'est une société leader dans l'installation des centrales photovoltaïques en Israël. Il a été présenté à la COP 21, qui s'est déroulée à Paris en 2015.

Dans le cadre de la démarche de développement durable dans laquelle s'est inscrite notre Ville et dans le cadre également des technologies innovantes et écologiques, nous avons trouvé intéressant de proposer ce type de mobilier urbain qui offre aussi de nouveaux services et qui pourra être développé.

La nouvelle société Solar Tree Europ est favorable à l'installation dans une collectivité comme Nevers à titre expérimental, ce qui permettrait de bien évaluer le succès d'un tel dispositif. Par l'intermédiaire de la société JCDecaux, notre partenaire sur la Ville, des échanges ont été entrepris au terme desquels il ressort les points suivants :

-Solar Tree Europ met à disposition gratuitement le mobilier urbain « *e-tree* » et en assure l'installation et le démontage à la fin de l'expérimentation ;

-la société JCDecaux assure l'entretien courant du mobilier, sa surveillance et la petite maintenance ;

-la Ville autorise l'occupation gratuite du domaine public, fait son affaire des scellements pour la pose du mobilier, prend à sa charge les travaux de raccordement et les abonnements et assure le mobilier.

C'est la raison pour laquelle je vous propose ce soir de valider la convention de partenariat pour une durée de deux ans, qui serait éventuellement reconductible. Ce mobilier sera installé – vous avez pu apercevoir les prémices des travaux – place Carnot. Je précise que nous serons la seule commune en France à proposer cet équipement, voire même en Europe actuellement. Nous pourrions également, en accord avec son concepteur, faire travailler des élèves des lycées, notamment du lycée Jules Renard, sur des applications complémentaires que permettra cet arbre photovoltaïque connecté.

Avez-vous des questions ? Delphine Fleury.

Mme Fleury – Monsieur le Maire. Déjà, quelques remarques sur la forme, dans la présentation de la délibération et du contrat de partenariat.

Dans le contrat de partenariat, à la fin, il est marqué « Annexe 1, descriptif de l'« *e-tree* », mais nous n'avons pas d'annexe 1 dans le cahier du Conseil municipal. Cela m'a bien manqué. Heureusement que nous avons une photo, projetée là, et que nous voyons à peu près de quoi il s'agit ; sinon, c'était un peu obscur. J'aurai donc des questions complémentaires.

Toujours dans la forme, dans le contrat de partenariat, il est marqué «Entre les soussignés : pour Solar Tree Europe, Bernard Bitan, agissant en qualité de COO... » .

M. le Maire – C'est la société COO.

Mme Fleury – Ah, c'est cela, car je me demandais ce qu'était un COO.

M. le Maire – La société, c'est COO Sologic.

Mme Fleury – Donc, il est cofondateur de cette société ?

M. le Maire – Voilà.

Mme Fleury – Dans le descriptif figurant dans la délibération, il est précisé que l'« *e-tree* » donne de manière autonome de l'eau. Par quel processus donne-t-il de l'eau de manière autonome ? Par récupération de l'eau de pluie ? Est-ce que cela génère, avec les panneaux photovoltaïques, de la vapeur, ou que cela capte de la rosée ? Que fait de cette eau après ? Tout cela, c'est parce que nous n'avons pas eu le descriptif technique ; peut-être que cela figure dans le descriptif technique, mais là, en l'occurrence, voilà. Que fait-on exactement de l'eau connectée ? Il est précisé aussi que cela apportera de nouveaux services à la population. D'ailleurs, à la fin de la délibération, on hésite entre « ce service » ou « ces services ». J'ai compris que cela nous permettrait de produire de l'énergie. L'énergie produite par cet objet « arbre », qu'en fait-on ? Cela donne de la lumière ; mais est-ce que l'on peut recharger par exemple des appareils tels que les téléphones portables, les

tablettes, les vélos électriques, les voitures électriques ? Cela, on ne le sait pas. Donc, avez-vous des précisions sur ces points ?

Par ailleurs, une question aussi. Dans la délibération, il est indiqué que « *la Ville autorise l'occupation gratuite du domaine public. Elle fait son affaire des scelllements et la pose du mobilier. Elle prend à sa charge les travaux de raccordements, les abonnements, et assure le mobilier* ». Peut-on avoir une idée, une indication, car cela ne figure pas dans le contrat de partenariat, des montants que cela génère en coût pour la Ville ?

Une dernière question. Il me semble qu'Inédis, EDF, ou ERDF avait aussi développé une technologie un peu similaire, qui est la fleur qui se déploie, avec les panneaux photovoltaïques. Par rapport à la technologie de cet « arbre » et la technologie déployée par ERDF ou Inédis, quelle est la plus-value de cet « arbre » ?

M. le Maire –

Je vais vous répondre pour ce que je sais. Éventuellement, Guillaume Maillard me complètera, notamment sur le nom de la société, et d'autres éléments.

Tout d'abord, le choix de la Ville de Nevers est le fruit de ma rencontre avec cette personne lors du premier déplacement de l'Agglomération que nous avons fait en Israël, et nous y retournerons au mois de mai.

C'est une façon aussi symbolique de marquer le fruit de nos échanges. Bien sûr, ils ne vont pas s'arrêter là, notamment en matière de nouvelles technologies, puisque nous sommes en discussion avec une implantation d'une personne que j'avais rencontrée là-bas aussi sur la conception d'un coussin numérique pour les personnes âgées. Mais nous y reviendrons. Par exemple, sur l'enseignement aussi du numérique, etc. Tout cela pour vous dire qu'effectivement le fait d'aller chercher les choses a du bon, et je pense que, même si cet « arbre » ne va pas tout faire sur Nevers, il sera le symbole d'une Ville vraiment tournée vers la modernité, vers les nouvelles technologies, et en même temps le développement durable.

Sur ses capacités techniques et de fonctionnement – dont acte si l'annexe a été omise dans vos dossiers ; c'est ennuyeux –, sur les fonctions qu'il peut proposer, les premières fonctions, puisque, je vous l'ai dit, *a priori*, son concepteur sera favorable à ce que d'autres soient développées par nos étudiants locaux, ce qui sera aussi un équipement pédagogique, sur déjà les critères d'implantation, pour lesquels nous avons eu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sur le lieu, ces critères ont été principalement l'exposition solaire, car c'est du photovoltaïque, et également une localisation dans un lieu placé sous vidéoprotection, vous le comprendrez aisément, pour qu'il puisse être respecté.

Sur les fonctions, bien sûr, c'est un arbre qui fait borne Wifi, qui ajoute donc au développement de l'accès libre à la Wifi que nous souhaitons voir développer sur tout Nevers et dans les équipements municipaux. C'est un « arbre » qui permettra de recharger effectivement par exemple des téléphones portables ou d'autres équipements. Il y aura même une borne électrique pour les vélos électriques, les vélos à assistance électrique. Il comporte une tablette qui permet de vous connecter avec un autre « *e-tree* » dans le monde ; je crois que nous ferons pour l'inauguration, qui est pressentie pour le 4 avril – qui sera confirmée, car je souhaite que tous les élus qui le veulent soient présents –, une connexion avec San Francisco ou New York. Je sais qu'il y aura d'autres arbres connectés en

France. Je sais que la Ville de Paris envisage d'en mettre, et Marseille, par exemple.

En ce qui concerne l'eau, c'est connecté au réseau d'eau potable, comme cela est marqué dans la convention, car il fournit de l'eau potable. Il fera fontaine à eau également. La production d'eau sera sans mécanisme particulier, par contre, puisque l'« arbre » sera autonome en énergie. Il aura aussi une fonction de brumisateur l'été.

Vous avez un premier exemple de mobilier autour, pour que ce soit un lieu aussi où les gens puissent s'arrêter quelques instants. Anne Wozniak réfléchit à d'autres aménagements. C'est un « arbre » qui éventuellement peut être déplacé. Vous avez raison de souligner qu'il y a d'autres concepteurs de ce type d'objets. Je suis en lien avec Engie, notamment, mais qui développe plus pour l'instant des « arbres » à éoliennes, que nous envisageons aussi de placer dans Nevers, et qui peuvent par exemple autoalimenter un bâtiment en électricité. Il y a d'autres concepteurs d'arbres photovoltaïques. Vous avez cité Inédis. Nous sommes effectivement en lien avec eux, et il se peut qu'il y ait d'autres types d'« arbres » ; qui sont certes du mobilier, qui sont certes de la technologie, mais qui sont certes aussi des fonctionnalités qui puissent être proposées dans Nevers et également dans l'Agglomération, qui porte aussi le numérique. Véronique Lorans.

Mme Lorans – Merci Monsieur le Maire. Juste pour réitérer une proposition qui paraîtra peut-être dérisoire à certains, mais je pense que les mots ont un sens, et autant je suis d'accord avec Mme Royer sur la féminisation des titres et des fonctions, autant je suis pour la richesse de la langue, et la vivacité de la langue française. Le fabricant lui-même utilise le terme d'« arbre solaire » ; je trouve que c'est beaucoup plus joli et beaucoup plus signifiant que « *e-tree* ».

M. le Maire – Madame l'Adjointe, c'est sous réserve de l'accord du concepteur. Il est vrai que nous le connaissons sous le terme de « *e-tree* ». Ce n'est pas qu'un arbre solaire, c'est aussi un arbre connecté ; d'où « *e-tree* ». Mais si on arrive à tout concilier dans un terme plus romanesque français, pourquoi pas ? À voir avec son concepteur, puisqu'il a dû déposer un droit dessus, et qu'on nous l'a présenté comme cela. Ou « *solar tree* ». Et c'est vrai qu'il a aussi une vocation, me fait remarquer Xavier Morel, à être aussi en connexion internationale. Mais tout ne justifie pas l'anglais, j'entends bien. Guillaume Maillard.

M. Maillard – Juste pour préciser à Mme Fleury que COO, c'est Chief Operation Officer, directeur d'exploitation.

M. le Maire – Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Un clin d'œil, si vous le voulez bien. Moi aussi je suis très sensible à la langue française, et je dirais tout simplement que ce n'est pas un arbre.

M. le Maire – Alors, là, nous allons partir très loin ; comment l'appeler ?

Ecoutez, on l'appellera comme on le voudra.

C'est une chance pour Nevers de pouvoir accueillir ce type d'« équipement » – nous allons l'appeler comme cela – qui est un arbre virtuel, cela vous fera plaisir,

Madame Charvy, un faux arbre. Pour en faire un faux, il en faut un vrai, sinon le faux ne fait pas vrai.

Nous allons voter cette délibération. Après la question de M. Lagrib et de Mme Fleury. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci. J'ai bien suivi, et merci pour la pertinence des questions qui ont été posées précédemment. Il y a également la question des coûts, des assurances, à laquelle vous n'avez pas répondu.

M. le Maire – Exact.

M. Lagrib – En parlant de développement durable, j'aimerais bien avoir votre vision des choses. Vous parliez d'arbre naturel et de faux arbre. On coupe des arbres naturels pour planter de faux arbres, des « *e-trees* », on les appellera comme on veut. C'est la première question : quelle est votre vision du développement durable ?

Deuxième question. On installe un arbre virtuel. À mon sens, ce n'est pas forcément une priorité, sachant que vous allez avoir une réflexion sur la place Carnot, une réflexion globale. À ce jour, on plante l'arbre parce qu'il faut que nous soyons les premiers, d'après ce que je peux entendre. En étant les premiers, qu'est-ce que cela nous apporte ? Être connecté à San Francisco ? Qu'est-ce que cela apporte aux Neversois ? Première question. Connectons-nous déjà avant avec les Neversois et avec notre territoire. J'aimerais avoir des explications par rapport au choix de cet « arbre ».

M. le Maire – Sur le coût, je n'ai pas le coût précis. Je ne sais pas si Monsieur l'Adjoint aux Finances le connaît. Il est limité effectivement aux raccordements et aux travaux de terrassement. Je peux vous confirmer, et je vous ferai connaître le coût définitif, que c'est un coût modeste, de l'ordre de 2 500 €. On vous le confirmera en vous envoyant une petite note.

Sur le choix de Nevers, Nevers a choisi l'« arbre » et l'« arbre » a choisi Nevers, ai-je envie de dire. Effectivement, là, ce n'est pas le fruit du hasard d'une graine. C'est la résultante, je l'ai dit, de nos échanges à l'international, et notamment avec Israël, qui est très développé dans ce type de nouvelles technologies.

J'ai dit ses fonctions, qui effectivement pour certaines me semblent tournées vers le développement durable : recharge de vélos électriques, production d'eau de façon autonome, sans énergie autre que l'énergie solaire, possibilité de recharger un certain nombre d'équipements. Voilà, je pense que, si vous ne le partagez pas, en tout cas, nous, nous avons la détermination de tourner Nevers et son agglomération vers les nouvelles technologies, qui sont une chance, parce qu'elles n'appartiennent à personne, et donc à tout le monde, et qu'à partir du moment où on est plutôt bien positionné, au-delà du symbole, ce sont de nouvelles activités, des emplois pouvant être générés à la clé, puisque, lorsque nous sommes capables d'être performants dans les nouvelles technologies, nous sommes capables d'inciter des implantations dans des villes comme les nôtres plutôt que dans les métropoles, et en général les gens s'y retrouvent, et c'est le choix des *start-ups* qui viennent à l'Inkub notamment. Tout cela a une logique et une cohérence. N'y voyez pas d'autres choses que ce que je vous ai exposé tout à l'heure. Encore une fois, c'est un arbre qui peut être transporté, déplacé

relativement facilement, donc qui pourra bouger en fonction des nécessités de l'aménagement de la place Carnot, qu'il n'est pas prévu, en tout cas dans sa partie médiane pour l'instant, d'aménager dans les deux ans de la convention. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – J'ai entendu 2 500 € par an. Vous dites qu'il est transposable...

M. le Maire – Non. Une fois.

M. Lagrib – Cela correspond aux travaux. L'« arbre » est mis gracieusement à la disposition des habitants de la Ville de Nevers qui voudront se connecter avec qui ils le souhaitent.

M. Lagrib – Merci de cette précision, car nous avons compris que c'était les coûts...

M. le Maire – Vous avez compris.

M. Lagrib – Donc, 2 500 €, c'est le coût de l'implantation. Donc, à chaque fois qu'on le déplacera, cela nous coûtera 2 500 €, vu que l'on peut le déplacer ? C'est bien cela ?

M. le Maire – À peu près. Si on le déplace.

Je précise que ce type d'équipement vaut à peu près 50 000 €, si la Ville avait voulu l'acquérir. Mais nous bénéficions de l'expérimentation de cette première implantation en Europe, ce qui est à souligner. Monsieur Devoise.

M. Devoise – Juste une petite précision, sur la question ERDF/Enedis. Enedis est un distributeur d'énergie. Ce n'est pas lui qui fait la « *Smart flower* » dont vous parliez tout à l'heure. C'est EDF Énergies nouvelles. Désolé pour le terme anglais, « *Smart flower* ». C'est un équipement un peu différent de ce qui est implanté à Nevers. Il fallait donner la précision.

M. le Maire – Merci pour ces précisions. Je vous propose de voter la signature de cette convention. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentionnistes ? Une abstention. Nous adoptons donc cette délibération à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2017-015 **Décision modificative n°2**
Adopté à l'unanimité

2017-016 **Convention de promotion et de partenariat avec la société USON RUGBY PLUS**

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous avez la parole pour ce qui concerne la convention de promotion et de partenariat avec la société USON RUGBY PLUS.

M. Suet – Dans le cadre du partenariat privilégié entre la Ville de Nevers et la Société USON RUGBY PLUS SASP, il vous est proposé de renouveler, pour la saison en cours,

la convention de promotion et de partenariat entre nos deux entités.

Vous avez pu voir cette convention. La Ville de Nevers s'engage à verser la somme de 183 000 € TTC à la société USON RUGBY PLUS SASP, au titre de la saison 2016-2017, dans le respect des dispositions de l'article L-113 du Code du sport.

Pour mémoire, le montant alloué pour la saison 2015-2016 était lui aussi de 183 000 € TTC.

Par la présente délibération, je vous propose d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer. La Commission 1 a réservé un avis favorable au projet de délibération le 27 février.

M. le Maire –

Autant pour moi. J'ai oublié d'appeler la délibération du théâtre, comme je m'y étais engagé. Ce n'était pas volontaire. Je l'aborderai juste après, je vous rassure.

François Diot voulait intervenir.

M. Diot –

Monsieur le Maire, nous ne remettons évidemment pas en cause l'importance de soutenir l'USON Rugby, l'intérêt sportif et l'engouement même que cela suscite dans la population. Pour autant, à plusieurs reprises depuis le début du mandat, nous vous avons demandé un récapitulatif de l'ensemble des aides de toute nature, en investissement ou en fonctionnement, que notre Ville, et accessoirement l'ensemble des autres collectivités, Agglomération, Conseil départemental, Conseil régional, apportent à l'USON Rugby. Nous redemandons ce récapitulatif, qui doit être accessible. J'imagine que les services doivent avoir cela.

Dire cela, ce n'est pas remettre en cause ces aides, mais c'est une simple exigence de transparence, afin que nous puissions nous faire une idée sur ce que réellement nous investissons dans le rugby à Nevers, car il se passe rarement un Conseil sans que nous votions ici une subvention, là une mise à disposition, ou autres. C'est d'autant plus nécessaire à l'heure où vous taillez à la serpe dans les subventions allouées aux clubs sportifs. Je rappelle que les subventions de la Ville aux clubs sportifs ont été divisées par deux depuis le début de votre mandat, et que nous allouons en 2017 la somme de 139 000 € à l'ensemble des associations sportives de la Ville, qui font vivre au quotidien le sport neversois, dont déjà 34 000 € pour le rugby. 139 000 € au total. À mettre en regard des 183 000 € de cette convention de partenariat. Rien qu'avec cette convention – qui est essentiellement finalement de la pub – on est déjà largement au-delà de la totalité des subventions à la totalité des clubs sportifs de Nevers. Vous comprendrez que cela interroge quand même, et notamment dans le milieu sportif.

Nous avons lu la convention. La sémantique utilisée, finalement très « macronienne – le « *naming* », le « *merchandising* », le « partenariat *master* hors loge », « les places VIP en carré présidentiel », et autres « films *corporate* publicitaires », – cela fleure quand même bien le « sport business », et vous connaissez les réticences des élus communistes sur le sport *business*. Je suggère donc que l'on revienne un peu les pieds sur terre, et à un peu de modération, y compris d'ailleurs sur la bière et le champagne, puisqu'un tiers de bouteille de champagne plus un demi-litre de bière par personne, cela me semble quand même un peu excessif pour des amateurs de sport.

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances.

M. Suet – Je vais répondre sur les deux questions, Monsieur Diot. Sur le fonctionnement, car vous vouliez avoir le montant versé sur le fonctionnement, et sur les investissements.

M. Diot – Total.

M. Suet – Total, non. Quand nous sommes arrivés, nous donnions 110 000 € à la SASP. À savoir 100 000 € de subventions, et 10 000 € pour l'utilisation de la loge. Les plateaux-repas étaient payés pour les joueurs, tant pour les joueurs de l'équipe de Nevers que ceux de l'équipe adverse. Cela a représenté une somme de 8 500 €. Quand vous additionnez tout cela, cela faisait 120 000 €.

Quelle est la différence par rapport aux 183 000 € ? Je vais vous l'expliquer. Il y a une contrepartie de mise à disposition des équipements en faveur de la Ville de la Nevers. Cette contrepartie de la mise à disposition de la Ville de Nevers est de 60 000 €. C'est une mise à disposition : cela veut dire que la SASP nous verse 60 000 €. Mais comme le club de rugby a participé très grandement à la création de ces structures, il est évident qu'il ne va pas payer pour utiliser ses propres structures. Cela veut dire qu'il nous verse pour être en règle 60 000 €, et nous lui redonnons ces 60 000 € *via* une subvention. Donc, en fait, quand vous regardez bien, nous n'avons pas augmenté ce que nous versons au rugby par rapport à ce qui se faisait avant 2014.

Pour les investissements, en 2013, il y a eu 1 015 000 € versés pour la SASP ; c'était pour la tribune plus la pelouse.

En 2014, la somme de 86 622 € a été versée.

En 2015, il y a eu 1 112 589,45 € pour la SASP, pour le centre de formation, plus le solde de la tribune nord.

Il a été versé à ce jour, globalement depuis 2013, pour les investissements, 1 672 097 €.

Il reste deux investissements à faire : l'acquisition du terrain d'honneur, car cela n'est encore pas fait, et l'acquisition de la maison Crost, qui n'est pas faite non plus, ce qui représenterait une somme de 455 492 € le jour où cela sera fait.

Voilà, vous avez le détail exact de ce qui a été versé depuis 2013.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – D'abord, donnez-nous donc ces chiffres par mail. Cela ira aussi vite ; première chose.

Deuxième chose. Vous n'avez pas compris exactement ce que je demandais. Je ne demandais pas un comparatif par rapport à ce qui se faisait avant, mais un récapitulatif global de l'ensemble des subventions en fonctionnement. D'ailleurs, vous ne m'avez pas cité les 34 000 € que nous avons votés au mois de décembre

sur la subvention à l'USON Rugby. C'est la totalité de ce que l'on met dans le rugby.

Encore une fois, pas pour dire que c'est trop, mais pour que l'on ait une vision précise de ce que l'on met dans le rugby.

Vous parliez du centre de formation, mais il me semble que nous avons mis à la disposition du centre de formation un terrain, ou que nous avons vendu un terrain, et que nous l'avons vendu en dessous du prix des Domaines.

Enfin, la totalité, la globalité. On peut le faire nous-mêmes. Ceci dit, il y a des services et ils peuvent le faire plus rapidement, peut-être.

- M. le Maire – Je vais redonner la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances. Je rappelle que les comptes d'une SASP sont publics et que vous pouvez aussi les consulter par vous-même.
- M. Suet – Votre question ne veut rien dire, Monsieur Diot. Depuis quand les voulez-vous ? Depuis 2000 ? Depuis 2005 ? Depuis 2006, depuis 2007 ? Il y a toujours eu des subventions versées au rugby. Ce n'était pas le club professionnel avant, mais c'était l'association. Il y a toujours eu des subventions. Donc à partir de quand voulez-vous cela ? Précisez-moi la date exacte du débat, et après, nous vous dirons ce que nous avons versé. Votre question est totalement incomplète.
- M. Diot – Dans ce cas-là, depuis 2014, année après année, si vous voulez. Pour que l'on ait dans les grandes masses ce que l'on donne en fonctionnement et en investissement à la SASP Rugby. C'est tout. Voilà. Ce n'est quand même pas inaccessible.
- M. Suet – Depuis 2014, c'est très simple. La saison 2015-2016, cela a représenté 183 000 €. Pour la saison 2016-2017, cela a représenté 183 000 €.
- M. Diot – Mais cela, c'est la convention de partenariat.
- M. Suet – Mais attendez, Monsieur Diot, ce sont les chiffres que vous avez votés, ce sont les chiffres que l'on vote en Conseil municipal.
- M. Diot C'est la convention de partenariat, cela. Pour la publicité et les petits fours. Et le reste...
- M. Suet – C'est la subvention.
- M. Diot – Non, nous avons voté 34 000 €... Bon, bref. Vous ne voulez pas répondre.
- M. le Maire – Monsieur Diot, d'abord vous indiquez que nous avons taillé à la serpe les subventions. Je rappelle que c'est l'État qui a décidé de tailler à la serpe les conventions des collectivités, et qu'il y a forcément des retombées. C'est le cas.

Je rappelle aussi que la Ville – c'était son choix avant, et elle pouvait se le permettre – donnait, c'est la Chambre régionale des Comptes qui le dit, 60 à 90 % de subventions de façon supérieure à ce qu'elle aurait dû faire de par ses capacités financières. Donc, elle vivait au-dessus de ses moyens. Et une municipalité n'a pas pour unique vocation de faire de la redistribution de fonds

publics ; elle a pour fonction déjà de porter sa politique, et je rappelle que, tant sur le plan culturel que sportif, il y a aussi des choses que nous faisons par nous-mêmes. Une association n'a aucun droit acquis à être subventionnée par une collectivité quelle qu'elle soit, et je crois savoir qu'il y en a bien d'autres qui ont diminué largement aussi leurs aides. Maintenant, ce n'est pas un souhait, c'est une mise au pied du mur que nous a imposé l'actuel gouvernement. Je tiens à redire les choses quand même. De temps en temps, cela mérite de l'être.

En ce qui concerne ce que vous évoquez, je rappelle qu'effectivement le rugby à ce niveau-là est du sport, mais que c'est aussi de l'événement, de l'attractivité, et c'est aussi de l'économie. C'est compliqué de comparer avec d'autres clubs sportifs qui ont d'autres vocations, qu'elles soient pédagogiques, accompagnatrices, éducatrices et sportives. Certaines n'ont d'ailleurs pas de projets sportifs forcément définis. Par ailleurs, nous ne les finançons pas forcément sur la ligne du sport, mais plutôt sur la ligne de la cohésion sociale. C'est pour cela qu'il faut bien distinguer, et comparer ce qui est comparable.

Nous avons la chance d'avoir une équipe en haut niveau de rugby, qui attire, qui génère aussi aujourd'hui des matchs télévisés, dont le dernier a été plutôt une réussite sur le plan sportif. Nous allons voir comment les choses évoluent. Encore une fois, nous avons en continuité soutenu un club, et je peux vous dire que, pour parfois effectuer quelques déplacements et en parler avec d'autres maires de villes qui ont des équipes de rugby, nous avons la chance, et je le dis, d'avoir un Président de club qui ne recherche pas plus, je crois, que de 6 à 8 % de fonds publics, et qui veut être autonome. Toutes les équipes de Fédérale 1, vous pourrez vérifier, sont financées au moins à hauteur de 600 000 à 700 000 € par les collectivités qui les accueillent. Je n'invente rien. Nous avons fait en continuité ce que vous aviez fait précédemment sous l'ancienne mandature. Donc, ne feignez pas d'être surpris. Je pense que vous connaissez très bien le dossier. Il n'y a rien de plus, rien de moins. Voilà où nous en sommes sur, encore une fois, le soutien à un club qui est largement porté par des fonds privés. Monsieur Suet.

M. Suet –
 Simplement, une petite précision. Ce club verse des salaires à hauteur de 3 M€. C'est de l'économie qui revient sur la ville, car les salariés habitent la ville. La subvention de la Ville ne représente que 2,86 % du chiffre d'affaires de la SASP.

M. le Maire –
 Je vous invite aussi à vous rendre l'assemblée générale annuelle, qui présente l'ensemble des contributions de façon très détaillée, et vous aurez des éléments complémentaires.

Xavier Morel voulait prendre la parole.

M. Morel –
 Moi qui vais dans beaucoup d'associations et d'assemblées générales, je pense qu'il faut aussi arrêter de faire courir cette rumeur selon laquelle les subventions vont toutes au rugby. C'est faux.

Il faut aussi rappeler que le rugby, à côté de la SASP, c'est aussi plus de 500 salariés. C'est aussi 17 encadrants. C'est plus de 50 professionnels. Donc, il y a une véritable économie, une véritable attractivité, comme le disait Monsieur le Maire.

À côté de cela, et j'abonde dans ce qui vient d'être dit, nous avons une chance exceptionnelle, extraordinaire d'avoir un Président, Régis Dumange, qui a repris ce

club, qui est à la tête de ce club, parce qu'il n'aide pas que ce club. Et vous qui vous intéressez à la vie locale, il n'aide pas que le club de l'USON Rugby, il aide tous les clubs, beaucoup de clubs : il aide Saint-Léger, il aide Pougues, il aide des clubs de baskets, il aide des associations culturelles, il aide des événements, il est présent partout sur son territoire. C'est un amoureux de sa ville, c'est un amoureux de son territoire, et heureusement que nous l'avons pour gérer ce club, car effectivement il n'y en a pas deux... Il aurait pu faire autre chose de son argent, il a décidé d'investir dans le rugby, tant mieux pour nous, tant mieux pour la ville, tant mieux pour le sport en général, parce qu'il a un rôle modèle. À l'occasion des loges, qui font partie de cette convention, car vous savez que nous faisons des thématiques, pour eux, c'est un modèle. Ils se calquent sur ce modèle, à leur petit niveau, pour gérer leurs clubs et tirer leurs clubs vers le haut. Tous les partenaires ne vont pas au rugby, parce qu'il y a des partenaires qui ne peuvent pas se payer le rugby, mais par contre le type d'organisations qui est proposé par la SASP, par le club de rugby, c'est aussi un modèle pour toutes les autres associations.

M. le Maire –

Je précise, Monsieur Diot, avant de vous redonner la parole, car vous parliez de cette loge avec humour, qu'à propos de cette loge Ville et Agglomération maintenant, que nous accueillons, comme Xavier Morel vous l'a dit, des thématiques. Cela peut être les enseignants, cela peut être les Présidents d'associations sportives, cela peut être le monde ancien combattant, le monde de la santé. Nous avons essayé d'élargir pour que les gens découvrent le rugby. Certains que nous accueillons dans cette loge découvrent, et du coup reviennent après, par leurs propres moyens. Donc, cela crée un intérêt, cela suscite un intérêt, ils en parlent autour d'eux. Nous veillons, entre les places de la Ville et de l'Agglomération, à inviter systématiquement des jeunes de différents quartiers, nous invitons des agents, notamment de la Ville de Nevers, ce qui n'était pas forcément fait avant, si j'ai bien compris les choses. Nous essayons vraiment de partager, et que chacun profite à la fois d'un moment sportif et agréable, et d'encouragement à quelque chose qui fédère les gens, derrière lesquels ils se retrouvent.

Au-delà des aspects financiers, qu'il ne faut pas ignorer, je crois qu'il y a un véritable engouement, et quand Nevers est capable d'atteindre les phases finales, on le ressent très bien dans la ville. Je pense, encore une fois, que le soutien... Moi aussi, j'avais essayé de comprendre, avant d'être élu, si c'était trop, pas assez, etc. Quand j'ai comparé avec ce qui se faisait ailleurs, il me semble que le soutien de la Ville est raisonnable par rapport à ce que d'autres collectivités mettent, mais y compris et grâce aussi à la volonté du Président de la SASP de ne pas solliciter davantage les collectivités. Monsieur Diot.

M. Diot –

Je rappelle simplement les chiffres. En trois ans, on a divisé par deux les subventions de fonctionnement à l'ensemble des associations sportives de Nevers. On est maintenant à 139 000 €. Et là, on vote 183 000 €, rien qu'en Champagne, en petits fours et en publicité, à l'USON Rugby, en plus des 34 000 € de subvention de fonctionnement sportif. C'est tout.

Et je réitère ma demande de récapitulatif complet – par écrit, s'il vous plaît –, pour que nous puissions pointer les manques, etc.

Encore une fois, dire cela, ce n'est pas dire qu'il faille arrêter de subventionner le rugby.

- M. le Maire – Il faut être cohérent dans ce que vous dites ; ce n'est pas « 183 000 € de loge, de petits fours », etc. Ce n'est pas vrai. C'est le soutien à un club de haut niveau. Comme d'autres villes ont du football, qui leur coûte beaucoup plus cher. Comme d'autres villes ont du hand-ball ou d'autres sports.
- Je le redis, ce n'est pas payer une loge ; que nous avons largement ouverte aux Neversois, qui viennent de plus en plus nombreux, et qui est loin d'être réservée uniquement aux élus, ce qui n'était pas le cas avant. Monsieur Suet.
- M. Suet – Je n'en reviens pas de la question de Monsieur Diot. En contrepartie d'une subvention de 183 000 €, il y a une convention qui dit qu'il y a trente places invités. C'est la contrepartie d'une subvention. Ce n'est quand même pas compliqué.
- M. Morel – Nous reviendrons vers vous, et nous vous amènerons tous les chiffres. Ils sont publiés, de toute façon, à chaque assemblée générale qui est organisée publiquement par la SASP, qui a lieu en général au casino de Pougues-les-Eaux, avec la présentation des équipes, la présentation des partenaires, le montant des subventions allouées, la partie publique, la partie privée. Vous saurez tout, parce que le club est particulièrement bien géré, car c'est la condition indispensable pour l'accession à la Pro D2. C'est d'ailleurs pour cela que cette année il y a une *pool* Élite qui a été faite, et que bon nombre de ces clubs qui sont dans la *pool* Élite ne peuvent déjà pas prétendre à monter, même s'ils finissent n°1, parce qu'ils ne sont pas tenus de façon rigoureuse. Ce n'est pas le cas pour la ville de Nevers. Donc nous devrions plutôt nous en enorgueillir.
- M. le Maire – Monsieur Diot, je voulais revenir sur les subventions. Jusqu'à cette année, nous les avons maintenues. Jusqu'à cette année, alors que nous avons chaque fois 1,5 M€ de dotations de l'État. Plaignez-vous-en à qui de droit. Les baisses de dotations ne sont plus supportables pour les collectivités, vous le savez très bien.
- Monsieur Lagrib. Puis nous passerons au vote sur la délibération.
- M. Lagrib – Je comprends la remarque de M. Diot. Il faut que nous ayons ces éléments bien en amont, de façon à nourrir la réflexion. C'est ce que nous demandons à chaque fois en commission. Nous le rappelons encore ce soir.
- Il y a une contrepartie, on est bien d'accord. C'est aussi véhiculer l'image de la Ville de Nevers, d'après ce que je peux comprendre, dans cette convention.
- Après, dans l'attribution de subventions, il ne faut pas qu'il y ait deux poids et deux mesures. Vous dites qu'une grosse partie n'est pas attribuée. Si. Une grosse partie est attribuée à deux associations – ce sont les chiffres – : le rugby, et le football. Les subventions aux associations sportives. Sur un budget de 400 000 €, nous en avons la moitié qui est attribuée à ces deux associations.
- Nous avons les retours sur le territoire en termes d'emplois, de retombées économiques, et autres. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que de l'autre côté, nous avons des associations qui font un gros travail, et donc nous avons d'énormes retombées, humaines, et cela, je pense qu'il ne faut pas le négliger non plus. C'est important. Et c'est pour cela que je souhaite exprimer, dans l'ensemble des attributions de subventions ce soir, mon profond respect pour le travail des associations neversaises, et je demande au maire d'engager une réflexion sur une véritable formalisation du partenariat entre la commune et les associations. Cette

formalisation n'implique ni ingérence, ni rapport de force, mais le souci d'inscrire les liens dans la durée, de promouvoir le cadre de la politique communale, et de valoriser le développement des activités associatives. Cela implique deux choses importantes : la transparence dans les critères d'attribution de subventions, et la garantie du soutien de la mairie dans le temps. Garantie dans le temps : les associations doivent pouvoir projeter leur action dans la durée. Un simple système d'attribution annuelle de subvention n'est pas satisfaisant. Il est important de fixer des engagements respectifs entre les associations et la municipalité et permettre une gestion sereine des structures.

Sur la transparence des critères de subvention, est-ce que toute association possédant un projet qui en fait la demande a le droit automatiquement à une subvention ? Existe-t-il d'autres critères ? Lesquels sont pris pour la culture, le sport, ou encore pour l'attractivité ? De nombreuses questions qui reviennent en commission.

Je voterai bien sûr pour toutes les subventions allouées par la municipalité, et réaffirme par cette intervention mon engagement aux côtés du monde associatif. Je vous rappelle notre engagement 71, « un projet, un budget », que je vais vous lire : « *Nous nous engageons à recevoir les 600 associations dès la première année de mandat afin de soutenir logistiquement et/ou financièrement tous les projets d'intérêt général, avec le cas échéant, la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs* ». Merci.

M. le Maire –

Je connais très bien cet engagement ; nous sommes en plein dedans. « *Soutien logistique et/ou financier* ». Cela voulait dire, comme nous l'avons toujours prétendu, « un projet, un budget », et que, contrairement à ce que vous sous-entendez, il n'y a plus d'automatisme. Je le redis, pour avoir été responsable associatif, ce n'est pas parce que l'on crée une association, que tout tombe de droit. Nous sommes comptables de l'argent public. Il y a des associations qui n'ont pas de projet. Du coup, elles s'assument. Et une association est autonome. Je rappelle la loi de 1901. Une association qui est trop dépendante des collectivités n'est plus une association autonome et indépendante. Ce n'est pas un bras armé de la municipalité, une association. C'est une structure qui doit être indépendante. Maintenant, si elle estime qu'elle porte un projet susceptible de recevoir des fonds publics, parce qu'il a un intérêt pour la Ville, pour la collectivité, et/ou pour ses habitants, nous regardons, et c'est ainsi que sont examinées les demandes. Je le redis, parce que j'ai vu des gentillesse, notamment de votre part, sur des soutiens aux structures associatives, nous demandons le dépôt des dossiers avec une date butoir, de la même manière que lorsque l'on paie ses impôts. Pourquoi ? Parce que nous avons fait l'effort de voter notre budget, ce que sont loin de faire beaucoup de collectivités, pour avoir une meilleure visibilité et être fonctionnel dès le 1^{er} janvier, nous votons le budget en fin d'année ; cela veut dire que les demandes de subventions doivent être reçues dans les délais. Des associations qui nous présentent, comme je l'ai vu, des dossiers maintenant, alors que le budget est voté en décembre, vous comprendrez que nous ne pouvons que leur répondre non. Il y a des règles à respecter. Ce n'est pas parce que l'on est une association que l'on a tous les droits, et que si c'est non, c'est un scandale. Je ne suis pas d'accord avec ce fonctionnement. Pas d'automatisme.

Je suis tout à fait pour des subventions pluriannuelles quand c'est possible. Ce n'est pas tout le temps possible. Mais quand nous pouvons le faire, c'est une meilleure visibilité pour la collectivité, et une meilleure visibilité pour la structure.

Mais ce n'est pas possible pour tout, et ce n'est pas demandé pour tout. Et quand il y a parfois un événement ponctuel à financer une année et qui ne se renouvelle pas, on ne va pas faire un fonctionnement pluriannuel. Je donne cet exemple-là.

Je voulais juste terminer sur le rugby, parce que c'est quand même le sujet. Je rappelle que le rugby et la SASP représentent plus de 50 salariés, quasiment tous sur Nevers, avec de l'emploi parfois pour le conjoint et en voit certains qui décident d'investir dans notre ville, et eux-mêmes de créer de l'emploi.

Il ne faut pas voir que l'aspect du bout de la lorgnette. Il faut voir un projet global. Et encore une fois, je sais que nous avons cette discussion chaque année. Sans doute est-elle nécessaire. Elle n'apporte à mon avis pas grand-chose de nouveau, si ce n'est de redire ce que chacun veut dire, mais en tout cas je pense que l'on peut espérer un jour, et peut-être cette année, une montée en Pro D2, ce qui serait assez formidable pour notre Ville.

Michel Suet pour terminer, puis nous allons voter.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Je m'inscris en faux quant au début de l'intervention de M. Lagrib.

Les dossiers, M. Lagrib les a comme tout le monde, comme tous ceux qui font partie de cette commission. Les membres des commissions 1 ont les dossiers avant la commission. Il suffit de les regarder. Le dossier qui est là aujourd'hui est le même que celui qu'il y avait en commission 1. Si on posait les bonnes questions en commission 1, les réponses qui ont été apportées aujourd'hui auraient été les mêmes en commission 1 ; voilà comment gagner du temps en Conseil. Je sais bien que l'Opposition doit exister, mais, de grâce, il faut exister quand même un peu plus dignement.

M. le Maire – Xavier Morel me demande la parole.

M. Morel – Les critères que vous avez énumérés et que vous demandez, Monsieur Lagrib, figurent dans le dossier envoyé à chaque association. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, la première année, la *deadline* pour les rendre devait être, de mémoire, au mois de mars. Après, nous l'avons avancée. Et pour le débat d'orientations budgétaires, nous avons remis une date limite qui était cohérente. Maintenant, il faut que tout le monde s'adapte. Ils ont eu trois ans pour s'adapter. Je sais que c'est compliqué. Par contre, là en ce moment, on est en train de comparer ce qui n'est pas comparable, puisque vous êtes en train de parler de subventions aux associations. Or, pour la SASP, ce n'est pas une subvention à une association. La SASP, c'est un club.

M. le Maire – Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Je vais donc appeler, conformément à ce que j'ai dit tout à l'heure, la délibération concernant le théâtre.

Je suis heureux de vous annoncer ce soir que bien évidemment nous avons avancé sur ce projet, tant sur la réhabilitation que sur la construction de sa politique culturelle et sur le mode d'exploitation que nous allons vous proposer ce soir.

Je vais rappeler l'historique de ce théâtre par rapport à la Ville de Nevers.

Ce théâtre fut, jusqu'en 1999, géré en régie directe puis a été rattaché au contrat de délégation de service public de la maison de la culture jusqu'en 2009.

Depuis septembre 2015, nous avons entrepris des travaux de rénovation importants, dont l'aboutissement est prévu pour la fin de l'année 2017.

Il est donc l'heure d'examiner la question de la future gestion de cet équipement, sachant que la gestion d'un théâtre exige de solides connaissances du milieu du spectacle vivant, tant en gestion qu'en mise en place de la programmation, accueil et accompagnement des professionnels.

Cette gestion nécessite aussi des compétences techniques particulières, une maîtrise de la communication et une souplesse d'organisation, notamment en matière de gestion financière et comptable et de ressources humaines, qui s'accommodent parfois difficilement des rigidités des organisations publiques.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît tout naturellement qu'une gestion par un opérateur expérimenté serait à même de répondre aux attentes de la collectivité, ce dans le cadre d'une délégation de service public.

La Commission Consultative des services publics locaux a été consultée, mais aussi le Comité Technique.

Nous proposons la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public, dénommée « concession » au sens de l'ordonnance du 25 janvier 2016, afin de confier la gestion du théâtre à un opérateur spécialisé disposant des compétences de nature à garantir le bon fonctionnement, le développement et le rayonnement national, et pourquoi pas international, de l'établissement dans le respect des orientations définies par les élus.

Ce contrat d'exploitation prendra la forme d'un contrat de délégation de service public par affermage, les investissements étant réalisés par la collectivité, ceci pour permettre une lisibilité, pour une durée de 5 années.

Vous avez eu, avec la délibération, le rapport d'orientation, qui présentait avec les détails les réflexions et le mode de gestion que nous envisageons, et les inconvénients des autres modes de gestion. La gestion en régie nous semble peu adaptée. L'EPCC ne nous semble pas opportun. La gestion de service public par le biais d'une concession DSP permettrait l'exploitation dès le 1er janvier 2018 sous cette forme.

Si vous le souhaitez, je peux relire tout le rapport, sauf si vous m'en faites l'économie. Par contre, j'ouvre bien sûr les questions et les échanges sur

l'exploitation future du théâtre municipal de Nevers. Nathalie Charvy veut commencer.

Mme Charvy –

Je souhaiterais revenir sur la décision de DSP. C'est un principe qui n'est pas critiquable en soi, mais il est vrai que cette délibération nous amène à poser un certain nombre de questions et à évoquer même un certain nombre de problèmes.

Je lis un problème de manque de cadrage du délégataire. Je ne vois pas d'objectifs qui lui soient assignés. Je ne vois pas, par exemple, de nombre minimal de spectacles par an, ni quoi que ce soit sur l'aide à la création. Je ne vois pas le nombre de jours réservés pour les programmations d'acteurs culturels locaux, et à quelles conditions tarifaires. À l'inverse, je me pose la question de la mise à disposition pour que l'équipement soit rentabilisé. On ne sait pas, et on voudrait savoir. On voudrait aussi que le délégataire le sache, et respecte des règles, qui ne lui ont pas été données.

Je vois un deuxième problème de cohérence culturelle. La Maison de la Culture est à quelques centaines de mètres du Petit Théâtre, et on ne peut pas imaginer que les deux structures soient en concurrence, n'est-ce pas ? Or, on constate la nature assez convenue et générale des missions assignées au délégataire, et dans la mesure où il n'y a pas de spécificité dans la mission assignée au Petit Théâtre, forcément on peut craindre une entrée en concurrence avec la Maison de la Culture, tant en termes de programmation, que de dates ou de recherche de subventions, d'ailleurs.

Nevers peut se prévaloir d'une offre culturelle de qualité et d'une offre culturelle complémentaire, qui repose sur des acteurs locaux, engagés localement. On ne doit pas le ver dans fruit. Il faut poursuivre dans cet esprit de complémentarité et de non-concurrence.

Un troisième problème, celui du calendrier, et par ricochet, du manque de transparence. La procédure de DSP prend entre huit et neuf mois. La délibération qui est soumise au vote ce jour est donc la décision de principe. Si j'ai bien compris, à ce titre le Conseil ne statuera finalement qu'à la réunion d'octobre ou de novembre sur le choix du délégataire. C'est donc temporellement impossible qu'il soit décidé du délégataire deux mois avant le début de la saison ; donc, je suppose que le délégataire est choisi, et légitimement on voudrait en savoir plus.

Problème financier, aussi. Comment une aide de la Ville limitée à 322 500 € pourrait suffire à assurer l'avenir d'un projet dont le budget en tant que tel est estimé à 3 M€, et comment, par la suite, un équipement culturel peut-il s'autofinancer, sauf à choisir une programmation qui rapporte ? Or, je crois que nous sommes tous d'accord, Madame l'Adjointe à la Culture, pour dire que ce ne sont pas là les enjeux d'un projet culturel. D'autant que le manque de singularité du projet culturel pose la question des subventions de la DRAC par rapport à cette orientation et par rapport au soutien financier du futur délégataire.

Je crains aussi que le caractère même de la DSP prive les acteurs culturels locaux d'un accès à l'équipement. En effet, il est prévu une mise à disposition des installations qui donne lieu à facturation dès lors qu'elle ne s'inscrit pas dans les 15 jours de gratuité à disposition de la Ville.

Il manque également, non pas dans la délibération, mais pour information du Conseil municipal, l'état des subventions reçues et attendues cette fois pour la réalisation du programme de rénovation.

J'ai envie de terminer en disant que Nevers est une ville singulière, qui, pour moi, ne trouvera son salut ni le TGV ni dans la formule 1 ni dans le numérique, mais qui possède un patrimoine et un potentiel culturel exceptionnel, qui peuvent à mon sens lui rendre sa véritable identité.

Ne rendons pas à ceux qui font vibrer la ville du point de vue culturel la tâche plus difficile qu'elle n'est. Développons les solidarités et les complémentarités. Pensons, pour la culture à Nevers, une cohérence !

M. le Maire –

Je vais vous répondre sur quelques arguments que vous avez avancés. C'est un projet phare de la mandature, et j'espère que l'on va trouver dans cette proposition quelque chose qui nous réunisse, parce qu'encore une fois que crois que c'est très attendu par les Neversois, et j'ai toujours proclamé que je souhaitais, avec l'ensemble de l'équipe, et sans doute avec l'ensemble des élus du Conseil municipal, je l'espère, rendre ce théâtre aux Neversois, qui en sont privés à tort et injustement depuis 2009.

Sur la façon dont nous avons réfléchi, le sujet n'est pas simple. Vous savez qu'aujourd'hui on repart de zéro. On part de zéro sur une programmation culturelle.

Vous évoquez un manque de cadrage. Je rappelle que ce que nous évoquons ce soir, c'est un rapport d'orientation et une délibération. Il y aura derrière un cahier des charges, qui sera beaucoup plus précis, et auquel répondront ceux qui souhaitent répondre lors d'un jury.

Sur l'aspect Proximité, que vous trouvez que nous n'aurions pas assez privilégié, nous sommes confrontés à deux éléments, et j'aimerais que nous les partagions. Tout d'abord, nous créons une charge supplémentaire pour la Ville ; il faut en être conscient. Nous en étions conscients dès le début. Ce n'était pas juste refaire un équipement à l'intérieur et faire des visites le dimanche. C'était qu'il fonctionne. Nous avons tous ensemble la responsabilité de choisir le mode qui permettra son fonctionnement pérenne. Parce que, si l'on se fait plaisir un an, que tout le monde soit content et aille courir au théâtre – nous réfléchissons à son inauguration pour le mois de décembre – nous n'aurons pas réussi si au bout de deux ou trois ans la Ville n'est pas capable de le maintenir. C'est aussi un aspect auquel nous devons associer nos choix.

L'autre question qui se pose, effectivement, et sans doute la question sera posée, c'est la question des acteurs locaux, mais vous l'avez évoquée. Les acteurs locaux doivent avoir toute leur place dans ce théâtre, mais pas toute la place. Je m'explique. Ce n'est pas que je ne veux pas. Aujourd'hui les acteurs locaux qui portent d'autres structures, connaissant leur situation financière, ne peuvent pas à eux seuls porter le théâtre, même si c'est dans le cadre d'une DSP avec une contribution de la Ville. S'il y en a qui se sentent capables, ils pourront tout à fait répondre. Je ne ferme la porte à personne, et nous avons suffisamment travaillé quelque chose de large, dans le respect de ce qu'est cet équipement, qui priorisera tout ce qui est spectacle autour de la voix, de la musique, le spectacle de proximité aussi, dans une jauge qui est plus réduite que celle de la Maison de la Culture. Je le redis, la proximité sera permise avec le fait que nous nous réservons

quelques suggestions, qui seront vécues ainsi, mais c'est cela, une délégation de service public, par celui qui prendra l'exploitation, mais qui nous permettra de mettre cet équipement à disposition des écoles pour les spectacles de fin d'année, quitte à ce que l'on fasse tourner, s'il y en a beaucoup d'intéressées, de mettre à disposition des élèves du Conservatoire. Il faut aussi que les acteurs locaux puissent avoir un accès privilégié. Pourquoi pas, dans certains cas, bénéficier de la gratuité que se réservera la Ville, et dans d'autres cas qu'il y ait un tarif privilégié, mais nous ne pouvons pas faire la gratuité de tous, sinon ce théâtre fermera très vite, et je ne pense pas que ce soit ce que souhaitent et les Neversois et nous-mêmes. Nous devons préserver un équilibre économique, même si la vocation première est culturelle, mais nous ne pouvons pas le nier, ce serait irresponsable.

Les acteurs locaux, bien sûr, seront les bienvenus. Ils auront toute leur place. Ils sont très intéressés, et vivent la fermeture comme un manque. Mais il faut aussi que ce théâtre puisse s'ouvrir à d'autres, qu'il puisse s'ouvrir à d'autres acteurs nationaux, voire internationaux. Je rappelle aussi que nous avons décidé de le doter d'équipements numériques, permettant la captation d'images et de sons, de répétitions. À deux heures de Paris, je sais que cela peut intéresser un certain nombre de troupes, d'équipements parisiens. Et donc cela peut générer des recettes. Ne pas penser à cela, ce serait aussi être irresponsable. Nous faisons un choix d'un investissement supérieur auquel ont largement adhéré les Neversois et les entreprises, pour justement aussi permettre à celui qui l'exploitera d'obtenir des recettes complémentaires aux versements de la Ville, aux autres subventions éventuellement de collectivités qu'il pourrait percevoir.

Sur la cohérence culturelle, je ne souhaite pas, et je l'ai toujours dit, et je l'ai encore redit à l'ensemble des acteurs culturels locaux que nous avons rencontrés avec Véronique Lorans, que cet équipement vienne en concurrence avec d'autres. Je souhaite au contraire qu'il soit complémentaire, qu'il soit un complément à la Maison de la Culture, qu'il soit un complément au Café Charbon, et que la Maison de la Culture ou le Café Charbon, par exemple, soient un complément du théâtre. Mais je rappellerais simplement deux choses. D'une part, c'est un équipement que j'ai souhaité conserver attribué à la Ville de Nevers, alors que la Maison de la Culture, vous le savez, est passée à l'Agglomération. C'était d'ailleurs un choix de la précédente mandature, avec une certaine logique. Le bâtiment du Théâtre est emblématique de la ville de Nevers, de son histoire, et donc il a forcément une vie qui doit lui être propre par rapport à celle de la Maison de la Culture. Cela ne veut pas dire qu'ils doivent mener un chemin parallèle, sans se parler, sans échanger. Cela veut dire qu'au contraire, la Maison de la Culture pourra l'utiliser. Il le faudra, bien évidemment. Cela fera partie aussi des questions très précises du jury. Il faudra absolument qu'il y ait un travail qui soit fait ensemble avec les acteurs locaux existants. Que ce soit un local – je vous assure que je n'ai aucun préjugé à ce jour –, ou quelqu'un d'extérieur. C'est important qu'il y ait cette cohérence, et je rappelle aussi, pour avoir un peu connu l'histoire, tout comme vous, Nathalie Charvy, de ce théâtre, c'est aussi parce qu'il était devenu une annexe de la Maison de la Culture qu'il a périclité. Et je ne veux pas que cela soit une remise ou une annexe de la Maison de la Culture ; il faut que cela soit un équipement, un bâtiment qui ait une vie propre, qui puisse accueillir, pourquoi pas, quelques expositions, quelques manifestations dans la salle du foyer, sur la terrasse, etc. Donc, je pense que nous pourrons, et nous veillerons, à ce qu'il y ait une cohérence culturelle avec les autres équipements existants, qui sont en attente de pouvoir s'en emparer, dans les conditions, bien sûr, que j'ai dites, parce que, si nous sommes trop larges, je vous assure que le théâtre ne pourra pas être

conservé, ouvert pendant très longtemps si nous ne parvenons pas à un équilibre économique.

Je vous ai parlé de l'équipement numérique, je vous le redis, nous n'avons pas choisi à ce jour qui prendra, et je ne peux pas préjuger qui répondra, parce que nous partons un peu d'une page vierge. C'est le seul théâtre, à ma connaissance, à l'italienne en rénovation en France actuellement. C'est quasiment le seul théâtre qui va être équipé de cette façon-là, de captation d'images et de son, et donc nous sommes un peu dans l'inconnu, et il faut le concevoir et il faut l'accepter.

Quand vous évoquez le délai, effectivement, nous devrions pouvoir passer le choix du délégataire retenu lors du Conseil d'octobre. Comme pour la Maison de la Culture ; nous étions dans les mêmes délais. L'annonce va être faite rapidement après ce Conseil. On travaille une programmation. Ils prennent le risque. Mais c'est ce qui a été fait pour la Maison de la Culture, bien évidemment. Donc, je vous le dis, nous sommes tout à fait dans le délai. Nous n'avons pas de temps à perdre, mais nous sommes dans le délai, pour permettre la prise en compte d'une délégation de service public dès le début 2018.

Je crois que Madame l'Adjointe à la Culture voulait me compléter ; je lui cède la parole.

Mme Lorans –

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais effectivement compléter, et revenir sur le projet culturel, puisque, Madame Charvy, vous disiez qu'il manquait de singularité. J'ai pu entendre aussi parfois qu'il manquait d'ambition, ou qu'il était creux. Sur sa singularité, je voudrais insister sur le fait qu'il est clairement énoncé qu'il tournait autour du texte, de la musique et de la voix. C'est clairement assumé, et c'est assumé pour tenir compte, justement, des spécificités locales. Je cite juste la filière voix qui est une filière d'excellence que nous avons au Conservatoire, et au travers le Chœur Capriccio. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails. Mais ce projet culturel a une identité, et tient compte de l'identité du territoire.

Sur son supposé manque d'ambition, le Maire l'a rappelé, vous connaissez les contraintes budgétaires terribles dans lesquelles nous nous débattons. Il faut savoir doser entre ces contraintes et l'ambition culturelle que nous portons pour le théâtre, d'où ce choix d'une DSP avec ce budget, mais croyez bien que nous serons particulièrement attentifs, à travers la construction du cahier des charges, et ensuite l'examen des propositions qui seront faites, à la qualité du projet culturel. Je m'y engage vraiment.

Pour compléter aussi sur la cohérence avec les acteurs du territoire, et en complément de ce prétendu manque d'ambition, car j'ai pu aussi entendre que nous aurions pu solliciter un label Centre dramatique national ou régional, etc., ce serait complètement irresponsable de notre part de le faire. À l'heure où le Président de l'Agglomération a mis à la tête de la MCNA un metteur en scène, à l'heure où nous soutenons cet équipement qui se débat dans des difficultés financières héritées du délégataire précédent, à l'heure où nous travaillons d'arrache-pied avec les différents financeurs de cet équipement pour lui faire retrouver un label Scène nationale, à l'heure où aussi au niveau de l'agglomération, et avec la Ville, bien sûr, nous tentons d'obtenir le Label *Smax* de Musiques actuelles pour le Café Charbon, grâce aux travaux d'aménagement, etc. il aurait été complètement irresponsable de solliciter un label plus ambitieux pour le théâtre, et cela aurait été une preuve de méconnaissance, voire d'incompétence,

alors que nous savons que nous ne répondrons pas aux critères du ministère de la Culture, d'une part, que nous n'aurions pas la surface financière d'autre part – un CDN, c'est 3 M€ de fonctionnement – et que le dernier label a été décerné, si ma mémoire ne me trompe pas, en 1996.

Nous allons trouver la juste mesure entre une ambition culturelle, une exigence culturelle, et les contraintes budgétaires que nous avons, au travers du cahier des charges. Au travers du choix, parmi les propositions qui seront faites, que nous ferons, nous le démontrerons, en cohérence avec les acteurs culturels du territoire.

M. le Maire –

Merci. Monsieur Lagrib m'avait demandé la parole.

M. Lagrib –

Merci. Je regrette tout d'abord que nous n'ayons pas été associés à cette réflexion. Je vous rappellerais encore une fois l'engagement 75 : « *Consultation des Neversois et transparence absolue de l'information sur les grands projets et décisions importantes qui les concernent* ».

Je rappellerais au passage également l'engagement 81 : « *Écouter, respecter et tenir compte des idées de l'Opposition* ».

Je vais commencer par quelques questions de compréhension. Pourquoi la mise en gestion par délégation de service public de ce Petit Théâtre est-elle une urgence ? Je voudrais avoir une réponse simple, nette. Le nouveau théâtre restera-t-il sous gestion municipale, en partie, ou envisagez-vous une DSP sur l'établissement globale ? Quels sont les grands axes de ce cahier des charges, que vous envisagez ? Plus globalement, je ne trouve pas vraiment de projet structurant, ni dans la délibération ni dans le fascicule qui nous a été envoyé. Un projet qui aurait pu tracer une perspective, s'appuyant sur des constats, fruits de réflexion concertée, et adaptée à notre territoire. Au lieu de cela, nous avons plusieurs pages de considérations générales, qui portent à la fois sur la rénovation du bâtiment, la mise aux normes, et les notions de développement, de dynamique, d'animation du territoire, qui ne sont que des envies de votre part. Vous présentez l'augmentation de l'attraction de la ville par le biais de ce théâtre comme une exigence, alors que rien dans votre dossier ne vient étayer cette affirmation.

Je vous rappelle notre engagement 69, vous le connaissez peut-être : « *Rénovation du Petit Théâtre à l'italienne. À travers un projet culturel innovant, au rayonnement national, à la fois lieu de diffusion de spectacles et de location pour l'enregistrement audio et vidéo, générateurs de ressources pour participer à son entretien* ». Je ne vois rien de cela. Et bien au-delà, il n'a jamais été question de DSP, bien au contraire. « *Générateurs de ressources pour participer à son entretien* ». J'ai donc deux questions simples : avez-vous effectué des études de marché concernant l'accueil de spectacles, et la location pour des enregistrements ? Avez-vous effectué des simulations sur les coûts de financement ? Qu'avez-vous envisagé pour son caractère historique ? Qu'en est-il de la cohérence culturelle au territoire ?

Un théâtre rénové, un investissement de plus de 4 M€ n'ont de sens que s'ils sont des vecteurs d'une émancipation humaine et sociale, fondée sur des valeurs d'égalité et de partage. À la lecture de cette délibération, je n'ai pas vu ces éléments apparaître. Rien sur la création du spectacle vivant. Rien en direction de la jeunesse pour qu'elle puisse s'exprimer, créer, innover. Un vide sidéral sur les

cultures urbaines. À croire que votre seul objectif est de transformer ce lieu en une simple salle de spectacle où le consumérisme culturel serait la règle de l'art.

Face à toutes ces interrogations, et au regard de l'importance de cet investissement, et d'une mise en DSP décidée dans la précipitation – pas de consultation des conseils de quartier, pas de réunion publique pour débattre, améliorer et enrichir ce projet – et à marches forcées, je ne peux voter favorablement cette délibération dans ces conditions. Je vous remercie.

M. le Maire – Madame Royer m'avait demandé la parole, je crois.

Mme Royer – Merci, Monsieur le Maire. Permettez-moi en préambule de m'étonner que cette délibération ne soit pas portée par Mme Véronique Lorans, Adjointe à la Culture à la Ville de Nevers.

Lors d'un précédent Conseil municipal, je me permettais de vous demander quel était le projet d'exploitation pour le Petit Théâtre. Votre réponse, Monsieur le Maire a été : *« Ce sera une surprise, une belle surprise pour les Neversois. »*

Quelques réflexions. Il est regrettable que l'argumentaire sur la délibération soit construit de telle sorte que l'on s'attache plus aux moyens qu'au projet en lui-même, les considérations étant purement financières et non culturelles.

Concernant la gestion en régie, ce mode est, dites-vous, *« peu adapté, puisqu'il nécessite des connaissances et des compétences professionnelles dont la collectivité ne dispose pas »*. J'ajouterais : *« mais dont elle pourrait se doter »*. Car est-ce votre choix, Monsieur le Maire, de ne pas doter la collectivité des compétences et des connaissances dont vous affirmez qu'elle ne bénéficie pas ?

Quant à *« la réactivité dans les décisions difficilement conciliable avec le fonctionnement d'une collectivité »*, pourriez-vous nous l'expliquer, s'il vous plait, au même titre que *« la souplesse dans la gestion financière, incompatible avec les règles de la comptabilité publique »* ?

Concernant le mode de gestion en EPCC *« qui ne semble pas opportun, car il implique la définition d'un projet culturel »*, il est incroyable que pour ce projet dont les travaux de rénovation ont été initiés il y a des mois, les différents acteurs culturels n'aient pas été sollicités plus en amont, le projet culturel étant la base même du projet. Mais il n'y a pas de projet.

Vous annoncez le théâtre comme un équipement emblématique pour les Neversois, qui lui vouent, certes, un attachement certain, et que les travaux de rénovation portés majoritairement par la Ville ont suscité un engouement et une mobilisation importante des habitants. À ce titre, pourriez-vous nous rappeler le montant levé lors de la souscription ?

S'il apparaît comme annoncé dans le projet de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation que le Petit Théâtre doit rester équipement municipal tout comme sa gestion, pourquoi alors s'orienter vers une DSP et un possible opérateur privé pour la gestion ? Il me semble que cette gestion s'apparente à une démission totale des responsabilités publiques en matière culturelle. Il n'y a pas de projet.

Oui, franchement, pour une surprise, c'en est une. Une opération de Com sans garantie sur la transparence de l'utilisation de l'argent public, sans garantie sur la programmation culturelle, sans garantie sur les budgets de fonctionnement. Cela figure-t-il, contrairement à ce que vous aviez annoncé en début de mandature, votre pyramide, qui à défaut d'être du Louvre, sera ducale ?

Pour clore mon propos, une petite parenthèse concernant l'équipement technique ; quel est l'intérêt d'un si grand nombre de caméras prévues ? La réalisation de *teasers* à moindre coût ? Un moyen de faire de la com gratuite, ou plutôt financée par la collectivité ?

M. le Maire –

Bien. Je m'aperçois que j'ai été naïf, puisque je pensais que ce projet permettrait de nous rassembler tous, mais cela nécessite des prises de postures et des critiques infondées. Je vais y répondre.

Tout d'abord, sur le fait que je porte cette délibération, c'est en accord avec Mme l'Adjointe à la Culture, qui est à mes côtés sur ce projet, sur sa définition culturelle. Je l'ai dit, c'est un de nos projets emblématiques de mandat, et je souhaitais le présenter, dans la mesure où ce projet est porté par toute l'équipe, et un certain nombre d'élus y contribuent à leur niveau, en complément de Véronique Lorans et de moi-même. Je passerai la parole dans quelques instants à Isabelle Kozmin, qui doit avoir les chiffres que vous demandez sur le montant des souscriptions et mécénats.

C'est quand même assez paradoxal que vous nous accusiez d'une démission totale sur cet équipement, sur ce bâtiment, alors que le groupe auquel vous appartenez, dans son histoire, a décidé de le – pardonnez-moi d'être familier – « plomber », fermer, sacrifier, le supprimer aux Neversois. C'est très paradoxal que vous nous accusiez de démissionner, alors que c'est un des projets que nous avons toujours mis en avant, et que nous avons dit et que nous avons réalisé dans les délais, et dans un coût où votre chef de file pensait que cela allait être de 6,5 M€, et où nous devrions en être autour de 3 M€, dans une rénovation respectueuse de ce qu'il est.

Ensuite, je vous rassure, je ne suis pas là pour faire une piscine à 50 M€ et une pyramide, je suis simplement là pour retourner dans ce théâtre que j'ai connu petit, comme vous, sans doute, et l'essentiel, c'est que chacun en bénéficie.

Sur les caméras, je vous l'ai dit, et M. Lagrib a rappelé à propos notre engagement, que nous respectons à la lettre, il s'agira d'un équipement numérique high-tech. J'aimerais être débarrassé de toute considération financière, j'aimerais bien ; mais si vous étiez à ma place, vous vous y intéresseriez également, parce que c'est irresponsable déjà de ne pas veiller à l'usage des fonds publics, et c'est irresponsable, comme je l'ai dit tout à l'heure, de ne pas voir plus loin que le bout de son nez, et je considère qu'il faut le voir pérenne. Si vous évoquez un « coup médiatique », on pourrait se contenter de rénover, de se dire que l'on fait une saison comme on peut, et puis on verrait bien après nous ce qui se passera. Mais moi je souhaite que, dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans, quel que soit le maire, cet équipement puisse être encore ouvert et proposer une programmation culturelle riche, intéressante, complémentaire. Donc, oui, nous prenons en compte les considérations financières, ne vous en déplaise. C'est peut-être un luxe de l'Opposition, qui n'a pas à gérer les deniers publics, de se dire : « vous n'avez qu'à faire comme on aimerait », mais nous sommes contraints, et contraints aussi de

par les décisions prises par l'actuel gouvernement sur les baisses de dotations de l'État, vous le savez. Nous sommes conscients que nous ajoutons une charge à la Ville. C'est un choix. C'est un choix politique. C'est aussi le choix des Neversois, et d'une majorité des Neversois, parce que je considère qu'ils nous ont soutenus dans votre volonté de rénover le théâtre. Oui, nous prenons en considération les aspects financiers du sujet.

En ce qui concerne le projet culturel, comme Mme l'Adjointe à la Culture l'a rappelé tout à l'heure, nous avons tenu compte de la spécificité et de la richesse de Nevers. Nous ne fermons les portes à personne. Nous les ouvrons à tous. Oui, Monsieur Lagrib, le rayonnement que nous ambitionnons peut être justement trouvé de par l'ouverture à une délégation de service public. Une régie nécessiterait le recrutement pour un coût qui serait largement supérieur à celui que nous proposons dans le cadre de la délégation de service public, et que nous essayons de contenir, en nous disant que le délégataire futur pourrait certainement trouver d'autres formes de financements complémentaires, y compris grâce à l'équipement que nous allons mettre à sa disposition et tel qu'il est configuré, de façon moderne tout en respectant son caractère plus ancien.

Encore une fois, je tenais à répondre cela ; je vous le dis avec gentillesse et aussi avec conviction. Je pense que nous sommes bien loin d'une démission, et que nous avons pris un dossier qui était à l'abandon depuis des années, et nous l'avons mené à bien en un temps record grâce aussi au travail accompli par ce chargé de projet de ce dossier, et de tous ceux qui s'y investissent. François Diot voulait intervenir.

M. Diot – Monsieur le Maire, vous parlez beaucoup ce soir des baisses de dotations de l'État, et vous avez raison, il faut les combattre. Ceci dit, méfiez-vous, je crois savoir qu'il y en a même qui veulent supprimer la taxe d'habitation. Vous voyez, on n'est peut-être pas au bout.

M. le Maire – Avec compensation.

M. Diot – Justement. C'est encore plus dangereux, parce que les dotations de l'État, on peut les « flinguer » beaucoup plus facilement que la taxe d'habitation qui, elle, est décidée par la mairie. Bref.

M. le Maire – Vous savez que nous l'avons baissée, la taxe d'habitation.

M. Diot – À 80 %, il y a encore un peu de marge.

Sur le principe, vous le savez, la réfection du Petit Théâtre, c'est une idée que nous partageons, et qui correspond à une attente de la population, qui est attachée à ce lieu. Sa réouverture constitue effectivement un événement qui est attendu par les Neversois, même si nous considérons que la réfection que vous proposez – je crois que nous avons inscrit 900 000 € au budget 2017 –, c'est une réfection *a minima*, puisque l'équipe précédente avait estimé à plusieurs millions d'euros la réfection du Petit Théâtre, et c'est une des raisons pour lesquelles cela n'avait pas été fait, justement.

Cela fait des mois que nous vous demandons le projet culturel qu'il y a derrière. Les travaux ont donc été engagés sans projet culturel, et pour notre part, nous appelons cela « mettre la charrue avant les bœufs ». D'abord le projet culturel, et

ensuite la réfection. Or, ici, on fait l'inverse. Vous nous avez finalement transmis par mail, au mois de décembre, effectivement, un document de quatre pages dans lequel le projet culturel proprement dit tient à peine en une page et demi. Nous nous étonnons quand même de la vacuité, et du niveau de généralité de ce projet culturel qui n'en est pas un – ce n'est pas cela un projet culturel –. D'ailleurs, projet culturel qui n'a jamais été débattu en Conseil, qui n'est même pas annexé à la délibération, et qui a encore moins fait l'objet d'un vote en Conseil municipal. Ce n'est quand même pas rien. Il faut que l'on discute du projet culturel. Et le projet culturel, ce n'est pas 37 ou 38 lignes. Cela explique sans doute qu'il n'y ait même pas de subvention de la DRAC qui soit prévue, alors qu'on aurait pu sans doute monter un dossier plus sérieux, en tout cas avec moins d'amateurisme, je pense, pour obtenir ces subventions, qui sont là pour cela.

Rénover le Petit théâtre, oui, mais pas juste pour de la com, et pour pouvoir dire « on l'a fait », en livrant un projet sans substance. Il faut des garanties, effectivement, de qualité, sur la transparence de l'utilisation de l'argent public, la programmation culturelle, le budget de fonctionnement, etc. sujets sur lesquels, à l'instar de Nathalie Royer, nous demandons des éclaircissements.

Concernant le calendrier, on a sans doute pris beaucoup de retard, pour pouvoir penser réellement avoir une programmation culturelle pour l'année 2018, soit dans moins d'un an. Vous nous annoncez l'ouverture pour le 1er janvier 2018. Comment cela sera-t-il possible ? Vous avez dit que ceux qui vont candidater ou élaborer un dossier vont devoir faire la programmation. J'en doute, quand même, parce qu'une programmation culturelle, cela se fait dans la durée, et on ne peut pas quand même faire cela en se disant que peut-être j'aurai le marché, peut-être que je ne l'aurai pas.

De même, sur les délais de la procédure elle-même, qui sont visiblement très courts, est-ce là la meilleure garantie d'avoir des délégataires qui bénéficient réellement de compétences culturelles et de répondre avec tout le sérieux nécessaire ?

Autant de questions, auxquelles se rajoute la question centrale qui a été posée par Nathalie Charvy, de la complémentarité avec la programmation de la Maison de la Culture. Autant de questions qui nous amènent à être assez dubitatifs sur l'état réel de l'avancement de la réflexion au-delà du volontarisme, « on va rouvrir le Petit Théâtre » - cela effectivement –, et en tout cas sur le sérieux de la démarche engagée.

M.le Maire –

Monsieur Diot, quelques réactions immédiates de ma part. Je suis assez surpris que l'on se fasse reprocher que cela coûte moins cher que 6 M€. Vous voulez qu'on le double ? Qu'on le triple ? Je ne suis pas sûr que cela fasse la qualité culturelle derrière. Très franchement, nous l'avons examiné votre projet à plus de 6 M€, et effectivement on cassait tout et on démolissait tout. Nous avons préféré rénover, garder tout ce que l'on pouvait garder, faire travailler des élèves du lycée Pierre-Bérégovoy, faire travailler des élèves de l'ESAAB, sur le décor, sur l'ornement, des élèves de l'École de la deuxième chance, pour s'approprier le chantier, débarrasser, connaître l'histoire du théâtre ; cela a aussi une vertu pédagogique, de chantier d'insertion, etc. Oui, nous devrions être aux alentours de 3 M€. Ce qui est une performance. Par contre, nous respectons davantage l'histoire et le vécu de ce théâtre plutôt que de tout démolir et de tout refaire. Tout en l'équipant, alors que vous n'y aviez pas pensé, avec justement des caméras et

des captations d'images et de son, qui vont générer des recettes, et qui peuvent intéresser, effectivement, des personnes qui ne seraient pas forcément portées sur un théâtre s'il n'avait pas cet équipement numérique, parce qu'aujourd'hui il faut aussi vivre dans un monde moderne, même si la culture est tournée à la fois vers le passé et vers le futur. C'est cela, la culture ; c'est l'ouverture.

Nous vous avons transmis le projet culturel, comme nous l'avions convenu avec Véronique Lorans, au mois de décembre. Cela fait deux mois à peu près que vous l'avez eu.

(M. Diot montre deux pages).

Mais qu'est-ce que vous voulez ? On vous aurait transmis un tome de 50 pages, vous l'auriez critiqué pareil. Quoi que l'on fasse, vous l'auriez critiqué. Donc, soyez honnête, ce n'est pas bien grave.

M. Diot –

Il n'y a rien dedans

M. le Maire –

C'est la quantité ou la qualité ? On n'allait pas vous envoyer le Larousse en 12 volumes sur notre projet culturel. Ce projet culturel évoque les grandes lignes de ce que l'on attend du théâtre. Maintenant, je le rappelle, nous partons de la faute de ceux qui ont décidé de la fermer, de rien, de zéro, de plus de politique culturelle du tout à l'intérieur, si ce n'est qu'il fut un temps un lieu de répétition.

Vous nous qualifiez d'amateurs, je n'en sais rien. Et d'ailleurs le théâtre amateur, c'est très bien aussi. Donc, je prends cela comme un compliment. Mais, plus sérieusement, le projet culturel, il nous revient. Que l'on demande que l'on en débattenne en Conseil, dont acte, mais, je vous le dis, Monsieur Lagrib, il ne vous revient pas à vous. Il nous revient à nous. C'est comme cela ! C'est comme cela ! Vous n'êtes plus dans la majorité, Monsieur Lagrib, il faut l'accepter. C'est à la Majorité de définir son projet culturel, et après, de vous le proposer et d'en débattre ; et éventuellement, tenir compte de certaines remarques, pourquoi pas, dans la mesure où nous ne sommes pas obtus.

Quant à la programmation, là encore, vous êtes, pardonnez-moi, à côté du sujet. Je l'ai vécu pour le renouvellement de la délégation de la Maison de la Culture ; ceux qui ont candidaté ont travaillé sur une programmation, ont pré-retenu des spectacles, des artistes, etc. Mais même si on décidait en Conseil municipal du mois de juillet qui serait le délégataire, il faudra bien qu'entre février et juillet, il travaille sur une programmation. C'est comme cela que cela se passe. C'est comme cela que cela se passe. Et donc, à partir du moment où nous retiendrons quelqu'un sur lequel nous voterons en octobre, sa programmation sera faite. Et puis, j'ai tout à fait conscience, et c'est pour cela que nous avons retenu aussi une durée de cinq ans, je vous l'ai dit tout à l'heure, il faut être humble aussi, nous partons de rien, nous découvrons les choses, et je pense qu'effectivement il est possible qu'il y ait une année de démarrage, de transition, ce qui ne serait pas illogique, avec une montée en puissance de ce que sera l'équipement. Il faut être raisonnable aussi, il ne faut pas vouloir tout de suite. C'est compliqué, et c'est un peu exigeant. Véronique Lorans voulait ajouter des propos.

Mme Lorans –

Je voulais revenir sur votre *leitmotiv*, sur le projet culturel qui tient en tel nombre de lignes, etc. Cela ne veut pas dire grand-chose. Vous savez, le projet culturel de toute une ville peut tenir aussi sur une demi-page. Tout dépend du niveau auquel

on se place. Le projet culturel sera évidemment ensuite proposé par différents candidats à la DSP, et nous examinerons ces propositions-là à travers le prisme des grandes orientations, qui, effectivement, peuvent tenir en quelques lignes. Ce n'est pas au nombre de pages que l'on juge un projet culturel. Pour mémoire d'ailleurs, le projet de DSP de la MCNA tel qu'il avait été conçu à l'époque, chez le précédent délégataire, tenait à peu près en une demi-page. Celui que nous avons retravaillé au niveau de l'Agglomération tient en au moins une dizaine de pages, et ensuite le cahier des charges est très épais. Vous verrez ensuite, dans le cahier des charges qui sera proposé pour cette DSP, que nous rentrerons ensuite plus dans le détail, mais, encore une fois, c'est au candidat à la DSP d'affiner à travers les grandes orientations que nous donnons. Nous n'allons pas faire les propositions à la place d'un délégataire. Cela n'aurait pas d'intérêt et nous n'aurions pas ensuite l'objectivité pour juger des différents projets avec l'ouverture suffisante.

M. le Maire – Merci de ces précisions de bon sens. Monsieur Séjeau n'est pas intervenu. Et après, Monsieur Lagrib.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je pense que nous sommes tous d'accord pour nous réjouir de la réouverture du Petit Théâtre, et du fait qu'il y ait une programmation culturelle qui soit proposée et prévue.

Après, dans ce que vient de dire Madame l'Adjointe, il y a un certain nombre de choses qui me gênent, mais qui en fait sont assez révélatrices de ce que mes collègues ont dit depuis tout à l'heure. En gros, si je vous écoute, Madame Lorans, vous dites qu'en gros le délégataire aura à définir une politique culturelle. Je crois que c'est là où nous avons un désaccord profond et un désaccord de fond ; c'est que nous, nous pensons que c'est vraiment au politique, à ce Conseil municipal, à votre Majorité, peut-être avec les idées de l'Opposition, et des acteurs culturels, de définir le projet culturel, et non pas au délégataire. Alors, peut-être nous sommes-nous mal compris. Et justement, Monsieur le Maire parlait d'un certain nombre de problèmes à la Maison de la Culture du fait que pour Jean-Luc Revol la succession est difficile, à cause d'un certain nombre de choses plus ou moins bien gérées, je crois que justement l'un des problèmes de la précédente gestion de la Maison de la Culture, c'est que le délégataire avait trop de pouvoirs et qu'on lui a trop laissé faire ce qu'il avait l'intention de faire, parce que le cahier des charges de la puissance publique n'était pas suffisamment précis.

Je crois que ce dont nous parlons aujourd'hui, et notre crainte est bien là, c'est que le cahier des charges et le projet culturel proposés par la municipalité ne soient pas suffisamment précis et que, du coup, le délégataire soit en charge, de fait, de la définition d'une politique culturelle, ce que, nous, nous ne souhaitons pas.

Je suis un peu étonné ; vous nous dites qu'un cahier des charges plus précis sera mis en œuvre. Cela, c'est une bonne chose. Mais il aurait sans doute été utile qu'au moment de choisir cette délégation de service public, de choisir le fait que l'on irait vers une délégation de service public, on puisse avoir ce cahier des charges plus précis pour éclairer notre vote.

Nous formons le souhait que les acteurs culturels et l'Opposition soient davantage associés à la rédaction de ce cahier des charges, et effectivement on peut avoir un projet culturel qui tient en peu de mots, je suis d'accord, à condition qu'il ait quand même des angles de force suffisamment affirmés. Or, là, dans ce que nous lisons

– c'est aussi le reproche que nous pouvons faire –, on lit des choses très générales, et un peu floues. Merci.

M. le Maire –

Je vous trouve très sévère. D'abord je trouve que Madame l'Adjointe à la Culture a très bien décrit le raisonnement que nous avons eu. Elle ne vous dit nulle part que c'est à celui qui prendra la délégation de tout définir sur le projet culturel. Loin de là. Nous avons cadré les choses. Par contre, nous les avons laissées suffisamment ouvertes pour que justement quelqu'un d'expérimenté aussi puisse avoir sa liberté de nous proposer, en respectant les axes que nous avons définis. Je rappelle ces axes : rayonner au niveau national par une programmation de qualité, ambitieuse, et pluridisciplinaire ; on rappelle les formes esthétiques ; on rappelle les artistes confirmés, mais aussi les compagnies locales émergentes ; je veux bien tout vous relire. Vous êtes très sévère, et vous êtes très réducteur pour ceux qui ne l'ont pas sous les yeux. On le dévolue aussi aux programmations locales majeures soutenues déjà, comme D'Jazz, Tandem, Les Z'Accros de ma rue, Les Pincés à Linge. On parle des lieux d'enseignement, des lieux de diffusion. Ensuite, on parle d'inscrire l'équipement dans le parcours artistique et culturel de chacun. En direction des publics. Répétitions en présence des publics. Rencontres avec les artistes. Conférences-débats. Entrées techniques par des actions de découverte du lieu et des métiers du spectacle. Cela peut laisser aussi une porte ouverte, pourquoi pas, à de la formation et à de l'enseignement sur les métiers du spectacle. *« En collaboration avec les enseignants et les acteurs culturels locaux, il permet aux élèves des écoles de la ville et du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique de s'approprier les lieux pour leurs spectacles de fin d'année. Il met à disposition des artistes locaux un équipement technologique permettant la captation de spectacles, le tournage de vidéos, l'enregistrement de musiques. Il développe un axe fort en direction du jeune public, en cohérence avec la politique culturelle de Nevers Agglomération, notamment par une programmation adaptée »*. Cela me semble quand même relativement précis par rapport aux spécificités locales. Ensuite, *« Il a pour ambition de réinscrire le théâtre dans la vie de la cité ducale, avec un équipement culturel de proximité avec les habitants. Faciliter le croisement des publics par une programmation accessible à tous et populaire en garantissant une offre artistique exigeante. Accueillir tous les publics, y compris les publics fragiles ou éloignés des lieux institutionnels, sans distinction. Proche partenaire ... »* – et cela nous le repréciserons, nous l'avons déjà prévu, mais nous le préciserons à nouveau dans le cahier des charges – *« ...des autres structures culturelles de la Ville. Développer l'image et la notoriété du théâtre en tant qu'équipement de référence et de prestige. Fort impact médiatique pour permettre le développement de la cité, notamment auprès des publics extérieurs »*. L'idée c'est aussi de faire venir du public extérieur en plus de celui qui est local. *« Propose un équipement technique moderne et de très haute qualité. Permet l'accueil d'entreprises pour des soirées événementielles. Propose un équipement culturel intégrant un modèle économique viable »*, parce que, si nous ne le faisons pas, nous serions irresponsables. Je pense quand même que nous avons été suffisamment précis et suffisamment ouverts pour permettre après à quelqu'un de construire dans le respect de ces grandes lignes ce qu'il souhaite nous proposer. Et si on considère que c'est adapté, nous pourrions l'adopter.

Isabelle Kozmin voulait peut-être intervenir sur les chiffres, s'il vous plaît ?

Mme Kozmin –

Bonsoir. Vous avez posé la question de la part de financement dans la rénovation du théâtre.

Le budget de rénovation du théâtre se monte à 3 M€.

Les financements publics dans ce projet représentent environ 91 %, répartis ainsi :

- l'Etat : 200 000 € (8 %)
- la Région : 300 000 € (12 %), dans le cadre du plan de soutien aux grands projets ;
- le Conseil départemental : 35 160 € (1,30 %), dans le cadre de la dotation cantonale 2015 ;
- la Ville : 1 800 000 € (70 %).

Pour ce qui concerne les financements privés, ceux-ci représentent un peu moins de 9 % :

- Fondation du Patrimoine : 15 000 €, au titre de 2015 et 2016 ;
- Souscription, *via* la Fondation du Patrimoine : 70 000 € ;
- Fondation du Crédit Agricole : 30 000 € ;
- Fondation Total : 100 000 € ;

Pour un total de financements privés de 215 000 €.

Si vous voulez ces chiffres de façon plus précise, je suis à votre disposition pour vous les transmettre, bien entendu.

M. le Maire –

Merci. J'avais une demande d'intervention de Delphine Fleury.

Mme Fleury –

Monsieur le Maire. Je voulais revenir sur quelques éléments énoncés par mes collègues précédemment, notamment au niveau du groupe Nevers à Gauche, pour dire qu'évidemment je souscris à l'ensemble des interventions qui ont eu lieu, et au sens dans lequel elles ont été faites.

Si nous sommes sévères, c'est parce que nous sommes exigeants, et que nous avons un lien très affectif et très fort avec ce Petit Théâtre. Et donc, effectivement, nous sommes sévères parce qu'on en attend beaucoup. Non seulement de sa réouverture, mais aussi de la pérennité de ce qui sera fait et de ce qui est fait dans ce Petit Théâtre. Or, de notre point de vue, le compte n'y est pas. Non pas sur la critique sur le fond du projet culturel, parce que l'on ne va pas se mettre à compter les lignes, les mots. Vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, ce n'est pas au niveau du nombre de pages que se juge, ou se juge la qualité d'un projet culturel. On le verra effectivement au moment où le délégataire sera en mesure de nous proposer des choses extrêmement concrètes par rapport à cela. Néanmoins, il pose un peu les bases, ou tout au moins le cadre dans lequel cela va s'effectuer. Ce qui nous pose aussi problème, c'est qu'au travers de ce qui nous est présenté, même si c'est une délibération de principe, c'est la viabilité économique, au niveau de ce projet. Ce qui est indiqué là, c'est 3 M€, avec une aide de la Ville de 322 500 €. Dans un contexte de baisse drastique des dotations de l'ensemble des collectivités, et notamment sur-le-champ culturel, la rentabilité économique, le modèle économique qui va pouvoir être mis en place par le délégataire pose quand même un souci.

Y compris sur l'outil culturel que va être ce Petit Théâtre une fois qu'il sera rouvert auprès des acteurs locaux culturels, puisque, au-delà des intentions, envers les acteurs culturels locaux, qui sont d'ailleurs précisés dans le projet culturel, on comprend bien qu'il n'y aura pas une gratuité pleine et entière, à ce niveau-là. Cela veut dire qu'à un moment donné, on va devoir facturer à ces acteurs culturels l'occupation de la salle, et des éléments techniques, qui vont être utilisés par eux.

Or, aucun cadre n'est posé sur ce point. Je le rappelle, dans un contexte de baisse budgétaire générale, et notamment des subventions qui peuvent être allouées, y compris à nos acteurs culturels locaux, comment vont-ils pouvoir à la fois occuper cet espace-là avec les exigences de rentabilité financière qui vont exister, et conjuguer cela avec des budgets qui pour eux sont contraints ?

Ce sont ces questions-là qui se posent à nous. En matière de modèle économique, et en tout cas, de pérennité de cet équipement, et de manière dont il va pouvoir fonctionner, on ne voit pas bien la manière dont cela va pouvoir effectivement se faire.

D'où notre sévérité par rapport à ce projet, et d'où le fait que nous allons certainement nous abstenir au moment du vote sur cette délibération, qui n'est qu'une délibération de principe, mais il y a un certain nombre de questions sous-jacentes, importantes, encore une fois, pour la pérennité de cet équipement, qui nous posent problème.

M. le maire –

Et cela sera bien dommage, mais vous voterez comme vous voudrez. Je trouve regrettable que nous n'ayons pas un soutien plus large autour d'un projet très attendu.

Vous évoquez votre sévérité ; je pense que la sévérité de l'équipe de Gauche, elle l'a été en fermant le théâtre purement et simplement. Votre affection, ou affectivité avec l'équipement me semble à relativiser.

En revanche, nous, nous sommes passionnés, et donc nous écrivons un nouveau roman, ou plutôt le nouveau scénario d'une pièce à jouer pour ce théâtre. Alors, effectivement, il y a des choses qui ne sont peut-être pas suffisamment précises aujourd'hui, mais qui vont être précisées justement par l'avancée. Comme la rénovation, je ferais aussi cette image-là. Il y a des choses que nous avons découvertes. Par exemple, l'équipe d'avant avait été incapable de le sécuriser et de le mettre hors d'eau pour 15 000 €. Cela a généré tout le changement des lattis. Cela n'aurait pas été nécessaire autrement. Nous avons eu d'autres mauvaises découvertes, et malgré tout nous restons dans le budget que nous nous sommes fixé parce que justement nous sommes contraints.

C'est assez paradoxal de vous entendre dire tout et son contraire. Nous devons prendre en compte des exigences financières. Je veux bien faire la gratuité pour tout le monde, mais on prend le pari : dans un an, il est fermé. Voilà, il faut être raisonnable. Si la Ville de Nevers était riche, elle pourrait l'offrir à tous ses acteurs locaux, en permanence, gratuitement. Ce n'est pas possible. C'est comme la DSP de la Maison de la Culture. Si l'Agglomération avait voulu prendre 200 soirées par an, elle le mettait, et si elle trouvait quelqu'un qui le prenait, il déposait le bilan au bout d'un an. C'est comme tout. Moi, je veux bien, mais par les temps qui courent, la gratuité n'est pas réelle ; il y a toujours quelqu'un qui paie derrière. Et si ce n'est pas les acteurs locaux qui paient un peu, ce seront les contribuables qui paieront beaucoup, pour avoir un équipement fermé dans un ou deux ans. Et là, on pourra dire que l'on aura malheureusement mis de l'argent en l'air en le rénovant. Bien que nous ayons sauvé le bâtiment, ce qui n'était pas fait non plus avant.

Nous, notre ambition, c'est à la fois de rénover et d'avoir sauvé ce bâtiment, et je pense que l'on pourra s'en prévaloir. Et je remercie aussi Marylène Rocher, qui a porté l'ensemble de ce projet à sa base. C'est de le garder ouvert pour bien après

nous, et bien après nos mandats respectifs. Et que l'on ne refasse pas l'erreur d'une fermeture, parce que l'on aura été inconséquent sur le plan de la réflexion économique. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci de me rappeler que je ne fais plus partie de la Majorité, et j'en suis fier. Mais je suis attaché à nos engagements. C'est pour cela que je vous les rappelle. Et dans les différentes réponses que j'ai obtenues ce soir, je vois beaucoup d'incohérences.

En parlant d'incohérences, ne mettez pas toujours en cause la baisse des dotations. Je rajouterai à ce qu'a dit M. Diot que c'est le même qui veut supprimer la taxe d'habitation qui, lorsqu'il était membre du gouvernement, a contribué à décider cette baisse de dotations. Il ne faut pas l'oublier.

Je rappellerais que je n'ai pas eu de réponse sur l'urgence de mettre en DSP. Y a-t-il eu une base d'étude sur laquelle on s'appuie pour pouvoir faire ce choix-là ? Ce que je comprends, c'est que c'est une volonté claire et affirmée de vouloir ouvrir au 1^{er} janvier 2018, sans raison valable ; de respecter un engagement, mais pas dans sa totalité. C'est ce que je remarque ce soir. Un manque d'éléments aussi pour l'Opposition pour pouvoir opter. Nous sommes tous pour la rénovation de cet équipement. J'ai contribué également à ce qu'on le mette dans les engagements de 2014, mais nous avons peu d'éléments pour pouvoir soutenir les différentes hypothèses que vous nous apportez. Je vais prendre un exemple ; nous venons d'avoir des chiffres. Merci, Isabelle. Autre réponse que nous voudrions avoir, c'est comment se sont passés les travaux avec l'École de la Seconde chance, avoir un état de lieux. Je pense qu'il y a eu une mise à disposition par Solidarité 58, également, pour pouvoir accompagner les jeunes. Savoir comment cela s'est passé. Qu'est-ce que les jeunes en ont tiré ? Avoir un vrai retour. Savoir ce qu'il en est. Pour savoir si ce projet se passe dans les meilleures conditions, pour un projet que tous les Neversois espèrent.

Mme Lorans –

Vous me regardez, Monsieur Lagrib, mais...

M. Lagrib –

Vous êtes adjointe à la culture.

Mme Lorans –

Mais sur votre dernière question, je précise que, par souci de risque de conflit d'intérêts, je ne me suis absolument pas occupée de ce chantier.

M. le Maire –

Nous allons voter sur le principe d'une délégation de service public.

Y at-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? 9 abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstentions : 9

Adopté à l'unanimité.

2017-017

Fourrière municipale pour véhicules : délégation à un gardien agréé et convention pour l'expertise des véhicules mis en fourrière

Adopté à l'unanimité

2017-018Recensement des marchés publics conclus en 2016

M. le Maire – Nous allons reprendre l'ordre des délibérations et je vais passer la parole à nouveau à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour le recensement des marchés publics conclus en 2016.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics n'impose plus au pouvoir adjudicateur la publication au cours du premier trimestre de chaque année de la liste des marchés conclus l'année précédente, comme prévu par les dispositions de l'article 133 du Code des marchés publics 2006.

L'article 107 du décret susmentionné prévoit toutefois la mise à disposition des données essentielles des marchés conclus sur les profils d'acheteurs (*open data*) ; pour son entrée en application, ce système doit faire l'objet d'un arrêté du ministère de l'Économie non publié à ce jour.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce dispositif, la Ville de NEVERS souhaite tout de même satisfaire aux principes de transparence attachés à la commande publique, en maintenant la publication de ses marchés conclus en 2016 :

- sur le site internet de la Ville ;
- sur son profil acheteur e-bourgogne ;
- par la présente délibération informelle au Conseil municipal.

S'appuyant sur les dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2011, la liste des marchés conclus en 2016 ci-jointe est établie par typologie de marché (fournitures, services et travaux) et par tranche financière :

- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée.

En outre, afin de compléter cette communication autour de la commande publique, vous trouverez en annexe les statistiques 2016 établies par le Service Marchés Publics, pour les seuls marchés publics traités par ce service.

Je vous propose de prendre acte de la liste des marchés publics et des statistiques 2016, aucun vote n'étant requis à cet effet. La Commission 1 a émis un avis favorable.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur l'Adjoint, pour cette présentation. Cependant, si je me souviens bien, en Commission 1, nous avons demandé à avoir une ventilation plus précise, notamment d'avoir le montant par type de marché conclu. D'avoir une liste qui nous permettrait d'y voir un peu plus clair. Notamment, parce qu'alors que vous vous êtes engagé à faire qu'un maximum de marchés publics puissent être attribués à des entreprises locales, on le comprend

bien, pour soutenir l'économie, on se rend compte cette année d'un effondrement de la part des marchés attribués à des entreprises locales. En 2015, 84,62 % des marchés étaient attribués, si je lis bien le document, à des entreprises de Nevers et de l'Agglomération, contre 60,86 %, ce qui fait quand même une baisse de 24 %. Il en est de même pour les entreprises du département, puisqu'en 2015, c'était 5,80 %, et que cette année le pourcentage tombe à 3,50 %.

On constate que la volonté d'attribuer davantage aux entreprises locales, et d'avoir une politique très active pour favoriser l'accès des entreprises locales à la commande publique est en régression de façon patente et certaine, et j'aimerais avoir quelques éclaircissements sur ce point.

M. le Maire –

Michel Suet.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie de reconnaître que nous ne sommes pas obligés de vous donner les montants. Si on respectait ni plus ni moins les textes, vous auriez la liste des entreprises qui sont intervenues, et c'est tout. Mais, malgré tout, l'huissier est en train de vous distribuer les montants par marchés et par entreprises.

Quand je compare 2015 et 2016, les travaux en 2015 étaient de 4 604 000 €. En 2016, ils sont passés à 5 074 000 €. Les services, qui représentent surtout les études, étaient en 2015 de 1 147 000 €, et ils étaient en 2016 de 1 491 000 €. Pour les fournitures, c'est l'inverse, nous sommes passés de 1 740 000 € à 712 000 €. Pourquoi une baisse « faciale » des marchés confiés aux entreprises locales ? Nous avons donné aux entreprises de Nevers et de l'agglomération en 2015 : 4 581 000 € de marchés. En 2016 : 3 690 000 €. Pourquoi ? Il y a l'incidence de la voirie. La voirie a baissé de 800 000 € entre 2015 et 2016. Or, les entreprises de voirie sont soit domiciliées à Varennes-Vauzelles, Coulanges, Nevers ou Saint-Eloi, pour les trois groupes, Eiffage, EuroVia, et Colas. Ils ont des salariés et des bureaux sur Nevers ; donc nous les comptons comme entreprises locales. En 2015, nous avons confié aux entreprises du département 267 000 €, et 201 000 € en 2016. L'incidence de la baisse de la voirie a été transférée sur les travaux. Les travaux sur nos bâtiments ont augmenté de 1 430 000 €. Vous pouvez voir cela si vous regardez les diagrammes.

Quelle est la cause du fait que les entreprises extérieures aient eu plus de marchés ? Il y a eu l'incidence du mobilier urbain. C'est une entreprise de la Côte d'Or qui a eu ce marché. Aucune entreprise locale, qui était Tarvel, ne pouvait pas s'aligner. Si nous ne voulions pas être hors la loi, nous étions contraints de confier ce marché à cette entreprise de Saint-Apollinaire, à côté de Dijon. Et surtout, il y a eu l'incidence des travaux du Beffroi, pour 1,3 M€. Dagois réalise le gros morceau, et Dagois est d'Yzeure. Il a obtenu le marché pour 800 000 €. Pour les charpentes, l'entreprise Cruard a emporté le marché pour 400 000 €. Or, les entreprises locales, bien qu'elles se soient groupées, ont été incapables de s'aligner sur ce prix ; il y avait une différence à peu près 150 000 €. Là encore, nous avons été obligés de respecter, bien sûr, le Code de marchés publics.

Voilà, ce sont uniquement ces entreprises-là qui vous donnent l'impression que nous avons donné moins de marchés à nos entreprises locales.

M. le Maire –

Monsieur Grafeuille.

- M. Grafeuille – Sur ce que vient de dire mon collègue des finances, c'est vrai qu'en plus ce sont des entreprises très spécialisées. Or, il y en a très peu dans la région. On ne peut pas donner cela à n'importe qui. Ce sont des gens qui sont très spécialisés, qui comptent dans le personnel un bon nombre de gens qui ont fait le compagnonnage, et ce sont les seuls habilités à faire ce genre de travaux.
- M. le Maire – Monsieur Séjeau voulait réagir.
- M. Séjeau – Je remercie Monsieur l'Adjoint au Maire pour ces précisions, qui apportent un éclairage intéressant, effectivement. Mais je rectifierais juste une chose, ce n'est pas une « impression » ; vous avez expliqué pourquoi, mais ce n'est pas une impression le fait de considérer qu'il y a eu moins d'argent pour les entreprises locales. Vous l'avez reconnu : il y a eu moins d'argent pour les entreprises locales, et vous avez expliqué en gros pourquoi. Mais ce n'est pas une « impression », c'est bien une réalité.
- J'ajoute effectivement que le Code des marchés publics est très précis et très strict. J'entends ce que M. Grafeuille vient d'énoncer. Je rappelle aussi que le critère Prix n'est pas le seul qui préside au choix d'une entreprise, et que justement le rôle d'une collectivité, pour essayer de réorienter ses achats publics, c'est d'essayer de jouer sur d'autres critères, qui soient bien sûr tout à fait objectivables. Mais le critère Prix n'est pas le seul à entrer en ligne de compte.
- M. le Maire – Vous avez raison de le rappeler, Monsieur Séjeau, et vous êtes bien placés pour savoir que, quand on peut, on fait travailler les entreprises locales, mais on a aussi des contraintes, et on ne peut pas se mettre en marge du règlement.
- Je voulais ajouter aussi que nous avons réussi, parce que cela n'avait pas été le cas les deux premières années, à attribuer l'impression du *Nevers ça me botte* à un imprimeur local, de par le positionnement respectant le marché.
- Monsieur Suet, vous vouliez répondre ?
- M. Suet – Oui, simplement, comme vous pouvez le voir dans votre dossier, si vous regardez les entreprises de Nevers et de l'agglomération, en 2016, nous leur avons confié 3 689 648 € de marchés, contre 4 581 000 l'année précédente. Il est vrai qu'est intervenue une baisse de 900 000 €, mais qui a été faite malheureusement au profit de ce que je vous disais tout à l'heure, le Beffroi, à hauteur de 1,3 M€. On n'y peut rien ; ce sont des entreprises extérieures. On n'a trouvé personne localement pour le faire.
- Et en plus, nous avons les études. Celle du Banlay, pour 228 000 € ; aucune entreprise locale n'est capable de faire cela. L'étude Loire : 80 000 € ; aucune entreprise locale n'est capable de faire cela. Il n'y en a pas ; d'ailleurs. Les études sur les monuments historiques : 140 000 €, vous avez la liste. Nous n'avons personne sur place, malheureusement.
- Voilà ce qui explique cette différence.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, vous vouliez intervenir ?

M. Lagrib – Monsieur Suet, vous dites que vous apportez tous les éléments suite aux différentes questions en commissions. La preuve que non, malheureusement, par rapport à votre remarque de tout à l'heure, concernant les documents que vous nous donnez suite à la commission. J'attendais ce moment-là pour vous le rappeler. Merci en tout cas de nous l'avoir remis ce jour.

M. Suet – Monsieur Lagrib, je vous rassure. Ce n'est pas parce que vous me l'avez demandé. Vous savez, ce n'est pas parce que les portes du supermarché s'ouvrent devant vous que vous êtes si important que cela.

M. Lagrib – Je vais vous répondre. Vous nous rappelez que vous n'êtes pas obligé de le faire, alors je vous poserais la question : « Pourquoi le faites-vous ? », car vous ne nous donnez que la moitié des éléments ; les chiffres, cela n'aurait pas changé grand-chose de nous les apporter, mais cela aurait permis pour nous d'avoir une meilleure compréhension. Au-delà de l'énoncé dans le corps de la délibération, un certain nombre de principes qui ne sont que des rappels de la règle, de la loi, du Code des marchés publics, la délibération pose un problème tant sur la forme que sur le fond. J'ai soulevé ce point en commission et j'ai demandé des précisions supplémentaires. Or, j'ai reçu cela aujourd'hui seulement.

Sur la forme, toujours je m'étonne du manque de cohérence entre le corps de la délibération qui énonce des principes, et notamment celui de la transparence et deux pages de délibéré dont la présentation est plutôt brouillonne, sans aucun ordre logique. Je me suis d'ailleurs demandé si vous ne cherchiez pas à perdre le lecteur dans cet imbroglio de lignes. Je me suis pourtant accroché, et je comprends que ce délibéré remet en cause les principes de transparence évoqués dans le corps de la délibération. C'est là que les questions de forme nous amènent aux questions de fond. Pouvons-nous juger du bon respect du Code des marchés publics ?

Je profite de ce temps de parole pour vous interroger également, sur le rythme actuel des commissions d'appels d'offres. En effet, pour une meilleure appréhension du tissu économique local. Avons-nous une baisse d'activités pour la ville de Nevers ? Cela a été évoqué précédemment. La Ville de Nevers procède-t-elle au morcellement à outrance des MAPA pour éviter des procédures formalisées, ce qui en matière de clarté semble plus opaque ?

En conséquence, je voterais contre cette délibération, qui, malgré certaines informations de base obligatoires allant dans le bon sens, restent confuses, bon nombre de décisions vont à l'encontre des principes de transparence et d'équité obligatoires en matière de marchés publics.

Je terminerais pour vous rappeler les engagements. Le n° 75 : « *Consultation des Neversois et transparence absolue de l'information sur les grands sauvages sur les décisions importantes qui les concernent. Compte rendu détaillé des appels d'offres et des lauréats choisis, consultables sur le site de la Ville et dans le magazine Nevers ça me botte* ». Le n° 74 : « *Exemplarité dans le cadre de la commande publique. S'appuyer sur la démarche participative, CAUE, CLDD, et une meilleure formation des élus pour placer ambition et innovation dans l'élaboration des grands appels à projets* ».

M. le Maire – Monsieur Suet.

- M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Lagrib, vous aviez tout dans votre document. Vous avez reçu le document du Conseil, comme moi, comme tout un chacun. Vous aviez tout. Cela veut dire que vous ne travaillez pas vos dossiers. Et vous intervenez comme cela pour dire quoi ? Pour dire quoi d'intéressant finalement ? Pour dire quoi, finalement, Monsieur Lagrib ? Mais continuez, tournez les pages, vous avez tout.
- M. Lagrib – Sur la baisse des marchés de la Ville de Nevers attribués aux entreprises nivernaises, vous trouvez une explication pour dire « non », mais « oui, il y a baisse de marchés pour les entreprises locales ». Donc, vous voyez bien qu'il y a deux interprétations possibles. Donc à un moment donné, si on a les chiffres, je ne dis pas que nous n'avons pas les informations, mais on peut les valider, on peut les confirmer. En l'occurrence, non, on est obligé de s'appuyer sur ce que vous nous mettez dans vos graphiques, et dans vos camemberts que vous aimez tant mettre dans tous vos documents.
- M. Suet – Monsieur Lagrib, si vous ne voulez plus d'informations, on ne vous les donnera plus. Vous avez tout. Vous pouviez voir ce qui a été fait en 2015. Vous pouviez voir ce qui a été fait en 2016. Vous aviez tout. Il suffit de travailler vos dossiers, c'est tout.
- M. le Maire – Remarquez, on trouve des camemberts dans les supermarchés, Monsieur Suet. François Diot.
- M. Diot – Je ne reviens pas sur ce qui a été dit. Il y a des explications au fait qu'il y ait des évolutions.
- Mais si on considère que l'on préfère politiquement faire travailler des entreprises locales – c'est un objectif que les uns et les autres nous partageons –, le problème, c'est que l'on est contraint par les règles des marchés publics et de la fameuse concurrence libre et non faussée, qui n'intègre pas finalement des considérations très secondaires pour les chantres du libéralisme, à savoir le développement des territoires ruraux, le bien-être des salariés, la relocalisation de l'économie, la lutte contre le réchauffement climatique, etc. Ce qui fait que le magazine municipal, le *Nevers ça me botte* a été imprimé pendant tout le début de mandat, je crois, dans le département du Nord, et que l'on a donc fait venir des tonnes de papier par la route, sur plus de 500 km, alors que nous avons des imprimeries dans l'agglomération. Et à ce sujet, j'ai lu dans le dernier magazine municipal, Monsieur le Maire, que c'est désormais une imprimerie de Vauzelles qui imprime le *Nevers ça me botte* depuis le début de cette année, ce qui est une très bonne chose. Cela montre donc que c'est possible.
- Tout cela illustre deux choses. D'abord l'importance de travailler « intelligemment » à la rédaction des appels d'offres en y intégrant des clauses, clauses sociales, clauses environnementales, auxquelles les entreprises locales peuvent *a priori* répondre plus facilement. Et ensuite la nécessité de changer les règles du jeu, mais cela ne dépend pas de nous, en modifiant nationalement ce Code des Marchés publics, ce qui suppose aussi de changer les orientations européennes actuelles entièrement tournées vers le libre échange, le capitalisme sauvage, la concurrence libre et non faussée, etc.
- M. le Maire – Pour vous répondre, Monsieur Diot, oui, c'est possible, parfois. Et si nous avons pu choisir le groupe Inor pour *Nevers ça me botte*, qui a aussi le marché de

l'Agglomération pour *Le Mag*, c'est parce qu'il y avait peu de différence financière et que l'aspect technique était meilleur. Mais parfois ce n'est pas le cas.

Je voudrais bien donner à 100 %. Quoique attention ! Donner aussi 100 % de nos marchés aux locaux, cela leur ferme des portes ailleurs parce que les gens savent qu'ils ne peuvent plus venir postuler ici et donc cela ferme la porte d'autres marchés. Donc, il y a un effet pervers. C'est pour cela qu'il faut trouver un équilibre. Afficher politiquement notre souhait de privilégier le local quand on le peut, oui, on essaie de le faire, avec les clauses d'insertion, quand on le peut. On les a élargies ; on essaie de le faire. Et là, pour le coup, ce choix a été possible. Quand vous avez 200 000 € d'écart sur un marché de 800 000 €, vous savez ce que cela donne ; c'est un recours. Cela bloque le projet. On ne peut pas le mener. Et on se retrouve à la case départ, et il faut relancer un marché, ce qui a un coût aussi. Donc, on est aussi tenu de respecter la réglementation, et je redis, ce choix par rapport à *Nevers ça me botte...* D'ailleurs, votre équipe avant, quand elle était majoritaire, le faisait imprimer ailleurs que dans la Nièvre. C'est la raison pour laquelle nous nous étions engagés à essayer de trouver une solution pour qu'il soit réimprimé à Nevers, ou en tout cas sur l'agglomération, ce qui est le cas, mais ce qui ne l'a pas été pendant deux ans. Pas parce qu'on ne voulait pas, mais parce que les réponses aux appels d'offres ne nous le permettaient pas, sauf à se mettre hors la loi. François Diot.

- M. Diot – D'où l'intérêt de changer la loi. C'est bien ce que je disais.
- M. le Maire – Le jour où vous serez député, Monsieur Diot.
- M. Diot – Il y a des bonnes et des mauvaises raisons de faire travailler localement. Il ne s'agit pas de dire « on veut faire travailler nos entreprises locales parce que c'est ici », et on se renferme et on monte des murs. Il y a des raisons écologiques, il y a des raisons sociales. Il y a de bonnes raisons de faire travailler les entreprises localement ; c'est pour l'intérêt général. Ce n'est pas pour se renfermer sur notre pré carré. C'est toute la différence entre une approche d'extrême droite et une approche de gauche, pour que l'on se comprenne bien.
- M. le Maire – J'espère que vous ne me qualifiez pas d'extrême droite.
- M. Diot – Bien sûr que non. Non. Quand même !
- M. le Maire – Quand même. Sur ce que vous dites, Monsieur Diot, sur les marchés, on pourrait jouer sur la taxe carbone ; on ne peut pas jouer sur la taxe carbone au-delà de ce que l'on fait. Cela nous limite aussi sur le choix, et je pense que là-dessus, on se dit chacun les choses différemment sans doute, mais chacun partage la même ambition : quand on peut faire travailler les emplois locaux, vous savez qu'on le fait, c'est ce qu'a essayé d'expliquer, et il y est arrivé, Michel Suet. Philippe Cordier.
- M. Cordier – Je trouve que votre remarque, Monsieur Diot, est quand même assez « gonflée », parce que, quand vous étiez dans la Majorité, je vous avais posé la question « Pourquoi ne pas faire travailler les entreprises locales ? », M. Boidevezy m'avait répondu : « Impossible, nous avons des ouvertures d'enveloppes et nous devons faire travailler les moins-disants ». Premièrement.

Et deuxièmement, dans l'impression du *Nevers ça me botte*, je pense que vous aviez décidé, avec votre édile de l'époque, de le faire imprimer non pas dans le département, mais en dehors du département. Donc, quand vous me parlez d'économie, de taxe carbone, vous changez quand même pas mal de raisonnement en quelques mois, je trouve.

- M. Diot – Quand je dis, Monsieur Cordier, qu'il faut changer les règles du jeu, ce n'est pas ici qu'on les change ; c'est effectivement à l'Assemblée nationale. Et au Parlement européen. C'est bien exactement ce que j'ai dit.
- M. Cordier – Nous attendons les prochaines élections. Si votre candidat arrive au pouvoir, vous pourrez éventuellement prendre des mesures en ce sens.
- M. le Maire – Bien. Suspens. Nous allons revenir à nos moutons. Nous n'avons pas de vote ; c'était la présentation du recensement à votre demande.

2017-019 **Poursuite de la mise à disposition d'un emploi de la Ville de Nevers auprès de la communauté d'agglomération de Nevers**
Adopté à l'unanimité

2017-020 **Tableau des effectifs : création d'un poste de directeur général adjoint des services**

- M. le Maire – Nous allons ensuite aborder la délibération n°020, concernant la création d'un poste de directeur général adjoint des services municipaux.

Je vous rappelle simplement que, dans les communes, l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services municipaux peut être créé dès 10 000 habitants. La Ville de Nevers est surclassée 40 000 à 80 000 habitants, en raison de la présence de Quartiers Prioritaires sur son territoire. Nous pouvons donc prétendre à la création de ce poste.

Cette création est nécessaire et bien sûr importante pour le fonctionnement normal de la collectivité.

La personne sera recrutée conformément aux règles de classement prévues au Décret n°87-1101 du 30 décembre 1987. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la bonne gestion du service public, nous proposons de créer un poste de directeur général adjoint des services municipaux.

Y a-t-il des questions ou des interventions? Monsieur Diot.

- M. Diot – Monsieur le Maire, vous nous demandez de valider la création d'un poste de directeur général adjoint, alors qu'il n'y a pas de directeur général des services. Je pose donc la question : « Adjoint de qui ? » C'est la première, et normale ; vous vous y attendiez. Il faut être logique : on n'élit pas les adjoints au maire avant d'élire le maire. De la même manière, je pense qu'il serait quand même logique de nommer un directeur général avant de nommer son adjoint.

En fait, derrière cela, nous savons tous de quoi il s'agit. Malgré le rejet de cette idée par un vote de l'ensemble des conseillers communautaires il y a un peu plus d'un an, vous voulez remettre sur le tapis la question d'un DGS mutualisé entre la

Ville et l'Agglomération. D'ailleurs, vous l'avez affirmé. C'est vrai. Quand un vote ne vous convient pas, il faut revoter. On a vu où ce genre d'attitude a conduit la démocratie européenne ; nous ne souhaitons pas le même sort à la démocratie communautaire.

À ce sujet, il semble, par des bruits de couloir, que vous ayez fixé une nouvelle réunion d'information en direction de l'ensemble des conseillers communautaires à ce sujet-là. Je vous rappelle que nous sommes nous-mêmes conseillers communautaires, même dans l'Opposition, élus au suffrage universel. Mais aucun des conseillers communautaires de l'Opposition n'a été destinataire de cette invitation. Cela doit donc être une erreur, de mail, ou autre. En tout cas, nous demandons à recevoir cette convocation, de la même manière que les 44 conseillers communautaires des 13 autres communes de l'Agglomération. En vous demandant également d'éviter si possible une réunion à 10 heures du matin un jour de semaine, si effectivement vous voulez que les gens puissent y participer, et que les salariés du territoire puissent exercer correctement leur mandat d'élu.

M. le Maire –

Monsieur Diot, vous êtes perspicace. Tout d'abord, ce n'est pas que je veux déjuger un vote, mais ce qu'une collectivité peut faire, elle peut le défaire. Premièrement. Donc, rien n'interdit de réétudier un sujet. Pourquoi fais-je cela ? Non pas que je ne respecte pas le vote démocratique, mais je pense que nous avons aujourd'hui un créneau, une opportunité à mutualiser un directeur général des services, ce qui représente une économie non négligeable, de l'ordre de 90 000 € par collectivité et par an, pour fonctionner pareil. Puisqu'aujourd'hui, quand je suis à la Ville, je vois une coordination de directions tant qu'il n'y a pas de DGS, et à l'Agglomération, je vois un DGS. Si je ne vois qu'une personne, c'est du temps de gagné, de la fluidité, à condition que ce DGS soit renforcé par un DGA dans chaque collectivité.

Pourquoi ai-je proposé qu'ait lieu une réflexion sur cette opportunité ? Parce qu'elle s'ouvre à nouveau. Elle s'était ouverte une première fois lorsque l'ancien directeur général des services de l'Agglomération a quitté l'Agglomération. Si on fait un DGS mutualisé et que cela ne convienne pas, on peut revenir à deux DGS. Si aujourd'hui chaque collectivité re-choisit un DGS, c'est pour un certain nombre d'années, sauf accident ou décision du DGS en place de quitter son poste. Donc, je considère qu'il est de ma responsabilité de re-proposer cet échange. Après, les 44 conseillers décideront. Je pense que c'est une opportunité. C'est aujourd'hui un nouveau mode de fonctionnement. En 2015, 33 % des villes-centre avaient leur DGS mutualisé avec l'Agglomération. Je n'ai pas les chiffres de 2016, mais j'imagine que c'est supérieur.

Aujourd'hui, une deuxième opportunité s'ouvre. Nous avons la possibilité de rouvrir un poste de DGA, ce que je vous demande ce soir. Le poste de DGS existe toujours ; il n'est pas besoin de le rouvrir. Voilà pourquoi nous n'ouvrons pas de poste de DGS ce soir ; c'est parce qu'il existe toujours au sein de la Ville. Donc, soit, effectivement, nous mutualisons le DGS de l'Agglomération, que tout le monde connaît. Soit cela n'est pas le cas, et nous recruterons, à peu près en même temps que le DGA, un DGS propre à la Ville.

Je souhaitais que cela ne soit pas uniquement débattu en Bureau communautaire, qui avait, je le rappelle, répondu favorablement à la proposition d'un DGS mutualisé ; c'est après quelques tractations et postures politiques et quelques incompréhensions, dirons-nous, que le vote n'est pas passé. Mais je le respecte ;

c'est la voix de la démocratie. J'ai donc proposé qu'un échange se fasse, et que cela se fasse en présence d'un ou deux DGS qui ont vécu cette expérience de mutualisation, que je ne connais pas. Il y a le DGS de Sens qui va venir, et nous serons certainement en visioconférence avec le DGS de Dax, et un élu, la Présidente de l'Agglomération de Dax, et le Président de l'Agglomération de Sens. Pour nous donner leurs retours d'expériences, les avantages, les inconvénients, et qu'après, si, lors de cette réunion, cela semble susciter l'intérêt d'une majorité, nous puissions revoter en connaissance de cause, mais encore une fois je ne le fais pas pour déjuger quelque chose, je le fais parce qu'aujourd'hui il y a une seconde opportunité qui s'ouvre, et je considérerais dommage en tout cas de ne pas y réfléchir à nouveau.

J'avais proposé de nous réunir tous à l'Agglomération pour cet échange le 22 février, et puis on m'a fait remarquer à juste titre que c'était la première semaine des vacances, et qu'un certain nombre d'élus ne pourraient pas venir. Donc, j'ai tenu compte de cette difficulté, et pour tout vous dire, j'avais demandé rapidement après que cette réunion puisse se tenir le lundi 13 mars. Sauf qu'il y a eu un petit loupé à l'Agglomération pour vous adresser les convocations. Je m'en suis rendu compte lundi. Compte tenu du court délai, je n'allais pas recréer des difficultés en convoquant 8 jours avant. Donc, je vous le dis, sous réserve, car la date a été fixée ce matin, et c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas d'invitation, c'est sous réserve de la disponibilité à nouveau de ces deux DGS, car nous avons choisi des DGS de villes de taille similaire à la nôtre, cette réunion pourrait se tenir, et cela vous sera confirmé, bien sûr, le 10 avril à partir de 10 heures à l'Agglomération.

Les choses se feront ainsi à peu près concomitamment entre DGS et DGA. Et voilà pourquoi ce soir il est proposé uniquement le poste de DGA. Il ne s'agit pas de mettre la charrue avant les bœufs. C'est tout de même un peu différent des fonctions de maire et de maire adjoint. Ce n'est pas tout à fait dans le même cadre. Mais en tout cas, je souhaite que tranquillement nous puissions échanger sur un sujet qui est dans l'air du temps, qui ne m'apparaît pas saugrenu, qui peut permettre des économies à chaque collectivité, tout en ayant un fonctionnement beaucoup plus fluide, et peut-être privilégier le différentiel sur d'autres emplois dont nous avons besoin. Créer des emplois, je ne pense pas que vous serez contre. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Je vous entends parler d'« opportunité ». Je me méfie un peu de vos opportunités. Je rappelle, si on vous avait écouté, si nous avions mutualisé le DGS à l'époque, qui était en l'occurrence M. Olivier Thiais, nous n'aurions plus de DGS à ce jour. Par ailleurs, vous parlez de mutualiser le DGS alors que les services de la Ville de Nevers ont besoin à eux seuls d'un DGS.

Aujourd'hui les services ne sont toujours pas en place. Vous prenez des décisions. Je vois qu'on en est à une dizaine d'organigrammes. Les choses ne sont toujours pas en place. Or, on ne met toujours pas de DGS, mais on veut le mutualiser ; ce que je trouve incohérent. Vous prenez dans votre Cabinet des personnes qui ne sont jamais là. À un moment donné, il va falloir avoir une vraie réflexion déjà dans un premier temps sur la structure de la Ville de Nevers et ses services, prendre en considération les différentes remarques et les différentes attentes des services de la Ville de Nevers et des Neversois. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Vous disiez ne pas vouloir mettre les charrues avant les bœufs, mais c'est le cas : vous parlez de mutualiser un DGS alors que les services ne sont toujours pas en place à la Ville de Nevers. À l'Agglomération, oui, je suis d'accord, ils tournent. Mais, à la Ville de

Nevers, ce n'est toujours pas en place. Commençons déjà de s'occuper de la Ville de Nevers.

M. le Maire – Je ne savais pas que la Ville de Nevers ne fonctionnait pas, mais vous me l'apprenez. Madame Frémont.

Mme Frémont – Monsieur le Maire, pensez-vous réellement que nous aurons un DGS avant la fin du mandat ? Ou alors voulez-vous vraiment être le premier maire de France à faire un mandat sans DGS ?

M. le Maire – Je n'ai pas bien compris votre question. J'ai toujours voulu un DGS. Mais j'ai toujours voulu un DGS choisi. Donc, oui, nous aurons un DGS en mars 2020, si tout va bien !

Sur l'ouverture du poste de DGA, qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? 8 abstentions. C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Opposition : 0

Abstentions : 8

Adopté à l'unanimité.

2017-021 SNUipp-FSU 58 (Fédération Syndicale Unitaire). Attribution d'une subvention pour une action pédagogique à destination des professeurs des écoles

M. le Maire – J'appelle la délibération n° 021 concernant une subvention pour une action pédagogique à destination des professeurs des écoles. C'est Madame l'Adjointe à l'Éducation qui la présente.

Mme Dessartine – Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le SNUipp-FSU de la Nièvre, organisation syndicale des professeurs des écoles, organise, pour la troisième année, une « Université de Printemps » qui se déroulera à Nevers les 29 et 30 mai 2017.

Cette université a pour but de réunir sur deux jours, enseignants et chercheurs à Nevers.

Durant quatre demi-journées, quatre chercheurs vont intervenir en présentant leurs recherches pédagogiques selon leur spécialité.

Ce temps de recherche, de réflexion et de débat est important pour les enseignants qui sont en demande de formations et d'échanges entre pairs, mais aussi avec pédagogues et didacticiens.

La présence d'une cinquantaine d'auditeurs est attendue.

Le SNUipp-FSU participe aux frais d'hébergement, de déplacements et de restauration des intervenants.

Afin de poursuivre notre soutien aux différentes actions éducatives et pédagogiques, et permettre le bon déroulement de cet événement, je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 120 € au SNUipp-FSU, somme correspondant au repas offert aux intervenants. Nous avons accordé la même subvention l'année dernière. La Commission 2 a donné un avis favorable.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Très bien, d'allouer une subvention de 120 € au SNUipp-FSU. Je suggère que l'on écoute aussi ce qu'ils disent ; ce sera encore mieux. Cela me permet d'aborder, puisque vous ne le faites pas, un sujet d'importance, quand même, pour la Ville de Nevers, c'est l'annonce il y a une dizaine de jours par l'Inspecteur d'Académie de la suppression de trois classes dans nos écoles de Nevers dans le cadre de la carte scolaire 2017.

Lors du dernier Conseil, nous avons déposé une motion alertant sur ce qui se tramait, et suggérant que notre Conseil s'oppose aux premières annonces faites par l'Inspecteur d'Académie. Vous nous aviez autorisés, Monsieur le Maire, à lire cette motion, mais vous nous aviez proposé qu'on ne la vote pas, en attendant le résultat des discussions que vous aviez à l'époque avec l'Educaiton nationale, et suggérant que nous rédigiions conjointement une autre motion que nous aurions présentée ce soir.

Je vous avais donné mon accord de principe sur le sujet, mais en notant que, pour notre part, nous croyons davantage en la matière au rapport de force qu'aux négociations de sommet, et que nous arriverions de toute façon ce soir après la bataille, le calendrier de la carte scolaire étant ce qu'il est.

Comme convenu, et à votre demande, nous nous sommes vus il y a une quinzaine de jours avec votre Adjointe à l'Education, Mme Dessartine, et ma camarade Blandine Beltier. Hasard du calendrier, c'était au lendemain du CDEN, qui est la dernière étape avant les décisions définitives de l'Inspecteur d'Académie. Entrevue très courtoise et très agréable, du reste, mais où nous avons réaffirmé qu'une motion déposée ce soir friserait le ridicule alors que cela fait 10 jours que les choses sont pliées, et que de toute façon nous ne dirions sans doute pas la même chose. Or, effectivement, le résultat des courses nous donne raison. D'abord, pour la troisième année depuis que votre équipe dirige la Mairie, je m'étonne très sincèrement de votre absence et de l'absence complète de tous les élus de la Majorité municipale grand rassemblement qui a eu lieu le jeudi 16 février devant la préfecture : il y avait là des auprès des enseignants et auprès des parents d'élèves, lors du grand rassemblement qui a eu lieu le jeudi 16 février, je crois, devant la préfecture. Il y avait là des enseignants et des élus en écharpe des quatre coins du département, venus protester contre les annonces de fermetures de classes. Ils ont été reçus en délégations successivement pendant tout l'après-midi. Et pour la troisième année consécutive, nous étions les seuls élus de Nevers. Alors, je pose la question : « Pourquoi ? ».

Quand je dis qu'en la matière je crois davantage au rapport de force qu'aux négociations d'arrière-boutique, je constate que cette année, au final, sur les 19 annonces de fermetures faites par l'Inspecteur d'Académie dans le département, on aboutit à 10 au final, et c'est toujours 10 de trop, mais que toutes celles concernant Nevers ont été mises en exécution. On n'a rien empêché, donc. Vous allez me dire que vous avez empêché une fermeture à Jules-Ferry, mais c'est en échange d'une non-ouverture, qui avait pourtant été annoncée, à la Rotonde. On se retrouve donc avec trois classes, comme prévu. Trois classes fermeront donc à la rentrée. D'abord une classe à l'école de Loire. C'est une CLIS, une ULIS comme on dit maintenant ; c'est-à-dire que c'est une classe spécialisée pour des enfants qui rencontrent des difficultés, ce qui va contraindre ces élèves à être scolarisés

ailleurs dans l'agglomération. Alors que, pour ceux qui connaissent le bâtiment, c'est une école magnifique, où ils sont comme à la maison. On aboutit donc à une école où il ne reste plus que deux classes. Donc à quand la fermeture complète de l'école de Loire ?

Quant aux deux autres classes qui sont supprimées, Monsieur le Maire, comment ne pas remarquer qu'elles sont justement situées dans les écoles que vous avez fusionnées l'an dernier ? Pourtant nous vous avons sur cette évidence : c'est une aubaine pour l'Inspecteur d'Académie d'avoir de gros groupes scolaires à sept ou huit classes ; c'est beaucoup plus simple pour lui de sabrer dans les effectifs d'enseignants. Une nouvelle fois nous n'avons pas été écoutés. Et une nouvelle fois, c'est dans les quartiers populaires (Lucie-Aubrac aux Courlis, Rosa-Bonheur à la Grande Pâturage) que les enfants paient les pots cassés, alors que des classes peu chargées dans ces quartiers-là seraient justement une occasion rêvée de faire travailler les élèves dans des conditions optimales. Donc, en quelque sorte, vos fusions d'écoles provoquent les fermetures de classes. Et en quelques années, les enfants des Courlis et de la Grande Pâturage auront vu à la fois leur école fermer et plusieurs classes être supprimées. Vous répétez sur tous les tons « moins d'écoles pour mieux d'école », on en est très loin.

Pour finir le tableau, j'ajoute que tout cela, c'est aussi le résultat de la fameuse convention « faire vivre l'école 2017-2020 dans la Nièvre », que vous aviez signée en grande pompe en 2015, avec Mme Dessartine, l'Inspecteur d'Académie, les deux députés, les deux sénateurs, le Président du Conseil départemental, avec une belle photo dans le Journal du Centre. À l'époque, nous-mêmes et le SNUipp-FSU avons alerté sur le piège que constituait cette « convention de dupes ». Je crois même que la FSU avait utilisé des termes un peu plus fleuris. Et nous n'avions pas non plus été écoutés.

Donc voilà le résultat : nous sommes dans un champ de ruines.

OK pour les 120 € que vous accordez gracieusement au syndicat d'enseignants SNUipp, mais, encore une fois, je pense qu'il faudrait aussi les écouter, parce qu'ils ne parlent pas dans le vent, et qu'eux, au moins, ils savent de quoi ils parlent.

- M. le Maire – Monsieur Diot, pensez-vous qu'il n'y ait des suppressions de postes que depuis 2014 ?
- M. Diot – Vous voulez dire « Il y en avait avant ? ». Oui. Bien sûr, il y en avait avant.
- M. le Maire – Je ne pense pas que cela soit lié à la présence de notre équipe municipale.
- M. Diot – Ce n'est pas vous qui fermez les classes. Vous les favorisez.
- M. le Maire – Vous m'avez dit que je contribuais, que nous étions à l'origine des fermetures de classes. Je reprends vos propos. Cela me semble, pour le coup, encore très sévère envers nous. Mais vous êtes exigeant avec vous, c'est bien normal ; j'aime bien l'exigence. Je vais vous répondre plus sérieusement.

Tout d'abord, la convention que nous avons signée, nous l'avons fait pour bien faire. Et pour limiter, parce que, sinon, cela serait bien pire ; pour limiter, parce qu'il y a un engagement de l'Éducation nationale sur une durée limitée de tout faire

pour limiter dans le cadre d'un département en difficultés les fermetures de postes. Cette convention nous a été présentée ainsi, et c'est comme cela que nous l'avons signée. Nous ne l'aurions pas fait autrement.

Ensuite, pourquoi y a-t-il des fermetures de postes ? Parce qu'en matière d'écoles, en raison de la baisse de population dans le département, dans l'agglomération, à Nevers, que nous espérons endiguer, nous payons aujourd'hui les fruits de la désertification de notre population. C'est difficile à combattre. Sauf à vouloir mettre moins d'élèves dans les classes ; pourquoi pas ? Mais aujourd'hui, vous connaissez aussi toutes les méthodes de réflexion par rapport au nombre d'élèves dans les classes, qui conduisent à constater que parfois il faut supprimer des postes.

Je fais mon *mea culpa* effectivement sur la motion que nous aurions pu faire ensemble, parce que finalement je ne pense pas que nous soyons très loin là-dessus. Sauf que le calendrier, sans que j'en connaisse les données précises, a été largement avancé à cause de la période électorale qui arrive. Sinon, vous le savez, c'est plutôt fin mars que les choses sont arrêtées.

En revanche, vous avez eu l'entretien que je vous avais proposé, avec Fabienne Dessartine. Mais ce ne sont pas des tractations de couloir ; je suis intervenu auprès du DASEN, et j'ai obtenu – enfin, je pense pouvoir le dire – l'évitement de deux postes, puisque l'un était visé à Jules-Ferry et l'autre à Albert-Camus. Or, ces deux postes-là sont maintenus.

En ce qui concerne la classe ULIS, j'ai eu l'assurance que cela ne préjudicierait pas, et que les élèves seraient accueillis conjointement dans une autre classe ULIS, même si effectivement j'avais été surpris qu'on veuille en fermer une.

Au contraire, nous travaillons sur le renforcement, et notre projet de réforme – et je considère que c'est toujours « moins d'écoles pour mieux d'école » ; nous l'avons encore vécu en expérience avec Mme l'Adjointe à l'Education lundi lors du retour de l'expérience des tablettes numériques, qui ne sont pas de simples gadgets, mais vraiment des outils pédagogiques, et je pense que la population en sera consciente. Il y avait des parents qui étaient présents, et nous ferons cette présentation. En plus des kits robotique, j'ai des enseignants qui m'ont dit que, grâce aux robots, des élèves qui étaient en difficulté parfois ou très loin des meilleurs rejoignaient le niveau des meilleurs. Par l'application mathématique ludique, des élèves atteignent un niveau qu'ils n'atteindraient pas autrement – consiste à dire que ce que nous ne mettons pas à chauffer des écoles à moitié vides, nous le mettons dans des équipements qui ne sont pas les seuls en soi à la qualité de l'éducation, car cela passe avant tout par les enseignants, mais qui sont des outils pédagogiques intéressants, aux dires du personnel enseignant.

Oui, je pense que mon intervention a pu limiter, sur Nevers, le nombre de fermetures de postes.

Vous évoquiez les écoles fusionnées. Les écoles fusionnées, au contraire, nous avons renforcé. Renforcé par un nombre d'élèves par classe. Vous savez que c'est un des principaux critères ; quand il n'y a plus assez d'élèves par classe, on supprime un poste. Au contraire, en fusionnant nos écoles, on a renforcé ces écoles. Sinon, le nombre de postes, si on n'avait pas regroupé Claude-Tillier en transformant Lucie-Aubrac avec Jean-Macé, oui, il y aurait eu certainement plus de

postes de fermés. Il faut redonner vie à ce quartier, et j'espère que les travaux, car c'est un tout, que nous faisons en ce moment, le permettront.

Je rajoute, et je veux bien vous associer à cela, si vous êtes d'accord, que je souhaiterais que l'on travaille sur la carte scolaire. Je vais certainement remandater le cabinet qui avait déjà travaillé une première fois sur l'étude démographique ; je pense que nous avons à travailler un peu sur le triangle Rotonde, Jules-Ferry, et Albert-Camus. Il faut faire attention, puisqu'il y avait des postes menacés, à les garantir. Nous avons revu la sectorisation entre Rotonde et Oratoire ; cela a permis de sauver des postes à l'Oratoire, en amont, de par nos choix de l'an dernier. Donc, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit.

En travaillant sur Jules-Ferry, Camus, Rotonde – Rotonde a été sous-dimensionné, je le dis, cela a été une erreur de ne pas avoir anticipé, pour le coup, sur un quartier qui, lui, prend de la population –, cela va nous permettre déjà de définir le redimensionnement nécessaire à la reconstruction ou à la rénovation de Jules-Ferry, que nous devons absolument travailler pour qu'elle soit prête en tout cas avant la fin du mandat, parce que budgétairement cela sera compliqué avant, et sur le plan des études aussi, et nous devons aussi utiliser le potentiel d'Albert-Camus.

Voilà ce sur quoi nous travaillons, et je pense qu'aussi une meilleure approche d'une carte scolaire rénovée permettrait davantage de mixité, que tout le monde revendique, et quand il faut la faire, il n'y a plus grand monde. C'est un travail sur lequel l'ensemble des élus pourraient se pencher sous l'égide de l'Adjointe à l'Éducation.

Mais, Monsieur Diot, je vous assure que je suis intervenu auprès du DASEN pour limiter les fermetures de postes. Fabienne Dessartine.

Mme Dessartine – Je voulais simplement rajouter que votre intervention auprès du DASEN n'a pas empêché une ouverture de classe à la Rotonde, puisque l'école de la Rotonde est trop petite pour accueillir une classe supplémentaire. C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

M. le Maire – Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – J'entends juste votre argumentation. Après, dire que cela a permis ou empêché, personne ne pourra le dire. Une chose est cependant certaine ; des études ont été menées concernant la réforme scolaire et la fermeture de ces écoles, qui a suscité un débat important, et elles ne vont pas dans le sens des choix que vous avez faits. Vous ne suivez pas les études qui sont travaillées en amont.

M. le Maire – Bien. Nous allons revenir à la subvention. Nous allons voter la subvention. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Très bien. Merci pour cette belle unanimité réelle.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-022Attribution d'une subvention de fonctionnement au Bureau Information Jeunesse

M. le Maire – Je vais passer la parole à Madame la Maire Adjointe pour l'attribution d'une subvention au Bureau Information Jeunesse.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de vous proposer ce soir l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Bureau Information Jeunesse. Nous soutenons en effet soutenir dans ses actions le Bureau Information Jeunesse qui représente un réel outil au service de la jeunesse neversoise, *via* un espace qui leur est spécifiquement dédié. Il permet d'accompagner les jeunes dans leurs démarches de la vie quotidienne et met tout en œuvre pour favoriser l'accès aux droits, à la culture et à la citoyenneté des jeunes.

Les objectifs généraux pour 2017 sont de :

- Favoriser l'autonomie des jeunes par l'accès à l'information dans tous les domaines qui les concernent : études, emploi, formation, etc.
- Susciter ou favoriser une citoyenneté active de la population jeune ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes avec les nouvelles techniques de l'information et de la communication pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle ;
- Favoriser et accompagner l'accès aux droits ;
- Prévenir les conduites à risques en matière de sexualité, de consommation d'alcool et de drogues, de harcèlement entre pairs, de violence...

Pour ce faire, nous proposons l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 000 € pour l'année 2017.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Delphine Fleury.

Mme Fleury – Une question complémentaire. C'est uniquement par rapport à la Fête des associations. Elle a lieu tous les deux ans et le BIJ l'organise, pour le compte des associations. La prochaine édition va se dérouler cette année. Je voulais savoir si la Ville avait la possibilité d'octroyer une subvention pour cette édition, puisqu'en 2015, la Ville avait maintenu sa participation pour l'aide en nature, mais n'avait pas pu financer cette opération. Avez-vous des éléments pour la prochaine ?

Mme Boujlilat – Une réunion technique s'est tenue associant les services de la Ville, du Conseil départemental et le BIJ. Effectivement, il était question dans un premier temps de suggérer une Fête des Associations qui se tiendrait tous les deux ans, et non pas tous les ans, en la mutualisant avec d'autres événements. À la suite de la réunion technique, la conclusion a été d'estimer que c'était difficilement mutualisable avec d'autres manifestations auxquelles nous avons pensé. À l'heure actuelle, ce n'est pas prévu.

M. le Maire – Nous votons cette subvention. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour ce vote à l'unanimité également.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-023Attribution d'une subvention de fonctionnement à la FOL pour le PAC des Ouches

M. le Maire – Je passe la parole à Madame la Maire Adjointe pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la FOL pour le PAC des Ouches.

Mme Boujililat – Le PAC des Ouches porte un projet éducatif qui se décline en 3 axes principaux :
 -- Éducation à la diversité et à l'égalité des droits : le « vivre ensemble » et la vie collective ;
 - Éducation artistique et culturelle : le jeune est « acteur » de ses loisirs ;
 - Ouverture sur l'Europe : échanges internationaux de jeunes.

Le but étant de :

- Favoriser l'insertion sociale des jeunes par la pratique culturelle
- Contribuer à la construction et structuration identitaire des jeunes, leur socialisation, les responsabiliser
- Contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes
- Démystifier la création artistique
- S'inscrire dans la continuité des apprentissages de la maîtrise des langages
- Développer l'éducation au choix et à l'écoute de l'autre
- Participer à la lutte contre les discriminations
- Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté
- Développer les initiatives valorisantes
- Valoriser l'image des jeunes dans la cité
- Favoriser et accompagner la mobilité internationale des jeunes au travers de projets d'échanges européens (ils sont très actifs sur ce sujet)
- Améliorer leur rapport au temps, à la réalité
- Accompagner leur engagement dans les dispositifs tels que le service civique, les juniors associations, le BAFA, etc.
- Faire découvrir ou confirmer une vocation possible pour les métiers de l'audiovisuel ou ceux de l'animation socioculturelle
- Canaliser positivement les énergies juvéniles.

Le projet principal pour 2017 est l'organisation d'une Semaine Internationale des Droits Humains, qui porte sur l'action « Sur les traces d'une Europe en paix », et sur le projet « Migrons en Sicile »

Pour ce faire, nous vous proposons de leur attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 € pour 2017.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Je voudrais noter, dans le contexte 2016 de baisses des subventions aux associations j'étais déjà intervenue l'année dernière – une troisième année consécutive de baisse, certes minime, pour le BIJ, mais une baisse quand même, et une baisse importante de 5 000 € pour le PAC des Ouches. Ce ne sont pas, me semble-t-il, de bons signaux.

Vous avez signalé les missions du BIJ d'une part, du PAC des Ouches, d'autre part. Je voulais quand même rappeler que le BIJ, c'est 30 jeunes en moyenne qui chaque jour passent chercher de l'information sur l'emploi ou qui ont besoin qu'on les aide dans leurs démarches administratives. Je voulais rappeler que le BIJ, c'est aussi un travail avec les quartiers, par le biais des collègues, un travail sur l'esprit critique, qu'il est nécessaire de développer par rapport à internet, par rapport au numérique. C'est un travail aussi sur la déradicalisation.

Je voudrais rappeler aussi le magnifique travail effectué par le PAC des Ouches. Je parlerais du Festival des Droits humains, dont il est question dans cette délibération, dont c'était la 4^{ème} édition au printemps dernier. Ce sera donc cette année la cinquième. J'ai repris tout simplement le programme, juste pour illustrer le caractère ambitieux de cette manifestation. Et par exemple, je suis tombée sur la table ronde organisée l'année dernière au tout début de la manifestation. Une table ronde dont l'objet était : « Comment lutter contre les formes de discriminations existantes en Europe ? ». Écoutez bien l'exigence dans la constitution du plateau. Il y avait Geneviève Garrigos, présidente d'Amnesty France, Olivier Weber, écrivain, grand reporter, diplomate et correspondant de guerre français, maître de conférences à Science Po Paris, Alain Gresh, journaliste au Monde Diplomatique, etc. Il est besoin de redire l'exigence du PAC des Ouches.

Le PAC fédère des jeunes de différents milieux, qui, autrement, ne se seraient jamais rencontrés. Le PAC obtient des résultats spectaculaires pour des jeunes qui auraient pu sombrer dans la délinquance. Le PAC lutte également contre la radicalisation.

La Ville, je crois que c'est le cas, doit un peu plus prendre conscience qu'elle a à sa portée un outil remarquable, et franchement, baisser les subventions, ce n'est pas un bon signe dans ce sens.

J'insiste vraiment sur cette baisse de 5 000 €, qui me semble inadaptée notamment à la mise en place de ce festival.

M. le Maire –

Je voulais répondre à Nathalie Charvy, puis je passerai la parole à Amandine Boujlilat qui me complètera. Aujourd'hui, c'est une performance quasiment de ne pas baisser la subvention. Je ne vous cache pas, par rapport aux baisses que nous subissons – nous subissons ; ce n'est pas un choix –, nous serions à euro constant depuis trois ans, et ayant fait ce choix, je comprendrais, mais c'est aussi une performance que de le maintenir. Et puis peut-être vous rappelez-vous que, faute d'un entretien du PAC des Ouches par l'équipe d'avant, nous avons dû consacrer, je crois, plus de 60 000 € pour mettre en sécurité l'électricité du PAC des Ouches, sinon nous ne pouvions plus accueillir des enfants et des jeunes à l'intérieur, quelles que soient les personnes d'ailleurs. En plus, cela mettait en péril le théâtre qui est juste au-dessus, et qui est en pleine rénovation. C'est aussi, sur le coup, un investissement, que nous avons fait, qui n'avait pas été fait avant, et qui aurait dû être fait depuis bien longtemps.

Vous voyez que nous sommes vraiment conscients de l'utilité du PAC des Ouches, mais que nous faisons avec ce que nous avons aussi. Amandine Boujlilat peut-être en complément.

Mme Boujlilat –

En quelques mots. J'abonde complètement dans ce sens. Je crois qu'il faut être quand même mesurés dans nos propos. Quand on parle du BIJ, on parle d'une baisse de 250 €, alors que l'on verse 31 000 € pour le fonctionnement. Pour le coup, je crois que l'on peut parler d'exploit à ce niveau-là.

Concernant le PAC des Ouches, vous pourriez inversement souligner l'effort qui est fait justement pour maintenir un niveau de subvention assez remarquable vu le contexte économique contraint dans lequel nous sommes obligés d'évoluer. Au

contraire, je trouve que c'est plutôt très encourageant, et courageux de la part de la Ville de maintenir un niveau de subvention à ce niveau-là.

M. le Maire – Nous allons voter cette subvention également. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-024 **Demande de subvention au GIP-DSU dans le cadre d'un projet sur l'histoire de la mémoire du quartier du Banlay**

Adopté à l'unanimité.

2017-025 **Éclairage public – Contrat de maintenance globale des ouvrages – Ville de Nevers/ Société Citelum – Avenant n° 11**

Adopté à l'unanimité.

2017-026 **Fonds d'intervention pour les services de l'Artisanat de Commerce (FISAC). Programme d'action – conventions – Subvention**

M. le Maire – Je passe la parole à Monsieur l'Adjoint aux nouvelles technologies, à l'artisanat d'art et aux projets d'intérêt régional, Guillaume Maillard, pour le FISAC, puisque nous avons été éligibles.

M. Maillard – Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. La Ville de Nevers, en tant que maître d'ouvrage, et ses partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne - section Nièvre, Nevers Agglomération, association commerciale des « Vitrites de Nevers ») ont souhaité se doter d'une stratégie globale de redynamisation du centre-ville, en mettant en place un programme d'actions communes.

Cette stratégie s'articule autour de 3 axes de développement :

- Adapter l'environnement urbain et renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- Consolider et moderniser l'offre commerciale et artisanale ;
- Développer l'animation du cœur de ville.

Le plan d'action (24 actions en fonctionnement et 3 actions en investissement) a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui a été déposé le 31 janvier 2016.

La décision ministérielle est intervenue le 28 décembre 2016 et fixe les taux d'intervention du FISAC.

Le montant total de l'aide accordée au titre du FISAC pour le projet de Nevers est de 150 446 € se déclinant de la façon suivante :

- pour la section « fonctionnement » : la subvention s'élève à 62 719 € sur une base subventionnable de 320 028 € ;

- pour la section investissement, la subvention s'élève à 87 727 € pour une base subventionnable de 438 633 €.

Pour le lancement de l'opération et le versement de l'avance, il sera nécessaire d'établir et de signer une convention avec l'État. Cette convention détaillera également l'ensemble des actions subventionnées par le FISAC dont le versement sera soumis à la fois au degré de réalisation des actions financées par ce fonds, mais également au degré de réalisation du projet dans son ensemble. Les partenaires ont 3 ans, à partir de la date de notification, pour réaliser les opérations financées.

La subvention sera versée à la Ville de Nevers, qui devra établir des conventions avec ses partenaires pour le reversement des sommes correspondantes aux actions réalisées par ceux-ci.

Une avance peut être perçue (40 % à la signature de la convention) et le solde sera versé après réalisation des actions et présentation des justificatifs correspondant aux dépenses engagées.

Les sommes seront encaissées sur les lignes budgétaires suivantes :

- 449A03 nature 74718 pour le fonctionnement ;
- 449A03 nature 1321 pour l'investissement.

En conséquence, je vous propose :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'État ainsi que les projets de conventions avec ses partenaires et tous les textes y afférents.
- d'autoriser l'encaissement de la subvention accordée par décision ministérielle du 28 décembre 2016.

M. le Maire –

Nous allons pouvoir accentuer toutes les actions que nous menons, d'ailleurs, avec nos partenaires, pas tous seuls, sur le commerce de cœur de ville. Avez-vous des questions ou des interventions ? Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, Monsieur le Maire. C'est une bonne chose que nous abordions ce sujet ce soir, puisque, vous le savez sans doute, il y a quelques jours se sont tenues à Bercy les premières Assises nationales pour la revitalisation des centres-ville. Puisque cette préoccupation de désertification, et plus particulièrement de désertification commerciale des centres-ville est aujourd'hui une préoccupation partagée par de plus en plus de villes en France, et aussi par les pouvoirs publics au niveau de l'État, qui s'alarment de l'aggravation du phénomène de désertification et de paupérisation d'un certain nombre de centres-ville en France, et notamment de villes moyennes, de préfectures, comme Nevers.

À ce titre, lors de ces Assises, un certain nombre de documents ont pu être établis, pour dresser un état des lieux et un panorama de la situation, qui, comme les différents rapporteurs l'ont démontré, est assez préoccupante, voire très préoccupante, et notamment il a été dressé une carte des 27 villes françaises extrêmement désertifiées, parmi lesquelles figure Nevers. Les villes dont le taux de vacance commerciale dans les centres-ville est supérieur à 15 %. Ce sont des sujets dont nous avons déjà débattu ensemble, mais cette mobilisation nationale montre bien l'ampleur de la difficulté, l'ampleur des difficultés et de la gravité de la situation auxquelles nous devons faire face.

Lors de ces Assises, un certain nombre de réflexions ont été abordées, et un certain nombre de rapports ont été faits, notamment celui qui a été présenté par l'Inspection générale des Finances. Monsieur le Maire, nous avons souvent eu l'occasion de passes d'armes, cordiales, mais fermes, sur parfois des sujets qui nous opposent, et notamment sur la question du développement des surfaces commerciales de périphérie. On vous a souvent entendu dire qu'il ne fallait pas opposer commerce de centre-ville et commerce de périphérie, et que les deux étaient complémentaires. Or, ce rapport de l'Inspection générale des Finances tend à établir le contraire. Et notamment, il écrit noir sur blanc, dans les facteurs associés, je cite, à une vacance commerciale forte, « *le développement fort de la surface commerciale en périphérie par rapport à celle du centre-ville* ». Il pointe très clairement que le développement des surfaces commerciales en périphérie des villes moyennes a un effet délétère sur le commerce du centre-ville et conduit à des fermetures, et il préconise « *qu'il faut mieux assurer les équilibres avec des règles d'urbanisme commercial renouvelées*. » Ce qui est un peu cocasse, c'est qu'au moment où je préparais cette intervention et où je lisais cette délibération, au moment où se tenaient ces Assises, on apprenait qu'une nouvelle installation commerciale était prévue sur la zone des Grands Champs en remplacement de la salle des fêtes, à côté du Buffalo Grill. Ce qui a fait qu'un certain nombre de responsables des Vitrites de Nevers se sont émus, malgré la fréquence des rencontres avec vous, et avec l'équipe municipale, de n'avoir pas été informés de ce projet.

Aussi, je continue à dire, en m'appuyant sur ce rapport de l'Inspection générale des Finances, que ce n'est pas la seule cause, mais qu'il faut réfléchir de façon très claire et très ferme à la limitation voire à un moratoire sur le développement des zones commerciales périphériques, qui a un impact très clair sur la désertification du centre-ville. Effectivement, ce n'est pas le seul facteur, il y en a bien d'autres, qui sont pointés dans ces rapports, mais c'est un des facteurs importants.

Concernant la délibération qui nous est proposée, je voudrais souligner dans les aspects positifs le dialogue important qui est en place depuis le début du mandat entre la mairie et les commerçants. Il faut quand même le signaler. Même si un certain nombre d'éléments d'information ne sont pas toujours portés à leur connaissance. Et le fait que ce programme du FISAC a été mené en étroit lien avec les associations de commerçants.

Cependant je m'interroge sur l'ambition réelle de ce projet, avec un montant de financement de 150 000 €, qui me semble finalement assez modeste au regard des enjeux. Vous me direz que nous sommes encore sévères, que 150 000 €, c'est mieux que rien ; je suis d'accord. Mais vu l'importance des enjeux, je m'interroge pour savoir si ce projet est réellement dimensionné aux enjeux actuels.

Je terminerais mon intervention avec quelques idées et propositions qui ont aussi été émises lors de ces rencontres à Bercy. Il est notamment fait état de la proposition d'une véritable stratégie globale intercommunale sur l'urbanisme, en appelant de leurs vœux la mise en place d'un PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal, qui viserait notamment à limiter les nouvelles implantations commerciales, et avoir vraiment, plutôt qu'une concurrence entre les villes de l'agglomération, une réflexion commune. Je crois, Monsieur le Maire, que vous n'êtes pas forcément défavorable à une telle initiative, et que même vous avez pris

des actions en ce sens. Je pense qu'il est utile effectivement d'avoir une réflexion globale et que les communes « ne se tirent pas la bourre », mais à ce que l'on ait vraiment une politique d'urbanisme concertée au niveau de l'agglomération. Nous ne serons pas forcément d'accord avec mes amis et camarades communistes, mais voilà. C'est mon point de vue. Il est aussi proposé de mettre dans les agglomérations, et notamment dans les communes-centre en place de véritables observatoires du commerce, et notamment de la vacance commerciale, pour pouvoir suivre de façon très fine les évolutions. Les Assises de Bercy ont mis aussi en place un site internet qui permet de recenser toutes les bonnes pratiques et toutes les actions innovantes qui ont été développées en France pour essayer de répondre à ces problématiques, qui, je le reconnais, sont complexes. Sur cette carte, sont apparus plein de petits points d'actions innovantes menées dans ces communes ; pour l'instant, Nevers n'apparaît pas sur cette carte. J'aimerais savoir aussi dans quelle mesure les élus municipaux en charge de ce dossier sont parties prenantes de cette démarche et participent à ce mouvement. Je crois vraiment qu'en la matière, pour lutter face à cette problématique très forte qui concerne beaucoup de villes en France, il est important de se regrouper et d'aller voir aussi ce qui se passe comme bonnes pratiques dans les autres communes concernées.

M. le Maire –

Merci, Monsieur Séjeau. Attention, vous allez bientôt rejoindre le groupe majoritaire, puisque nous partageons de plus en plus de choses.

Sur la participation de Nevers à la contribution à la réflexion nationale, je vous rassure, nous sommes vraiment investis. D'ailleurs, je suis de plus en plus sollicité par les médias. Cela ne suffit pas, les médias. Encore France Info, il n'y a pas longtemps. Non pas par l'état de vacance importante, mais qui commence à se réduire. J'entends que nous n'avons pas gagné la bataille, je l'ai déjà dit, mais le nombre de commerces qui ferment a beaucoup diminué par rapport au pourcentage d'il y a encore trois ou quatre ans. J'ai bon espoir que tout ce que nous mettons en place, et ce sera l'intérêt de tous, finisse par arriver à déjà un équilibre entre les ouvertures et les fermetures, et après, à une occupation accrue des locaux vacants. Mais prenons l'exemple de la Place Mancini, où des locaux qui étaient vides depuis parfois fort longtemps ont retrouvé bientôt quatre commerces. J'ai fait des interventions aussi dans le cadre du réseau des Villes de France, et dans d'autres cadres, où je suis sollicité justement sur ce que l'on mène à Nevers. Certes, tout n'est pas gagné, mais je veux encore mettre en avant « Les vitrines de Nevers », qui viennent d'obtenir un prix national pour les actions qu'elles mènent, et certaines sont conjointes avec nous, vous le savez. Un de nos commerçants, M. Dulat, pour ne pas le citer, a reçu un prix aussi. Donc tout cela fait aussi que ce n'est pas non plus complètement moribond, et qu'au contraire, il y a de belles actions, et il y a de belles compétences.

Maintenant, vous déformez un peu mes propos. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas considérer que les zones périphériques sont en partie à l'origine – et je lis pas mal de livres, de revues, ou d'articles là-dessus –, du déclin du cœur de ville ; j'ai dit simplement qu'à partir du moment où elles étaient là, pour reprendre un mot de Patrice Corde, qu'on va lui mettre à titre humoristique en voulant raser les Grands Champs...Je rappelle d'ailleurs que cette zone a été mise en place par l'équipe dont vous assurez la continuité aujourd'hui, mais c'est quand même elle qui l'a actée, sans faire pousser un seul arbre, d'ailleurs – M. Séjeau, vous avez vu que nous mettons des arbres, trente ans plus tard, mais nous allons baptiser samedi rue de Charleville-Mézières la rue de Charleville 50 ans après l'unification de Charleville et de Mézières. Vous voyez que l'on arrive à une certaine réactivité

après 50 années –.

Sur les Grands Champs, je pense qu'elle a été faite excessivement sans anticipation de la baisse de population. C'est manifeste. Et aujourd'hui on a une zone disproportionnée. Je dis simplement qu'aujourd'hui c'est aussi de l'emploi et de l'économie, et qu'à partir du moment où cette zone existe, il faut composer avec. Et plutôt que d'avoir la guerre entre les commerçants du cœur de ville et des Grands Champs, peut-être plutôt des liens, et c'est ce qui se passe, et on l'a vu pour le petit train, cela peut permettre des actions conjointes, cela peut permettre des cofinancements de certaines choses. C'est cela que je dis.

Mais effectivement, aujourd'hui – je ne vais pas critiquer, cela a été un choix à une époque ; dont acte – mais si c'était à refaire, je pense que l'on ne referait pas pareil, c'est certain.

Maintenant, dans ce que vous dites sur la façon de lutter contre cette vacance de cœur de ville, ces friches commerciales, je pense que nous avons mis en œuvre un certain nombre de mesures.

Je rappelle la taxation des friches commerciales, que nous avons votée. Je rappelle l'habillage des vitrines, qui a provoqué quand même quelques résultats positifs. Je rappelle aussi la rénovation, la rénovation urbaine aussi : je pense à la rue du 14 juillet. J'espère que les propriétaires privés, et certains nous ont fait enfin des retours, et trois ou quatre vont rénover aussi en complément de ce que nous avons fait, c'est comme cela que l'on pourra attirer. La rue Saint-Martin, nous misons aussi dessus, pour faire ce trait d'union, et qu'elle redevienne commerçante. Comme vous le savez, des travaux ont démarré.

Donc, tout ceci fait que vous avez raison, il faut une politique globale ; ce n'est pas une action, il faut tout un tas de leviers que nous mettons en place. Nous allons prochainement passer la convention Ville démonstrateur, une des dix villes retenues en France, et j'étais encore récemment avec le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, il y a vraiment un investissement réel. Nous travaillons aussi sur un projet dans les quartiers, La Fabrique, qui devrait avancer. Au niveau de l'Agglomération également.

Je suis convaincu que finalement, dans l'idée en tout cas, pour redynamiser un centre-ville, un cœur de ville, on fait une galerie marchande, sans que cela soit péjoratif, mais que les gens trouvent tout, et notamment les métiers de bouche. Et dans ce que je lisais, on considère que les métiers de bouche sont ceux qui redonnent de l'attrait au cœur de ville.

Vous le savez, il y a désormais une Adjointe au Commerce. C'est aussi un signe fort que nous avons voulu marquer pour notre intérêt, où qu'il soit, que ce soit aux Courlis ou au cœur de ville. Il y a des pistes aussi, comme la piétonnisation. Je sais que cela fait débat entre les commerçants. Je pense que la piétonnisation peut parfois être un vecteur d'attractivité, parce que, quand les gens choisissent d'aller dans un cœur de ville consommer, c'est aussi pour avoir un cadre agréable. S'ils trouvent ce qu'ils trouvent dans les grandes surfaces sans intérêt d'attrait particulier, effectivement, ils viennent en grande surface, bien que l'on entende des choses curieuses parfois disant que c'est loin de passer d'un point A à un point B. Allez vous promener dans une grande surface dont je tairai le nom, si vous traversez tout le parking, vous ferez une longue distance, mais vous n'aurez pas

cette impression.

Donc, il y a des tas de choses, des tas d'*a priori* aussi à combattre, et en tout cas des actions à mener. Nous allons prendre par exemple la piétonnisation forcée de la rénovation de la Porte de Paris. La rue des Ardilliers va être piétonne plusieurs mois. J'ai proposé aux commerçants de la rue que l'on fasse un bilan après, pour voir si on la maintient définitivement piétonne ou pas. C'est un vrai choix, et des villes le font, et cela marche. Dans d'autres endroits, cela marche moins bien. Je suis vraiment très ouvert là-dessus. Vous savez que, de par le quartier où vous êtes situé aussi, je suis tout à fait favorable à davantage piétonner, même si c'est ponctuel, les soirs, ou en tout cas à certains moments de l'année. On a vu que cela avait marché.

Sur les aménagements globaux sur un territoire, je partage complètement de votre avis ; il faut dépasser aujourd'hui les petits périmètres. C'est ce que l'on essaie de faire dans le cadre du SCOT. Nous avons revoté un SCOT pour limiter les ouvertures en périphérie et les conditionner à une reprise démographique. Pour certains, cela ne suffit pas ; ils veulent l'attaquer. Pour d'autres, c'est trop, et ils veulent l'attaquer. C'est donc compliqué. Par contre, sur les PLUI, je considère dépassée, je suis critique – moi aussi je suis sévère quelquefois – la prise de position de certains élus, y compris de votre obédience, si je puis dire, qui sont contre les PLUI, et c'est une erreur, car de toute façon nous allons y passer peu ou prou.

Mme Charvy –

(Inaudible).

M. le Maire –

Pas de la vôtre directement, Madame Charvy, mais du groupe. Certains maires, très proches, veulent faire voter contre le PLUI. Et vous savez la règle, s'il y a 20 % des communes représentant 25 % de la population qui s'y opposent, nous ne pourrions pas avoir un PLUI, et c'est certainement ce qui va se passer. Guy Grafeuille présentait ce soir l'intérêt d'un PLUI auprès de la commune de Varennes-Vauzelles en bureau municipal. Oui, il y a une espèce de fronde contre le PLUI qui me semble dommageable. Parce qu'aujourd'hui on peut se retrouver finalement avec des PLU de deux communes où d'un côté vous allez avoir un champ et de l'autre côté vous allez avoir une zone commerciale ; alors que, si l'on réfléchit un peu plus globalement, dans le cadre du SCOT bien évidemment, on pourrait arriver à avoir une meilleure harmonie et une meilleure définition des zones raisonnables.

Mais sachez aussi que je me suis opposé à des réimplantations dans la zone Ouest qui m'étaient demandées, et que j'ai découvert comme vous la déconstruction de l'ancienne salle des fêtes qui, je le rappelle, n'est pas située sur la commune de Nevers, donc je n'en suis pas responsable – ce n'est pas que je veuille botter en touche, mais c'est le cas –, et qui ne rentrent pas dans la compétence de l'Agglomération compte tenu des surfaces, qui ne requièrent pas la CDAC. C'est une difficulté. C'est dans la continuité des Grands Champs, mais ce n'est pas les Grands Champs ; je ne suis pas maître de la question.

Sur le FISAC, sur un projet de plus de 600 000 €, nous avons sollicité le FISAC. Nous avons été retenus, ce n'était pas gagné d'avance. Nous sommes retenus à la hauteur de 150 000 € de subventions. De subventions. Cela ne veut pas dire que c'est le coût global de ce que nous allons mettre. Il y a la Ville de Nevers, il y a nos partenaires, il y a la CCI, il y a la Chambre des Métiers, et il y en a d'autres. La

Caisse des Dépôts, aussi. Etc. Nous allons bien sûr consacrer davantage au total. Simplement il y a des actions très simples, qui coûtent parfois 3 000 €, et puis il y en a d'autres qui coûtent beaucoup plus cher, il y a des pourcentages qui sont parfois de 10 % sur certains projets ; je crois que vous avez le tableau sous les yeux. Vous avez d'autres actions qui sont subventionnées à la hauteur de 30 %. Il va nous falloir prioriser, il va nous falloir planifier, en concordance avec tout ce que nous avons mis en place, avec le plan guide, etc.

Je pense qu'aujourd'hui, nous avons mis en place tout un tas de leviers. Il faut les actionner de façon coordonnée. J'ai bon espoir d'y arriver.

Je passe la parole à Guillaume Maillard, s'il veut compléter mes propos.

M. Maillard –

Merci, Monsieur le Maire. Beaucoup de choses ont été dites. Je reviens sur vos propos, Monsieur Séjeau, sur la fameuse carte des communes, où Nevers apparaît. Si l'État lance un portail sur la revitalisation des centres-ville, c'est peut-être une prise de conscience, mais ce n'est pas fait pour rassurer. Pour être complet, je voulais dire que, si l'on doit faire une autocritique, Nevers est citée comme une ville qui a un tissu socioéconomique fragile, un taux de chômage supérieur à 12 %, un revenu médian inférieur à 18 000 €, un taux de pauvreté supérieur à 15 %, et une baisse de la population, selon l'article du *Journal du Centre*.

Nous avons mis en place des solutions, comme le disait Monsieur le Maire. Ce sont des taxes sur les friches commerciales, l'OPAH, le projet de convention avec la Caisse des Dépôts, le projet « Ville démonstrateur ». Ce sont des actions concrètes qui sont en lien avec le plan guide. Le FISAC fait partie de ces dispositifs. Il y a une cohérence de rénovation urbaine avec des travaux d'aménagement. Près de 2 M€ de travaux ont été engagés au niveau de la rénovation. Nous tentons de moderniser ; nous parlions de « *e-tree* » tout à l'heure. Nous tentons de moderniser et de rendre le centre-ville plus agréable, par des actions expérimentales, de gratuité totale de stationnement. Cela a été évoqué dans le *Journal du Centre* par Pierrette Concile. Nous voulons développer l'enseignement. Nous voulons essayer de développer des entreprises de proximité, d'attirer des cadres, des familles qui consomment.

Maintenant, si nous revenons sur les 27 zones urbaines citées dans l'article du journal, ces 27 zones urbaines sont des zones urbaines dites au-delà de 50 000 habitants. On s'aperçoit que dans ces villes, il y a des villes qui sont loin de nous, et que des villes sont proches de nous. Une m'intéresse particulièrement, c'est la Ville de Vierzon, en région Centre. Elle fait partie des 10 « Villes démonstrateurs » avec la Caisse des Dépôts. Cette ville est la première Ville de France à lancer son plan urbain d'intérêt régional. Ils vont engager 26 M€ sur le centre-ville, avec seulement 2 M€ à charge de la Ville. C'est une reconquête de centre-ville qui a été officiellement lancée. Les différents financements ont été signés la semaine dernière. C'est une convention d'engagement de 26 M€ qui vont être investis sur six quartiers de centre-ville. Ce plan d'investissement est un programme venant en complément d'un programme de rénovation urbaine de près de 30 M€ qui est engagé sur les quartiers périphériques. Derrière, on peut se poser la question de la capacité financière de Vierzon à assumer tous ces investissements.

Lancer un plan de rénovation de centre-ville et un plan d'intérêt régional, c'est quelque chose qui m'a interpellé, dans le sens où, sur la triste carte que l'on voit dans *Le Journal du Centre*, Nevers est *a priori* la seule Ville de Bourgogne

Franche-Comté avec ses 2,8 millions d'habitants, à être citée. Je fais un vœu. C'est que Nevers puisse bénéficier d'un plan exceptionnel de rénovation de son centre-ville, qui pourrait être un plan d'intérêt régional. Je ne sais pas si c'est techniquement possible. Mais en tout état de cause, il y a peut-être un contrat de plan Etat-Région à revoir, et, si on ne veut pas que Nevers finisse comme Vierzon, il est peut-être temps que l'on prenne la mesure des problèmes qui sont liés à notre perte d'habitants et à notre tissu socioéconomique fragile, pour reprendre les propos du journal. Nous savons tous qu'il y a des phénomènes de métropolisation, des phénomènes de bassins de vie qui s'éloignent, et c'est vrai que la situation est extrêmement délicate. Je ne vais pas trahir Michel Suet ; si nous n'avons pas de moyens supplémentaires, Nevers devra avancer de ses capacités financières. On peut rêver de faire beaucoup de choses, mais sans moyens c'est toujours délicat. Je pense que le débat est ouvert, mais j'étais ce week-end à Vierzon.

M. le Maire –

Nous comptons sur nos élus régionaux. La Présidente de Région vient la semaine prochaine à Magny-Cours pour évoquer aussi ce point-là.

Je voulais aussi vous signaler qu'il a été demandé aux grands élus de signer un courrier commun préparé par Gaëtan Gorce pour essayer de décrocher un contrat de territoire auprès du Premier ministre. Je crois que les choses vont avancer. En tout cas, nous faisons la demande. Ce contrat de territoire porterait en partie sur la revitalisation du cœur de ville de Nevers, ce qui, pour le coup, permettrait d'avoir des moyens de l'État supplémentaires. Nous misons là-dessus. Et également sur l'enseignement supérieur et d'autres sujets, y compris sur tout le département. Delphine Fleury.

Mme Fleury –

Par rapport à cette délibération, j'ai une demande, et deux ou trois questions. Pour la demande, pourrions-nous bénéficier d'une présentation complète, et la plus exhaustive possible en Conseil municipal de l'ensemble des actions qui sont éligibles au FISAC et de la manière dont elles vont pouvoir se mettre en œuvre ? Il y a trois ans pour réaliser les actions, et il serait donc dommage d'attendre la dernière année pour présenter ce qui aura effectivement été mis en œuvre et la manière dont cela aura pu se faire. C'est donc une demande qu'à un prochain Conseil municipal, au moins une fois par an, nous puissions avoir un point sur la manière dont cela est conduit.

Pour ce qui concerne les questions, dans les tableaux qui sont joints à cette délibération, ceux qui émanent notamment du ministère, il y a trois actions qui apparaissent comme étant inéligibles, et je voulais demander si ces actions-là allaient néanmoins être poursuivies. Les trois actions sont : animation du marché de plein air Carnot, la sonorisation des rues du centre-ville, et la mise en valeur des vitrines des commerces vacants. Des actions ont déjà été engagées. Seront-elles poursuivies ? Même si elles ne sont pas éligibles au niveau du FISAC ? Y a-t-il, parmi les actions qui sont éligibles, des actions d'ores et déjà engagées ? Peut-être en avons-nous un aperçu avec la délibération qui suit, pour l'attribution de subvention aux « Vitrines de Nevers », notamment ? Il est indiqué que la subvention serait versée à la Ville après que des conventions aient été signées avec ses partenaires. Quels sont les financements complémentaires qui ont été négociés ? Auprès de qui ? Si vous avez déjà des éléments, en attendant d'avoir peut-être une présentation plus exhaustive.

M. le Maire –

Je vais vous répondre sur les grandes lignes, puis Guillaume Maillard et Pierrette Concile me compléteront.

Sur le fait de vous présenter les actions que nous retiendrons, il n'y a pas de difficultés. Simplement, nous devons faire ce travail avec nos partenaires, car nous ne sommes pas les seuls financeurs. Il faut que nous nous mettions d'accord, mais il n'y a pas de difficultés, pour faire un point annuel, car vous avez raison de le souligner, il faut que cela soit engagé sur trois ans. On peut bénéficier de 40 % d'avance, et du solde ensuite, lorsque les actions ont été réalisées.

Sur les actions menées, ce n'est pas parce que certaines n'ont pas été retenues que nous n'allons pas les refaire, parce que certaines qui ont été menées ont porté leurs résultats. Je sais que l'habillage des vitrines avait un peu fait sourire, mais dans l'article cité par Wilfried Séjeau tout à l'heure, il était mis en avant ces habillages chez nous, mais aussi dans d'autres villes, qui ont parfois été payants, mais encore une fois ce n'est pas une fin en soi, mais c'est un outil supplémentaire. C'est ce que je pouvais dire rapidement, mais Guillaume Maillard ou Pierrette Concile peuvent me compléter.

M. Maillard –

Je vais laisser Pierrette compléter, mais effectivement les actions engagées vont continuer. Des actions ont été complètement éludées de l'accompagnement FISAC. Il faut que l'on se pose les bonnes questions entre la CCI, la chambre des métiers, la Ville ; il faut peut-être que l'on recale par rapport aux actions envisagées ce que l'on souhaitait faire.

Pour ce qui concerne votre demande d'avoir un point d'avancement sur une période qu'il faut définir, je trouve que c'est raisonnable et que c'est normal, et de toute façon nous n'avons pas le choix. Nous sommes engagés sur les trois ans des actions et il faut que l'on ait un taux de réalisation qui soit suffisant pour bénéficier du solde de la subvention. Je suis plutôt favorable à ce que l'on fasse un état d'avancement, annuel peut-être sur les actions qui sont menées dans cette enceinte. Pierrette Concile, peut-être.

Mme Concile –

Bonsoir à toutes et à tous. Concernant la sonorisation, le sujet avait été évoqué bien avant la demande de dossier FISAC. Or, les avis étaient très partagés au niveau des commerçants. Cette année, pour Noël, nous avons à nouveau une demande de sonorisation. À voir. Après, cela coûte excessivement cher. Donc, il faut vraiment que l'on revoie avec les associations de commerçants leurs besoins à ce niveau-là et leur envie de faire aussi.

Concernant les animations sur le marché, nous faisons avec le petit budget que nous avons, des animations mensuelles. Cela ne rentre pas non plus dans le FISAC. Je dirais que l'on se débrouille sur ces actions.

La prochaine étape du FISAC sera qu'après la signature de la convention il y aura une rencontre des partenaires et la définition des projets sur lesquels nous allons travailler ensemble. A la suite de cela, nous pourrons effectivement régulièrement vous donner des informations sur les projets qui ont été retenus, et comment ils avancent.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, puis nous allons voter.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. De ce que j'entends, je tire la conclusion d'un constat d'échec. J'entends les différentes actions que vous menez depuis un certain temps, auxquelles je ne peux être que favorable. Mais cela étant dit, deux choses

m'interrogent. Et vous l'avez rappelé dans vos propos, Monsieur Maillard. C'est que sans emploi on ne pourra jamais redynamiser le centre-ville. Par contre, des leviers existent ; en l'occurrence, les personnes âgées et les jeunes. Allez-vous revoir le réseau urbain ? Car, suite aux changements de transports urbains, beaucoup de personnes âgées ne vont plus au centre-ville. Première question. Deuxième question ; les jeunes, c'est pareil, avec les correspondances, avec ce que nous avons essayé de faire, il y avait un réseau qui alimentait le centre-ville. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Concernant l'emploi, quelles actions menez-vous pour pouvoir amener de l'emploi sur le territoire ? Vous êtes adjoint aux forces économiques ; on ne va plus attendre l'entreprise chinoise. Je pense qu'il faut avoir des pistes concrètes ; sans cela, on ne pourra pas avancer pour redynamiser le centre-ville.

Troisième question, et vous l'avez évoquée vous-même, pour connaître l'ambition de la Ville de Nevers concernant la redynamisation du centre-ville, de quels moyens disposez-vous ?

M. le Maire –

Guillaume Maillard.

M. Maillard –

Il y a beaucoup de remarques. Concernant les problématiques de mobilités, les problématiques urbaines, de personnes âgées ou de personnes plus jeunes qui ne peuvent plus accéder au centre-ville, je pense que cela fait partie du fameux plan guide et de plan d'organisation de la mobilité en cœur de ville, et je crois que Monsieur le Maire pourra répondre.

Concernant les actions très concrètes pour attirer de l'économie et redévelopper de l'économie dans le département, je viens de dire département et pas que la Ville, je pense que la Ville de Nevers est évidemment la Ville la plus importante, notre ville préfecture, et c'est dans cette enceinte que l'on décide de l'avenir de Nevers, mais on est plus sur une problématique d'attirer de la population sur ce bassin de vie de Nevers. C'est quelque chose qui est extrêmement complexe, et vous le savez très bien.

Concernant l'entreprise chinoise, je ne ferai pas de commentaires. Concernant la volonté d'attirer de l'activité sur Nevers, je pense que l'INKUB était la première démarche engagée sur la mandature. Il y a aujourd'hui des réflexions d'agglomération, des réflexions avec le bassin de Magny-Cours pour essayer d'avoir une sorte de triangulation entre l'Agglomération, le bassin de Magny-Cours et le bassin de Nevers pour développer des ressources complémentaires et des réseaux dans une logique que nous exposerons en son temps. Un travail de fond est mené actuellement pour essayer de trouver des actions très concrètes pour montrer les atouts à l'extérieur du bassin nivernais et du bassin neversois. Je suis convaincu que nous allons y arriver. Maintenant, le temps joue contre nous et je vous accorde que c'est extrêmement difficile de redynamiser la ville dans l'état actuel des moyens. Nous parlions des moyens tout à l'heure et c'est pour cela que j'évoquais les moyens régionaux nécessaires. Peut-être devons-nous être innovants. Le maire de Nevers a expliqué qu'une démarche était en cours actuellement.

Nous essayons tous de trouver à nos échelles les leviers et les moyens supplémentaires pour essayer d'accélérer la transformation du centre-ville. Mais c'est une équation, vous le savez très bien, qui est extrêmement compliquée,

surtout dans la dynamique qui a été menée depuis maintenant 20 ou 30 ans sur Nevers. On s'aperçoit que c'est très difficile de relancer des cycles, qui plus est, je le rappelle, dans un phénomène de métropolisation qui risque d'accentuer le sentiment de « centrifugation » de Nevers.

Nous parlions tout à l'heure de plan local d'urbanisme d'agglomération ; peut-être pourrions-nous imaginer d'avoir un plan local interrégional de bassins de vie, car Nevers n'est pas très loin de Moulins et de Bourges. Il y a peut-être une réflexion à engager à terme sur le positionnement de Nevers en tant que bassin d'activités.

Je n'ai pas de réponse à vous apporter, mais soyez sûr que vous-même, comme nous-mêmes, comme tous dans la salle, nous sommes tous conscients que c'est un sujet très difficile à concrétiser, puisque, je le rappelle, le nerf de la guerre, c'est les moyens, et nous savons tous que les moyens sont extrêmement limités. Peut-être que les nouvelles élections à venir vont débloquent de nouvelles initiatives. En tout état de cause, je ne pense pas que nous fassions fausse route ; nous faisons avec les moyens que nous avons.

M. le Maire –

J'ai quelques réponses supplémentaires. Je vous trouve aussi bien sévère, Monsieur Lagrib, parce que dire que c'est un échec, cela me semble un peu trop tôt. Vous avez utilisé le mot « constat d'échec ». Ce n'est pas un constat d'échec.

Tout d'abord, je le redis, les chiffres que nous avons de la CCI démontrent que le nombre de commerces qui ferment s'est beaucoup atténué depuis trois ans par rapport à avant. Ce n'est pas suffisant, mais c'est un premier indice. Ensuite, tout ce que nous avons mis en place, et ce n'est pas terminé, vous le voyez, converge, et c'est un peu comme des petites graines qui vont pousser, et moi je mise là-dessus pour que, si c'est bien coordonné, il y ait du résultat et un intérêt renouvelé pour habiter la Ville, car je rappelle que l'enjeu est qu'il y ait plus d'habitants, et qu'ils consomment plus en centre-ville.

Sur le réseau de bus, nous n'allons pas refaire le débat ce soir. Dans les retours que j'ai – je ne dis pas que cela soit parfois et que cela ne bougera pas –, nous avons plus d'usagers avec le nouveau réseau qu'avant. Donc, quand vous parlez au nom de tous les anciens ou de tous les jeunes, vous vous trompez. Il y a des éléments sûrement à améliorer, et à perfectionner. J'ai reçu pendant longtemps des courriers de certaines personnes qui n'étaient pas satisfaites, et aujourd'hui je reçois des courriers qui nous remercient du réseau. Entre Mobibus, pour les personnes handicapées, le bus à la demande, les habitants se sont faits aussi à de nouvelles habitudes. Maintenant, au contraire, tout le monde peut circuler gratuitement en cœur de ville, avec la Coursinelle, qui reprend des couleurs, et qui reprend aussi des usagers. Nous allons investir dans une Coursinelle complètement électrique, qui aura le mérite d'être ancrée dans le respect de l'environnement, et proposer également des moyens de mobilité un peu originaux et différents. Vous avez vu que nous avons aussi deux bus hybrides successivement en test, pendant chacun un mois. Nous avons donc amélioré et perfectionné notre réseau de bus, et nous allons remettre la rue Bovet – c'est une délibération que nous avons adoptée tout à l'heure – en deux sens, pour les bus, pour améliorer aussi les liaisons avec le quartier du Banlay. Bref, tout n'est pas négatif dans le nouveau réseau de bus, et en tout cas, le nombre d'abonnements a augmenté, le nombre d'usagers aussi. Vous évoquez peut-être ceux qui le prennent moins, mais vous oubliez de parler de ceux qui le prennent plus ou de ceux qui le prennent tout court et qui ne le prenaient pas avant. Aujourd'hui, les

liaisons sont beaucoup plus facilitées, puisqu'elles se passent principalement place Carnot, où l'on trouve la Coursinelle à quelques pas qui nous attend. Je passe la parole à François Diot.

M. Diot –

Nous avons beaucoup parlé des Assises pour la revitalisation économique et commerciale des centres-ville. Il y a un chiffre marquant. En quinze ans, le taux de vacance commerciale a quasiment partout augmenté de 4 %. Dans certains endroits plus que d'autres, mais en tout cas, la situation de Nevers n'est pas isolée. Il s'agit d'un mouvement de fond. Il n'y a pas besoin d'en faire ni un sujet de polémique politique ni un sujet de campagne électorale ; ce dont, Monsieur le Maire, vous ne vous êtes pourtant pas privé en 2014, vidéos-chocs à l'appui. Passons.

Dans ce rapport, Nevers apparaît quand même parmi les 27 centres-ville les plus désertifiés. La situation est donc très sérieuse. Des mesures sont prises, et que vous avez prises, et qui vont dans le bon sens, pour lutter contre cette désertification : la décision d'augmenter de 20 % la taxe foncière pour les propriétaires les plus négligents, ou les fausses vitrines adhésives, etc. Tout cela va dans le bon sens. Mais ce sont des mesures qui nous semblent en revanche contredites par, par exemple, votre décision d'autoriser l'ouverture des magasins dix dimanches par an. Une décision que nous ne partageons pas, entre autres parce que ce sont les grandes surfaces qui en seront les premières bénéficiaires au détriment du commerce du centre-ville. Récupérer l'argent du FISAC pour redynamiser le centre-ville et dans le même temps autoriser l'ouverture le dimanche des commerces de la zone des Grands-Champs, c'est contradictoire.

Je ne reviens pas sur les décisions de la CDAC. Le rapport des Assises indique qu'il s'agirait d'une « machine à dire oui ». 90 % des demandes d'ouvertures des surfaces commerciales passant en CDAC sont acceptées. C'est un vrai problème.

Et puis, il y a le FISAC. Le FISAC dont les crédits ont quand même été divisés par cinq nationalement entre 2007 et 2016. On est passé de 82 M€ à l'échelle nationale à 18 M€. 82 M€ ce n'était déjà pas beaucoup en 2007. Avec cela, on ne peut pas dire que cela soit franchement une priorité nationale. Le rapport des Assises dit que « *le FISAC ne résoudra pas le problème que constitue aujourd'hui la vacance commerciale dans les centres-ville, car son dimensionnement et ses orientations ne sont pas suffisants pour agir structurellement* ». Effectivement, 150 000 € alloués à Nevers, c'est bien. Nous allons évidemment les utiliser jusqu'au dernier centime ; je crois que nous avons trois ans pour les utiliser. Mais on imagine bien qu'il faudra faire autre chose pour s'attaquer réellement au problème. Cela dit, utilisons-les à plein. Et pour cela, Monsieur le Maire, et afin de pouvoir suivre la mise en œuvre effective dans les trois ans qui viennent du plan d'action, il serait bien que nous soyons tous destinataires du plan d'action complet déposé en 2015 ou 2016 et qui, je l'imagine, était détaillé dans le dossier de demande de subvention. Il me semble aussi qu'il faudrait que nous ayons non pas une convention type – ce que nous avons en annexe, avec plein de blancs et de trous –, mais une convention définitive. En effet, de toute évidence, nous avons là un document de travail qui ne liste même ni les objectifs de l'opération ni même les membres du comité de suivi. Or, il faut que nous sachions qui participe à ce comité de suivi.

M. le Maire –

Monsieur Diot, je ne reviens pas sur la campagne, car je pense que nous avons vacciné tout le monde de la faire et de la refaire. Mais oui, nous assumons le fait

d'avoir dénoncé des locaux vides dans Nevers, d'une part parce que nous en avons conscience ; cela ne semblait pas être le cas de ceux qui nous avaient précédés. Par ailleurs, nous avons aussi un certain nombre de commerçants dans notre équipe, au sens large. Or, certains se sont sentis peu, voire pas écoutés du tout par l'ancienne équipe municipale. Je pense qu'un certain nombre d'actions auraient pu être mises plus tôt en place, lorsque la Ville avait plus de moyens, et nous en serions peut-être moins là. Plus tous les loupés sur d'autres aspects, qui ont accentué la baisse de population à Nevers, qui est quand même caractéristique et que l'on ne retrouve pas partout, y compris dans les autres villes qui ont des problèmes de cœur de ville. Donc, oui, j'assume, et j'assume parce que je l'ai fait au nom de beaucoup de Neversois, et d'ailleurs le résultat l'a prouvé.

En ce qui concerne les ouvertures le dimanche, vous mélangez un peu les choses, et croyez bien qu'effectivement et raisonnablement nous autorisons des ouvertures le dimanche. Cela a été demandé parfois par les salariés. Je veille à ce que cela soit dans le respect du droit du travail. Nous en parlons encore au Comité technique tout à l'heure sur le service propreté qui n'interviendra pas le dimanche. Cela va faire perdre quelques euros à des agents, mais en même temps ils vont gagner en rythme de vie. En même temps, les gens qui veulent consommer le dimanche ici et qui ne trouvent pas ouvert ici vont ailleurs ; ils vont à Bourges, ou ils vont à Moulins. Guillaume Maillard parlait de réflexion plus large, mais il faut avoir conscience aussi qu'il y a de la concurrence très réelle. Donc, ce n'est pas si simple que cela, et vous opposez des choses qui ne sont pas tout à fait les mêmes.

Et puis, en ce qui concerne nos rapports avec les commerçants, je crois pouvoir le dire tant en mon nom personnel qu'au nom des élus qui m'accompagnent et des services, nous avons renoué réellement des échanges très étroits, très fréquents, très récurrents, et nous menons les choses ensemble. Wilfrid Séjeau l'a rappelé tout à l'heure et je l'en remercie.

Sur un certain nombre de leviers que j'exposais, il y en a un sur lequel nous allons réfléchir et prochainement débattre. C'est aussi, et c'est un de nos grands axes de développement du mandat, la circulation et le stationnement dans le cœur de ville. Je parlais de la piétonnisation tout à l'heure ; cela peut être une piste, et la façon aussi de pratiquer le stationnement payant ou au contraire de le diminuer. Cela fera partie des sujets à venir. Pierrette Concile.

Mme Concile –

Je voulais préciser qu'en ce qui concerne la vacance des locaux commerciaux, pour la place Mancini, cette place s'est re-remplie, car, au cas par cas, nous rencontrons les propriétaires, nous leur faisons prendre conscience que leurs loyers sont disproportionnés par rapport à la ville de Nevers, et nous arrivons à renégocier des baisses de moitié.

Forcément, cela ne va pas se faire en deux temps et trois mouvements, de re-remplir tous les magasins, parce que nous avons aussi des propriétaires qui sont réticents ou qui auparavant n'avaient jamais été contactés, et donc qui trouvent la démarche un peu surprenante.

M. le Maire –

Je voulais ajouter que nous avons aussi mis en place un manager du commerce, qui a aussi un rôle très précieux au quotidien. Il y a du résultat aussi, qui n'est peut-être pas visible de façon spectaculaire, mais qui est un travail de fond, donc de longue haleine.

Je vous propose de voter cette délibération sur le FISAC. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoption à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-027 Attribution de subventions à plusieurs associations commerciales et à « l'arrosoir »

M. le Maire – Je vais passer la parole à l'Adjointe au Commerce, Pierrette Concile, pour l'attribution de subventions pour les associations commerciales et « l'Arrosoir ».

Mme Concile – Il s'agit de l'attribution des subventions à plusieurs associations.

« Groupement commercial des Grands Champs »

L'association des commerçants de la zone des Grands Champs propose de valoriser la zone commerciale, principalement au moment des fêtes de Noël, par des décorations, une promenade en calèche, la déambulation du père Noël et l'organisation de la circulation du petit train, cela en lien avec l'association des Vitrites de Nevers.

Afin de permettre à l'association de couvrir les dépenses à engager, je vous propose donc de vous prononcer pour l'attribution d'une subvention de 2 000 €.

Association « Les Vitrites de Nevers »

L'Association « Les Vitrites de Nevers » créée en juillet 2010 a vocation à fédérer les commerçants, artisans et entreprises ayant leur activité sur Nevers et à promouvoir le commerce neversois. Elle compte aujourd'hui plus de 180 adhérents et participe activement à l'ensemble des projets de développement du centre-ville.

Le projet 2017 des « Vitrites de Nevers » s'articule autour de 4 actions principales :

- Stationnement :

C'est la poursuite de l'opération « SWITY » lancée en 2016 et financée par la Ville à hauteur de 5 000 €, qui a connu un large succès auprès des clients. Afin de généraliser cette pratique et proposer une réponse à la problématique de stationnement en centre-ville, les « Vitrites de Nevers » souhaitent développer cette initiative en rééditant des jetons et redéployant leur communication.

Le budget total de l'opération se monte à 9 000 €. Le financement proposé se monte à 3 000 €. Vous disposez sur vos pupitres, comme cela a été demandé en commission, d'un tableau présentant le montant attribué en 2016, l'action de 2017 et sa valorisation, et le montant 2017 demandé, et le montant 2017 attribué.

- Développement de solutions innovantes / promotion du commerce de centre-ville

Dans le cadre d'une convention avec l'école d'enseignement supérieur CS2i, « Les Vitrites de Nevers » souhaitent élaborer un site internet afin de valoriser les offres et les services du centre-ville. Cet outil sera diffusé chez tous les commerçants afin de les aider à entrer dans l'ère du commerce numérique et à utiliser les nouvelles technologies. La demande de subvention inclut la communication et la valorisation auprès du public.

Le coût total de l'opération est de 8 000 €. Le financement se fera à hauteur de 3 000 €. Vous avez le détail également.

- Développement de solutions innovantes / centre-ville et nouvelles technologies :

Cette action propose le partage du Wifi dans tout le centre-ville, la création d'une application de micro localisation pour le commerce de Nevers ainsi que la sensibilisation et la formation des adhérents. Elle comprend également la mise en place de capteurs de micro localisation afin d'interagir avec la clientèle. C'est un partenariat Vitrines de Nevers/ Ville de Nevers/ CCI de la Nièvre et ILab. Vous avez également les coûts.

Le coût total de l'opération estimé est de 15 000 €. Le financement se fera à hauteur de 5 000 €.

- Développement de solutions innovantes / mise en place d'une carte de fidélité fédératrice :

La mise en place d'une carte de fidélité inter-vitrines et commerces de Nevers avec des solutions utilisables avec les TPE des commerçants et smartphones des clients est un des projets « phares » des « Vitrines de Nevers » cette année. Cette action comprend l'édition de 6 600 cartes, la diffusion, la communication et la formation des commerçants.

Le coût total de l'opération est de 33 074 €. Le montant demandé est de 7 000 €, et le montant attribué est de 7 000 €.

Cette action fait partie du programme FISAC, et pourra être financée dans ce cadre à hauteur de 6 606 €.

Parmi les autres actions envisagées par l'association, et non financées par la Ville de Nevers figurent la participation à l'accueil des nouveaux arrivants, des animations de sonorisation, des actions commerciales, la participation aux animations du Classic Days, des animations pour la fête des Mères, des pères, Soroptimist, et les animations de Noël 2017.

Afin de permettre à l'association de couvrir les dépenses à engager sur les projets retenus, je vous propose donc de vous prononcer pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 18 000 €.

Événement « L'Arrosoir »

Pour faire suite à l'opération initiée par l'association « Les Vitrines de Nevers » et financée à hauteur de 3 000 € en 2016, et pour promouvoir la nouvelle édition 2017 de cet événement éphémère, je vous propose d'attribuer une subvention de 3 000 € à destination de l'association désormais organisatrice, toujours en lien avec le monde commerçant et la préoccupation de revitalisation du cœur de ville. L'idée de départ étant la valorisation d'une friche commerciale du centre-ville, afin de lui redonner de la visibilité et l'envie à des porteurs de projets de s'y intéresser. Cette année, c'est la faïencerie Montagnon qui a été choisie par l'association pour cet événement alliant à la fois culture et développement économique.

Pour « L'arrosoir », le montant attribué est équivalent à celui demandé en 2016, qui est de 3 000 €.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- « Les Vitrines de Nevers » : 18 000 € ;
- « L'Arrosoir » : 3 000 €
- Le Groupement des Grands Champs : 2 000 €.

- Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2017, antenne 03, chapitre 65 – nature 6574 – opération 449. Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 du 27 février 2017.

- M. le Maire – Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Madame Royer.
- Mme Royer – Il y a quelque chose que je n'ai pas compris. Dans la délibération présentée, il y aurait la demande de participation pour le financement d'un site web pour « Les Vitrines de Nevers ». Dans la délibération précédente, la création d'un site web pour un montant de 17 550 €. Donc, il y aura deux sites web ? Ou alors je n'ai pas compris.
- M. le Maire – Il n'y aura pas deux sites web. Vous parlez de la délibération sur le FISAC ? C'est cela ?
- Mme Royer – Dans la dernière, celle qui vient d'être présentée. Mais il y avait déjà un site web par dans la précédente. Je n'ai peut-être pas compris. C'est juste une petite précision.
- M. le Maire – Nous allons reprendre, pour que cela soit clair. C'est peut-être à mettre en lien avec la délibération suivante. Madame Fleury, vous avez vu autre chose qui posait question ?
- Mme Fleury – Cela va dans le même sens que la question de Nathalie Royer. Il y en a plein, en fait, qui concernent des actions qui sont présentées au titre du FISAC. D'où la question tout à l'heure sur la délibération FISAC, pour laquelle j'avais demandé s'il y avait déjà des actions qui étaient engagées, et qui allaient pouvoir bénéficier par la suite ou en même temps du financement du FISAC. SWITY figure aussi dans les actions qui sont éligibles au FISAC : « améliorer l'accessibilité et le stationnement » ; donc le SWITY pour 14 583 €. J'imagine que cela, c'est le coût sur les trois années sans doute, car cela ne correspond pas aux montants après qui nous sont donnés dans la délibération « Vitrines ». Ou alors n'est-ce que la part des animations que les « Vitrines » mettent dans ce type d'actions ? Sur le développement de solutions innovantes, promotion du commerce de centre-ville, pareil, avec le CS2i. Sur le site internet. Et là, dans les actions éligibles au titre du FISAC il est mentionné : « création d'un site internet : 17 550 € ». Est-ce que c'est la même chose, ou est-ce que c'est quelque chose qui vient en plus ou autrement ? Après, sur « centre-ville et nouvelles technologies – partage du Wifi : microlocalisation, formation des adhérents », on retrouve cela aussi dans le tableau FISAC, puisqu'il y a « Applications numériques. Les vitrines de Nevers. Mise en place d'un Wifi public, création d'un site web », les cycles « commerçants numériques » avec des ateliers. Est-ce que c'est cela, ou est-ce que ce n'est pas cela ? « Développement de la mise en place d'une carte de fidélité fédératrice ». Pareil. Dans le tableau FISAC, cela apparaît : « Carte de fidélité du centre-ville de Nevers » pour 22 000 €. Est-ce que c'est déjà l'action qui a commencé ? Ou cela va-t-il être autre chose ? La formation des commerçants, on en a parlé. Dans cette délibération, on dit : « Cette action fait partie du programme FISAC », mais pour les autres, on ne le précise pas. Pour les tableaux FISAC, c'est sur trois ans, mais cela n'est pas précisé. Ensuite, il est précisé qu'il y a des actions non financées par la Ville de Nevers. Y figure la participation à l'accueil des nouveaux arrivants. Cette action se retrouve dans le tableau FISAC : « Accueil des nouveaux arrivants et étudiants », pour 2 623 €. C'est une demande de précisions par rapport à cela.

Par rapport à « L'Arrosoir », j'en profite, dans la délibération il est dit que l'idée de départ, c'est : « *valorisation d'une friche commerciale, afin de lui redonner de la visibilité et l'envie des porteurs de projets de s'y intéresser* ». Une action « Arrosoir » a eu lieu en 2016. A-t-elle permis qu'il y ait des porteurs de projets qui s'intéressent au site qui a été occupé par « L'arrosoir » ?

Je terminerais en indiquant que l'on peut se réjouir que « Les Vitrites » puissent bénéficier d'un montant en augmentation, au niveau de ce que la Ville peut leur attribuer. C'est l'occasion de remercier et de féliciter l'ensemble des « Vitrites de Nevers », des adhérents, des commerçants, parce que c'est une grande chance pour une ville comme la nôtre d'avoir ce dynamisme et cette qualité d'action et d'animation, et vraiment bravo à eux pour leur engagement et ce qu'ils sont en capacité de mettre en œuvre.

M. le Maire – Guillaume Maillard.

M. Maillard – Je ne serai pas aussi long que vous, Madame Fleury. Ce qu'il y a de bien c'est que vous avez démontré qu'il y avait de la cohérence dans l'action, quand même. On recoupe la demande FISAC avec les actions qui sont menées. Cela montre qu'il n'y a pas eu d'attentisme et qu'il y a eu de l'action.

Je vous rappelle que pour le FISAC le dossier a été remis le 31 janvier pour une attribution le 28 décembre. Il y a presque eu un an. Cela m'interroge. Cela prend un an pour avoir ces discussions, ces attributions, ces comités, et ainsi de suite. En un an, nous n'avons pas attendu, nous avons avancé sur des actions. Nous avons eu une réunion ce matin avec les services de la Ville, et notamment le manager de commerce, et Pierrette, où nous évoquions la nécessité maintenant urgence de se recaler avec la CCI et la Chambre de Métiers et les actions engagées, pour voir quelles pouvaient être les actions qui pouvaient être recollées dans l'enveloppe FISAC, et, on en parlait tout à l'heure avec Anne Wozniak, sur d'autres actions.

Je vous accorde qu'il y a un recoupage, mais cela montre aussi qu'il y a une cohérence. Et nous avons engagé des actions.

Mme Fleury – D'accord.

M. le Maire – C'est tout à fait dans la logique de ce que je disais tout à l'heure. Comme Guillaume Maillard l'a dit, nous n'avons pas attendu le FISAC pour travailler depuis trois ans, et il est logique que vous retrouviez dans le tableau FISAC un certain nombre d'actions que nous proposons ce soir.

En revanche, sur la question sur le fait de savoir si ces actions vont pouvoir bénéficier des financements FISAC à partir du moment où elles sont retenues, la réponse est oui ; à partir du moment où nous avons eu l'accusé de réception de l'éligibilité du dossier, nous pouvons lancer et financer les actions, et elles seront également financées par le FISAC, car nous devons justifier justement de les avoir portées.

Sur « L'Arrosoir », je voulais rappeler le succès que cela avait eu à l'initiative des « Vitrites », et nous nous sommes inscrits dans un partenariat fort sur ce sujet. Maintenant, je suis heureux de voir qu'un autre local va être mis en valeur, qui est l'ancienne faïencerie Montagnon.

Sur votre demande de savoir si le premier «Arrosoir » avait généré de l'intérêt sur l'ancienne galerie de Remigny, vous savez que *Le 1900* a rouvert, et que nous avons un candidat sérieux pour occuper une partie, mais qu'un copropriétaire reste bloquant sur le prix, qu'il veut trop gourmand, et que pour l'instant cela bloque le projet d'implantation qui donnerait réellement vie à cette galerie. Donc, il y a d'autres candidats intéressés, mais certains rêvent encore à des prix qui ne sont pas ceux de Nevers. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Je rejoindrais un peu les propos de Madame Fleury, en disant qu'heureusement que les associations sont là, et en l'occurrence « Les Vitrines de Nevers ».

J'aurais plus une question un peu plus pratique. Je voulais poser une question posée en commission, à laquelle nous n'avons pas eu de réponse. Sur quels critères ont été choisies ces associations ? Deuxièmement, est-ce que toute association commerciale peut prétendre à une demande de subvention ? Ou bien y a-t-il des critères de territoire ? Je ne me rappelle plus de ma troisième question.

M. le Maire – Un projet, un budget. C'est valable pour toutes les structures associatives dans quelque domaine que ce soit, et le dossier est examiné, sur une base unifiée ; elle permet d'avoir une présentation nous donnant une lecture et d'avoir une visibilité sur ce qui nous est demandé de financer.

Il n'y a pas de surprise là-dessus. Je ne comprends pas bien le sens de votre question. Nous nous félicitons qu'il y ait les « Vitrines de Nevers », et je crois pouvoir dire que les « Vitrines de Nevers » se félicitent aussi de l'accompagnement que nous menons avec elles.

M. Lagrib – Ma troisième question est revenue. Même si vous ne répondez pas aux autres.

M. le Maire – J'ai répondu.

M. Lagrib – Les critères, c'est simple vous aimez bien le vocabulaire français -, c'est un terme qui est simple et explicite. Apparemment, on a du mal à répondre à ces questions. Comme pour toutes les attributions de subventions. Mais je n'ai pas eu de réponse à ce jour. La troisième question, c'est : « Y a-t-il d'autres associations qui ont déposé des demandes de subventions dans ce cas-là ?

M. le Maire – Pierrette Concile.

Mme Concile – Dans le cadre d'associations à vocation commerciale, non.

M. Lagrib – Y a-t-il une publicité ou une parution quelque part pour que les associations commerciales puissent être au courant de ce dispositif ?

M. le Maire – La réponse est non. Mais vous savez, ceux qui veulent de l'argent de la Ville savent où le trouver. Il y a quand même aussi, comme le précise Anne Wozniak, des articles régulièrement, soit dans la presse locale, soit dans le *Nevers ca me botte*, ou d'autres supports de communication. Plus nos réseaux. Personne n'est oublié, Monsieur Lagrib, si c'est votre inquiétude.

Après, tout dépend de la présentation du projet, mais, encore une fois, les associations commerçantes contribuent, vous l'avez souligné, à relancer le cœur de ville, comme nous y sommes attentifs.

Nous allons voter ces subventions. Y a-t-il des voix contre, des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-028 Convection de partenariat pour la réalisation du projet « Connectstudent2bis »

M. le Maire – Nous avons ensuite à examiner la convention de partenariat pour la réalisation du projet Connectstudté2biz. Guillaume Maillard a la parole.

M. Maillard – Merci, Monsieur le Maire. Après la présentation d'« e-tree », c'est une soirée connectée.

Afin d'apporter une aide au développement des projets numériques au service des acteurs du territoire, la Ville de Nevers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Nevers, l'association des Vitrites de Nevers, le GIEE GERCELA, l'école supérieure d'informatique CSEI et la CCI de la Nièvre décide de mettre en place le projet intitulé « ConnectStudent2Biz ».

Le projet vise à mettre en relation des étudiants avec des entreprises numériques innovantes françaises ou étrangères agissant dans des secteurs d'avenir et peu développés localement et de favoriser la création de start-ups sur le territoire.

La Ville de Nevers s'engage, aux côtés de la Communauté d'Agglomération, pour assurer le lien avec les commerçants en apportant une expertise technique et participera au comité de pilotage chargé de valider le cahier des charges et la faisabilité du projet.

La présente convention est passée pour une durée ne pouvant excéder le 31 décembre 2017. Elle prendra effet dès que les formalités exécutoires seront remplies.

Il est proposé que le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte les termes de la présente convention, étant précisé que celle-ci ne générera aucune incidence financière pour la Ville de Nevers, et autorise le Maire à signer ladite convention de partenariat figurant en annexe de la délibération. Avis favorable de la commission 1.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Nous votons sur cette convention, qui fait partie de toutes les actions que nous mettons en place, y compris portées par l'Agglomération, sur le numérique. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour l'adoption à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-029 **Marché de la place de la Résistance : organisation et gestion**

M. le Maire – Nous avons encore un certain nombre de délibérations à examiner. La délibération n° 029 concernant le marché de la place de la Résistance, son organisation et sa gestion, puisqu'il devrait reprendre un certain dimensionnement. Pierrette Concile.

Mme Concile – Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'organisation et de la gestion du marché de la Place de la Résistance. Il a été créé il y a une dizaine d'années à l'initiative des commerçants du quartier St Pierre. Il est actuellement géré par l'association « Marché St Pierre » et se déroule les vendredis de 16 h à 20 h.

Dans un objectif de développement et de redynamisation de ce marché, en accord avec les représentants de l'association gérant actuellement cet événement, la Ville de Nevers souhaite prendre à son compte la gestion et l'organisation de ce marché.

La régularisation de ce marché permettra de donner un cadre réglementaire précis aux commerçants exerçant sur celui-ci. Le nouveau règlement en définit les modalités de fonctionnement ainsi que sa spécialisation orientée vers un marché de producteurs locaux.

En conséquence,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales (articles L.2224-18 à L.2224-29)
- Vu l'avis sollicité, conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités territoriales, auprès de l'organisation professionnelle du Syndicat des commerçants non sédentaires de la Nièvre.

Je vous propose :

- d'autoriser le transfert de la gestion de ce marché au sein de la collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de ce marché en adoptant le règlement de fonctionnement en annexe ;
- de retenir l'application des tarifs de droit de place fixés pour les commerçants réguliers qui s'élève actuellement à 0.70 € le mètre linéaire et 0.85 € le mètre linéaire avec électricité, révisable et applicable chaque année, après délibération du Conseil Municipal.

Cette délibération a reçu un avis favorable lors de la Commission 1 du 27 février 2017.

M. le Maire – Madame Fleury.

Mme Fleury – J'ai juste une demande de précision. Jusqu'à maintenant, est-ce que l'occupation était gratuite ?

Mme Concile – Oui, jusqu'à présent, c'était gratuit. En fait, les commerçants qui nous ont fait cette demande n'étaient plus que deux ; ils voulaient redynamiser, et ils trouvaient trop lourd, même au niveau de l'association, à gérer cela. C'était vraiment réduit. Nous

avons prospecté les marchés à vocation bio, mais ce n'est pas évident à mettre en place, et les marchés de producteurs aux alentours. Finalement nous avons trouvé des commerçants qui sont prêts à venir. Je crois que d'ici quelques semaines ils devraient être une petite dizaine.

M. le Maire – Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? Merci. Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-030 Association socio-éducative – Attribution d'avances de subvention modalités de versement

M. le Maire – Nous allons examiner la délibération n° 030 concernant l'attribution d'une avance de subvention.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez, la Ville de Nevers confie aux associations Médico et Club Léo Lagrange la mise en œuvre des actions contractualisées avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019, qui porte principalement sur l'animation et la gestion des Accueils Collectifs de Mineurs sur le territoire de Nevers.

Ces associations ne disposant pas de la trésorerie suffisante pour faire face à leurs dépenses, liées notamment à leur rôle d'employeur, en l'attente du versement des subventions, il s'agit d'accorder une avance de subvention aux associations Médico et Club Léo Lagrange, au titre de l'année 2017. Il s'agit de ventiler les montants du CEJ pour la partie Jeunesse uniquement à ces structures, Médico et Léo Lagrange. Chaque avance sera versée pour chacun des trois premiers trimestres 2017 à hauteur de 25 % du montant des subventions versées en 2016 et sans préjuger du montant définitif de la subvention 2117 qui sera ajustée en fonction des résultats de l'audit en cours.

M. le Maire – Je vous disais tout à l'heure que la convention que vous avez en annexe, nous ajoutons en précision ...

Mme Boujlilat – Il s'agit en fait de compléter dans la convention, pour la partie Médico uniquement, puisque cela ne concerne pas le club Léo Lagrange, un oubli dans la convention/ Il est rédigé que l'avance sur les trois premiers trimestres 2017 ne préjugerait pas du montant définitif de la subvention 2017, qui sera ajustée en fonction des résultats de l'audit en cours. Dans la convention, il n'est pas précisé « *qui sera ajustée en fonction des résultats de l'audit en cours* ». Nous souhaitons le rajouter dans la convention, puisque cela n'a pas été fait. C'est précision dans la délibération, mais pas dans la convention.

M. le Maire – Très précisément, c'est à la page 2, à peu près au milieu de la page : « *Le solde de la subvention sera versé après délibération du Conseil municipal, sur son montant définitif, lors du 4^{ème} trimestre 2017. Elle sera ajustée notamment en fonction des résultats de l'audit en cours* ».

Il n'y a pas de questions ? Nous mettons au vote cette avance de subvention ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2017-031

Soutien aux associations contribuant à l'éducation

M. le Maire – J'appelle la délibération n° 031 pour le soutien aux associations contribuant à l'éducation. La parole est donnée à Madame l'Adjointe à l'éducation.

Mme Dessartine – Merci, Monsieur le Maire. Depuis de nombreuses années, un certain nombre d'associations s'impliquent dans le secteur de l'éducation, contribuent à la formation des enfants et des adolescents et participent en apportant un soutien matériel et moral, aux actions auprès des écoles de Nevers et aux manifestations organisées par la Ville.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution des subventions suivantes destinées à leur fonctionnement :

- OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Nous proposons d'accorder: 300 €. Il avait été accordé 200 €, et il avait été demandé 2 300 €.

- ADPEP 58 : Association créée en 1932. La subvention accordée est de 1 000 €. En 2016, la somme de 700 € avait été accordée.

- Musée Nivernais de l'Éducation. Subvention accordée pour 2017 : 1 200 €. Il avait été accordé 700 € en 2016. Il a été demandé 1 500 €.

- L'Enfant de Sable. Cette association avait demandé 400 €. Il a été accordé 400 €. Aucune subvention n'avait été demandée en 2016.

- Fédération des Œuvres Laïques, pour le dispositif « Lire et faire lire ». La subvention demandée est de 150 €, que nous avons accordée. Il n'y avait pas eu de subventions les années précédentes.

Ces subventions ont reçu l'avis favorable de la commission 2.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Nous mettons au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-032

Vente d'un terrain situé 10 impasse de la Verrerie à Nevers

Adopté à l'unanimité

2017-033 Top perche Plus 2017 – demande de subvention
Adopté à l'unanimité

2017-034 Subvention de fonctionnement pour l'entretien de la salle intercommunale d'escrime
Nevers
Adopté à l'unanimité

2017-035 Subvention de fonctionnement : Soutien aux associations sportives des collèges et des
lycées publics de Nevers
Adopté à l'unanimité

2017-036 Convention de partenariat avec l'ESAAB en vue de l'exposition « Ivres de livres »
Adopté à l'unanimité

2017-038 Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants
Adopté à l'unanimité

2017-039 Spectacle son et lumière de l'association Sainte Bernadette de Nevers. Attribution d'une
subvention.

M. le Maire – J'appelle la dernière délibération qui est la n° 039. Concernant le spectacle son et lumière de l'association Sainte Bernadette 2017 et l'attribution d'une nouvelle subvention. La parole est donnée à Xavier Morel.

M. Morel – Merci, Monsieur le Maire. À l'occasion du 150ème anniversaire de la venue de Sainte Bernadette à Nevers, l'Association Spectacle Sainte Bernadette de Nevers a créé un spectacle historique son et lumière sur Sainte Bernadette, son message et sa vie à Nevers.

Après plus d'une année de répétitions, d'ateliers décors, d'accessoires et costumes le spectacle a été joué en juillet 2016, à dix reprises au Parc de l'Espace Bernadette. Composé de 350 bénévoles, le spectacle a obtenu un grand succès populaire, avec 13 900 spectateurs, soit un taux de remplissage de 87 %.

Le succès auprès du public et l'engouement des participants permettent d'assurer une deuxième édition. Le son et lumière se déroulera, comme l'année dernière, dans le Parc de l'Espace Bernadette avec cette fois-ci 12 représentations du 7 au 30 juillet 2017, les vendredis, samedis et dimanches à 22 h 00. Une communication sera faite largement sur la France entière.

Depuis 2015, la Ville de Nevers apporte un concours financier à l'association Sainte Bernadette de Nevers. La subvention 2015 était de 30 000 €. En 2016, elle était de 5 740 € avec une valorisation de 23 206 €.

En 2017, la mise à disposition d'un local de stockage est prévue à partir du 1^{er} février au 31 décembre de cette année pour une valorisation d'un montant de 8 604 €. Il y a également la mise à disposition du Point Information rue de Lourdes du 1^{er} mars au 31 août 2017 pour une valorisation estimée à 128 €, et un budget de communication pour une valorisation d'un montant de 21 500 €, comprenant

entre autres une communication en affichage 4 X 3 sur les villes suivantes : Bourges, Clermont, Lourdes, Moulins, Orléans, Vichy, et Cosne-sur-Loire.

Afin de soutenir l'organisation de cette manifestation qui contribue à l'attractivité de notre ville, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution de la subvention suivante : la subvention accordée en 2016 a été de 5 740 €. Le montant demandé pour 2017 par l'association est 40 000 € ; nous proposons d'allouer un montant de subvention de 20 000 €, qui sera versée en deux fois : la première, de 10 000 €, en avril 2017 et un deuxième versement du solde de 10 000 € sera versé en juin 2017.

M. le Maire – Delphine Fleury.

M. Fleury – Monsieur le Maire, je ne sais pas s'il faut parler de miracle, mais nous constatons une augmentation de la subvention allouée au spectacle, qui n'est pas une petite augmentation, puisque, pour la valorisation, en 2016, celle-ci s'élevait à 23 206 €. Or, ici, elle s'élève à 30 232 €, si j'ai bien compté ce qui était indiqué dans la délibération. En termes de subvention en espèces sonnantes et trébuchantes, on passe de 5 740 € à 20 000 €. Donc, cela fait, pour ce qui est de la subvention financière, une augmentation de plus de 14 260 €. C'est quatre fois plus qu'en 2016 pratiquement. Sur le nombre de représentations, on était à 10 représentations en 2016, et on passe à 12 ; cela n'explique pas complètement cette augmentation. Peut-être Monsieur l'Adjoint, avez-vous des explications ou des précisions à nous apporter, concernant cette augmentation ? On voit bien qu'un choix a été fait, il faut le souligner, par la municipalité, et que même en période de contrainte budgétaire forte qui pèse notamment sur les associations, le choix a été fait d'augmenter significativement cette subvention.

Juste une petite remarque, en lisant la convention, on voit que, dans l'objet de la convention, l'association Sainte Bernadette de Nevers organise sa deuxième édition du spectacle historique son et lumière sur la vie de Sainte Bernadette, son message et sa vie à Nevers. J'ai bondi un petit peu, je le fais là et je l'avais fait déjà la dernière fois, car j'avais assisté à une des représentations l'an passé, pour dire que quand même je m'interroge sur l'opportunité d'apporter des fonds d'argent public à la popularisation et la diffusion d'un message d'une sainte, en l'occurrence, puisqu'en dehors du message et de sa foi, quel est le message que porte Sainte Bernadette ? L'intérêt de présenter sa vie, et la vie qu'elle a eu à Nevers peut se comprendre et s'expliquer, et justifier effectivement que l'on y apporte des fonds publics. Par contre, sur le message, sans faire un excès de laïcité, je n'ai rien contre les gens qui ont une religion ou qui croient, tant mieux pour eux, j'aimerais bien, mais ce n'est pas le cas en l'occurrence, et donc où est la frontière entre la popularisation et la diffusion d'un message, qui est donc un message de foi, et donc un prosélytisme, et une reconstitution historique ou un témoignage d'un contexte d'histoire et de sociologie par rapport à cela ? Encore une fois, sur ce plan-là, cela justifie effectivement l'apport de fonds publics. Mais, sur la diffusion d'un message religieux, des questions sont posées sur l'utilisation de l'argent public.

M. le Maire – Nous allons peut-être prendre toutes les questions, puis je passerai la parole à Xavier Morel après. Yolande Frémont

Mme Frémont – Je voulais simplement savoir pourquoi le versement se fait en deux fois à si peu d'écart.

M. le Maire – D'accord. François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, pour notre part, comme nous l'avons dit, lors du Conseil de décembre, je crois, nous ne remettons pas en cause la qualité et l'intérêt du spectacle. L'édition 2016 a été succès, avec un engouement certain qu'il faut toutefois prendre avec quelques précautions, l'effet de curiosité et de nouveauté ayant sous doute également joué pour la toute première année.

Notre interrogation porte sur la participation de la Ville et de l'ensemble des autres financeurs potentiels. Puisque dans la délibération qui nous est proposée, on va vers une participation de la Ville en 2017 de 50 000 €, avec 20 000 € de subventions directes, plus 21 500 € de budget de communication pris en charge par la Ville, plus 8 600 € de mise à disposition d'un local de stockage, plus 128 €. Cela fait bien 50 000 €. Alors que sur les deux budgets précédents, 2015 et 2016, on était à 30 000 €. Ajoutons à cela 30 000 € de l'Agglomération, qui devraient être votés demain au Conseil d'agglomération, même si les réticences sont grandes, au point que la commission Culture de l'Agglomération a refusé de les prendre sur le budget Culture et que ce sera donc pris *a priori* sur un autre budget, le budget du développement touristique, je crois.

Ce qui fait déjà 80 000 € rien que pour la Ville et l'Agglo, en attendant la décision du Conseil départemental, et du Conseil régional, qui avaient accordé des subventions l'an dernier, portant l'ensemble des subventions publiques à près de 120 000 € l'an dernier. Et on devrait se retrouver *a priori* dans les mêmes eaux cette année, c'est-à-dire 120 000 € des financeurs publics. Si on fait le calcul, cela fait 8 à 10 € de subventions publiques par place de spectacle, et encore à condition d'avoir la même affluence que l'an dernier. Nous l'avons déjà dit, nous trouvons cela excessif. Aussi, pour leur part, les élus communistes s'abstiendront sur cette délibération.

M. le Maire – Mohamed Lagrib.

M. Lagrib – On augmente la subvention. Or, comme vous nous le rappelez à chaque fois, les portefeuilles ne sont pas extensibles. Qu'allez-vous couper ?

M. le Maire – Xavier Morel.

M. Morel – Je vais répondre point par point à toutes vos interrogations. Je vais essayer de vous apporter la lumière. Concernant la subvention, nous allons revenir aux sources, à la source. Vous dites que la subvention a augmenté. Je rappelle à votre mémoire que, pour la subvention de 30 000 € en 2015, il n'y a pas eu de spectacle en 2015. Il convient d'ajouter la subvention de 2015 et la subvention de 2016, et comme l'a dit Monsieur Diot, 30 et 30, cela fait 60. Par conséquent, cette année, nous n'augmentons pas, mais nous baissons, puisque nous sommes à 51 000 €. C'est la première réponse. Cela a été versé sur deux budgets. Car nous avons été obligés de la mettre en 2015 pour commencer à amorcer le spectacle comme nous le faisons sur certaines créations.

Concernant le message, il est vrai que l'on peut éventuellement discuter sur le message qui est passé. Maintenant, nous ne sommes pas là personnellement pour valider le contenu du spectacle, même si on peut remarquer qu'il y a un peu plus d'un tiers qui était consacré à l'histoire de Nevers, vous en conviendrez, un deux

tiers sur l'histoire de Bernadette. Cette année, le spectacle a changé, et cela s'équilibrerait à 50 / 50 sur l'histoire de Nevers, avec d'autres tableaux, ce qui nécessite donc le deuxième spectacle. Maintenant, je ne suis pas là pour juger ni pour critiquer le contenu du spectacle. Ce n'est pas mon rôle. Je ne veux surtout pas m'immiscer dans le contenu du spectacle.

Concernant le versement en deux fois, je pensais faire une avance, et je ne savais pas si le budget était disponible tout de suite. On aurait pu le faire en une seule fois, mais c'était trop tard dans le délai ; c'est pour cela que nous l'avons fait en deux fois.

L'opportunité de faire un deuxième spectacle ; effectivement, cela se discute. La première année, on l'a fait à l'occasion du 150^{ème} anniversaire. Cela faisait partie de nos engagements de faire un spectacle et de renouer avec l'Espace Sainte Bernadette. Il a eu un succès certain, voire même un certain succès, avec un objectif à 14 000 personnes et un taux d'occupation à 87 %. On arrive à plus de 13 000 personnes. C'est un succès. Il y a eu des retombées économiques, il y a eu des retombées médiatiques. Je vais le redire encore à Monsieur Diot, parce qu'il aime bien ce chiffre : presque un demi-million d'euros de valorisation en termes de communication. C'est quand même important.

Concernant ce deuxième spectacle, je ne peux pas vous dire s'il y aura 87 % de taux d'occupation, parce qu'effectivement cela dépend de la météo. On a eu une météo excellente la première année. La première année, nous avons effectivement fait une valorisation avec une grosse communication qui a permis de remplir les deux ou trois premières représentations, et ensuite c'est la qualité du spectacle et le bouche à oreilles qui ont fait le succès des 6 autres manifestations, puisque 4 des 6 dernières manifestations ont affiché complet. Là, cette année, nous passons de 10 à 12 avec une opportunité de faire deux concerts de musique sacrée, car le matériel sera sur place, etc.

Nous avons l'opportunité de faire un deuxième spectacle. Vous savez, quand vous avez 350 bénévoles, qui ont donné 29 857 heures de bénévolat, qui ont participé à une aventure humaine – il faut le savoir, quand même ; je pense que vous en avez tous conscience, si vous êtes allés dans les loges, si vous avez rencontré les gens qui participent, et il y en a ici qui ont donné de leur temps, notamment dans les élus, qui ont participé au spectacle, je pense qu'ils ont vécu une belle aventure, une aventure transgénérationnelle, car il y avait des enfants, il y avait de tout, et ils ont vécu une belle aventure – et je pense qu'ils veulent la continuer. Cela me semble logique de leur donner les moyens de pouvoir la continuer. Surtout qu'il y a eu un beau résultat, et malgré tout un beau spectacle, et encore une fois des retombées économiques certaines et surtout une mise en lumière non pas uniquement de Bernadette, mais de la ville en général.

- M. le Maire – Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Juste pour savoir. Vous n'avez pas répondu à ma question.
- M. le Maire – Pouvez-vous répéter la question ?
- M. Morel – Pouvez-vous répéter la question ?

- M. Lagrib – Vous montrer que vous m’écoutez ! Je comprends mieux pourquoi vous ne comprenez pas les questions. Je vous disais qu’il y a une augmentation de la subvention. Comme vous êtes attentif à la bonne gestion du budget et à l’équilibre du budget, et que le portefeuille n’est pas extensible, sur quoi allez-vous couper cette augmentation de subvention ? Car si on ajoute quelque part, on enlève quelque part.
- M. le Maire – Je vais reprendre ce qu’a dit Xavier Morel, parce que vous avez mal écouté. Nous avons versé soit en deniers, soit en moyens, à peu près 60 000 € sur deux ans, y compris la première année où il n’y avait pas de spectacle. Vous avez le comparatif sur la délibération. Cette année, nous versons un peu moins sur le plan financier, puisque c’est 20 000 €, et on compense ce moins financier, tout en arrivant à un moins en total, si vous me suivez, puisqu’on est à 51 000 € au lieu de pratiquement 60 000 € pour le premier spectacle. L’augmentation est une diminution.
- Il ne faut pas oublier non plus que Nevers a été classée zone touristique y compris grâce au spectacle de Bernadette qui a rempli beaucoup les hôtels, et certains hôteliers m’ont dit que, compte tenu du taux de remplissage, ils faisaient des investissements pour gagner une étoile, et l’on sait que l’on a besoin d’hôtels qualitatifs en local, et c’est vrai que plus on accueille de touristes, plus on pourra croître dans le classement des zones touristiques. Donc, ce n’est pas négligeable.
- M. Morel – Monsieur Lagrib, j’ai répondu à la question de tout à l’heure, dont Monsieur le Maire vient de faire le rappel. Vous avez la réponse qui est écrite. Vous dites : « Où va-t-on trouver l’argent ? ». Mais il y a plus de valorisation, si vous comparez. Et notamment une valorisation à 8 604 €, qui est la mise à disposition d’un local qui est vide. De toute façon, cela ne coûte rien à la mairie, c’est juste une valorisation comptable.
- M. le Maire – Dernière intervention. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – J’ai bien compris la valorisation. Mais je regarde aussi les subventions données. 5 740 et 20 000 €. Vous parlez de 2015, 2016. Mais la subvention, je vais vous le rappeler, devait être donnée pour un spectacle, car cela devait être pour le 30^{ème} anniversaire. En l’occurrence, il est renouvelé. Donc, à l’évidence, vous ne l’aviez pas prévu dans le budget.
- M. le Maire – Ce n’était pas le 30^{ème} anniversaire, c’était le 150^{ème} anniversaire de la venue de Sainte Bernadette à Nevers. Ensuite, effectivement, c’était pour commémorer cet anniversaire, et c’est ainsi que les choses ont été présentées, et que nous les avons relayées. Or, fort du succès du spectacle, pratiquement 14 000 spectateurs, ce que l’on ne peut pas négliger pour Nevers, l’association – qui est une association, car vous dites que l’on baisse aux associations, on baisse quand même, mais on soutient quand même, on essaie de trouver le juste milieu – a décidé, car c’est elle qui est à l’initiative, de continuer le spectacle. Il me semble difficile pour la Ville de Nevers de ne pas être en accompagnement de quelque chose qui draine 14 000 personnes. Alors, on verra cela donnera la deuxième année. Effectivement, c’est toujours un risque quand on renouvelle et que l’on n’ait pas la première fois, mais la deuxième peut être aussi bien. En plus il y a des perspectives peut-être de quelques opéras sur le site, et relancer un peu l’esprit de ce qu’était *Europa Cantat*. Donc, il y a peut-être des *packages* qui feraient venir des touristes plus longtemps, rester plusieurs nuitées au lieu d’une.

Nous avons un retour des hôteliers : les hôteliers ont envoyé des personnes qui venaient à Nevers pas forcément pour le spectacle, et des gens qui sont venus au spectacle finalement ont décidé de rester une nuit de plus pour découvrir après la ville. Il y a tout un ensemble, ce ne sont pas forcément des venues juste sur un spectacle. Mais à partir du moment où il est ancré et où il y a une communication faite sur un plan national, on peut penser que celui-ci produira une attente importante. Et j'espère, et c'est un petit message public, que et le Département et la Région, qui ont soutenu modestement, continueront à le faire de façon un peu plus importante pour aider ce qui est quand même quelque chose d'important sur notre territoire en termes de présence et de locaux, et d'extérieurs.

M. Morel –

J'ajoute enfin pour conclure qu'il y a effectivement, comme le dit Monsieur le Maire, des *packs* qui ont été faits, qui ont été réalisés par Résatourisme, qui leur ont permis de booster le chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente, comme je l'avais déjà mentionné à plusieurs reprises.

Enfin, il faut savoir qu'en termes d'attractivité, et c'est quand même quelque chose qui nous tient tous à cœur, puisqu'on en parle à chaque fois à chaque délibération, où nous prononçons ces mots, attractivité, économie, relance, c'est une économie directe, et des retombées sur l'économie directe, et surtout ce qu'il faut bien avoir à l'esprit, c'est que c'est la récurrence des événements qui fait que nous aurons une visibilité et une véritable attractivité. Donc, je ne pense pas que faire un spectacle une fois et arrêter soit bon. Je suis plutôt pour la récurrence de tous les événements qui fonctionnent.

M. le Maire –

Je voulais préciser par rapport à la remarque qui a été faite par François Diot sur le fait que le projet n'a pas été retenu sur le budget Culture de l'Agglomération ; c'est aussi parce que, sur la Ville, il n'est pas financé au titre du budget Culture, et que maintenant que l'Agglomération a la compétence tourisme, il est plus logique aussi que le soutien soit au niveau de l'attractivité et du tourisme. Oscar Dos Reis voulait intervenir.

M. Dos Reis –

Je voulais justement concernant ce spectacle de Bernadette apporter mon témoignage, puisque je fais partie des bénévoles qui ont participé au premier spectacle, que nous renouvelons cette année. J'entends. Le spectacle a été un succès, il y a un renouvellement cette année. Nous renouvelons, nous relançons. J'entends « attractivité », etc., beaucoup d'argent... On oublie quand même quelque chose, c'est que c'est aussi une aventure humaine, puisqu'il y a énormément de bénévoles, et cette année, nous avons plus de bénévoles ; beaucoup de personnes ont rejoint le groupe, ont rejoint l'association. Sans demander un sou ; nous sommes tous des bénévoles. Nous nous retrouvons une fois par mois pour travailler le spectacle. Je voulais parler de ces bénévoles qui œuvrent pour que ce spectacle soit encore un énorme succès cette année. Merci pour eux.

M. le Maire –

Merci, Oscar Dos Reis. C'est vrai que nous l'avons dit, puis nous avons basculé sur les discussions financières, mais c'est une aventure aussi qui fédère les gens, qui les rassemble, qui les font se rencontrer, et qui révèle parfois des talents et des gens qui ont envie aussi de se lancer dans des carrières à titre amateur. Je voulais aussi ajouter que nous avançons dans notre réflexion sur la mise en place d'un son et lumière tourné autour du patrimoine historique de Nevers, de l'histoire de Nevers, et que nous avons déjà sondé un peu un certain nombre de bénévoles

qui pourraient contribuer aussi à un spectacle. Xavier Morel porte cette réflexion peut-être sur une idée un peu originale sur laquelle nous reviendrons lorsque cela aura un peu mûri. Donc, il y aura aussi un complément.

Nous votons sur cette subvention. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 7 abstentions. Nous l'adoptons à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

- 2017-040** **Radio associative Bac FM – Attribution d'une subvention**
Adopté à l'unanimité
- 2017-041** **Radio associative – Attribution d'une subvention à Nevers FM**
Adopté à l'unanimité
- 2017-042** **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Prévention Routière**
Adopté à l'unanimité
- 2017-043** **Rétrocession par Nièvre Habitat de l'allée de l'ancienne Maladrerie et intégration dans le domaine public communal**
Adopté à l'unanimité
- 2017-044** **Acquisition foncière pour mise à l'alignement de la Petite rue des Sablons. Classement dans le domaine public communal**
Adopté à l'unanimité
- 2017-045** **Convention d'aménagement de la rue Bovet de Nevers en double sens avec Nièvre Aménagement. Projet de bus à haut niveau de service**
Adopté à l'unanimité

Question du groupe Nevers à Gauche, posée par Mme Fleury

- M. le Maire – Nous avons épuisé l'ordre du jour, si ce n'est une question écrite de Delphine Fleury, à laquelle je répondrai oralement si elle le veut bien. Je précise qu'il n'y aura pas de débat, puisque c'est une question. Il y aura la question et ma réponse, et nous clôturerons le Conseil.
- Mme Fleury – Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je précise que ce n'est pas la question de Delphine Fleury. C'est la question du groupe Nevers à Gauche, en l'occurrence posée par moi.
- M. le Maire – Dont acte. J'ai raccourci les choses, mais vous faites bien de le préciser, et nous avons compris.
- Mme Fleury – Nous avons découvert dans l'édition du *Journal du Centre* du 22 février dernier la décision de la municipalité d'organiser un nouvel événement festif les 26 et 27 mai prochains intitulés « Courir à Nevers » alors que le 26 mai est inscrit au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme l'événement sportif historique de Nevers,

« Les Foulées de Nevers », organisé par l'association neversoise d'athlétisme, l'ASF USON.

Pouvez-vous nous dire les raisons qui ont conduit la municipalité à prendre une telle décision, et les conséquences que cette décision implique pour l'association l'ASF USON.

M. le Maire –

Merci pour votre question à laquelle j'ai déjà répondu dans la presse, et *Le Journal du Centre* aussi, puisqu'il ne s'agit pas qu'une décision seulement de la municipalité de Nevers. Je voudrais rappeler, et vous connaissez fort bien cet événement lorsque vous étiez dans l'équipe majoritaire, pour le soutenir aussi, et vous connaissez notre attachement à tous à ce qui s'appelait jusqu'à présent « Les Foulées de Nevers ».

Simplement, nous avons fait évoluer ces « Foulées » l'an passé. Je rappelle que nous sommes liés par une convention annuelle, qui se termine à la fin de chaque événement entre trois parties, qui sont *Le Journal du Centre*, à l'origine de la manifestation, créée sous l'égide de Pierre Bérégovoy également au titre de la Ville de Nevers, et de l'ASF USON.

Nous avons décidé l'an dernier, et nous sommes trois à porter le projet, avec Centre France, que les « Foulées de Nevers » soient étalées sur un week-end pour faire une manifestation festive de course, pour que les enfants puissent avoir le temps de réaliser leurs courses le vendredi et être accueillis par leurs parents, qui parfois prenaient le départ sans avoir le temps de les voir arriver. Bref, de distinguer les courses enfants, pour permettre aux parents aussi de les encourager tranquillement et de faire leurs courses le lendemain, et aussi de générer de l'hôtellerie, etc., pour les gens qui viennent d'ailleurs. Nous avons aussi acté l'an passé que nous ajoutions une épreuve qui est l'épreuve du semi-marathon, qui a été, pour une première fois, même s'il faut être modeste, plutôt un succès pour une première opération de semi-marathon.

Nous avons décidé de reconduire l'opération cette année, quitte à faire quelques aménagements. Pour tout vous dire, les relations avec certains dirigeants – je ne mets pas tous les bénévoles naturellement dans le même panier – de l'ASF USON sont compliquées depuis quelques années. Pour une épreuve festive qui devrait rassembler tout le monde, et sportive avant tout, c'était devenu un bras de fer, et pas très agréable, avec des propos outranciers qui ont été tenus y compris à mon égard et à l'égard d'autres.

Nous avons fait le constat aussi l'an passé d'un certain nombre de désorganisations, y compris d'utilisation d'équipements qui étaient dévolus à « La Look », puisque nous avons fait « La Look » en continuité. C'est une des raisons aussi pour lesquelles « La Look » n'a pas lieu cette année, compte tenu du comportement de certains responsables de l'ASF USON, qui ont déplacé des équipements qui étaient réservés à « La Look », et qui les ont utilisés sans leur accord.

Deuxièmement, il y a eu des couacs l'an passé, au niveau sécurité, où certains endroits n'étaient pas suffisamment protégés. Il y a eu un départ avancé où certains coureurs n'ont pas pu prendre le départ. Il y a eu, et j'en ai vécu l'expérience, parce que, contrairement à ce que je peux lire ici ou là, je ne fais pas les « Foulées » pour amuser la galerie, je les fais pratiquement depuis qu'elles existent, donc, je ne vais pas arrêter parce que je suis maire. Et donc, il y avait une

moto au départ du semi-marathon ; je ne sais pas comment il n'y a pas eu de blessés, car elle était en plein milieu des coureurs au départ.

Nous avons échangé sur ces difficultés, qui ont été remontées par les réseaux sociaux, et par un grand nombre de Nivernais et de coureurs. Nous avons décidé d'en parler. Nous avons fait un *débriefing* le 26 mai 2016, les trois parties. Et nous avons prévu et fixé une réunion le 2 septembre 2016 entre les trois partenaires, et également « La Look », pour voir de quelle façon nous pourrions développer cette manifestation en 2017. Il n'y avait personne de l'ASF, ni excuse ni présence.

Le 15 septembre 2016, nous avons fait une réunion pour voir si au niveau de l'organisation nous mutualisions avec « La Look » 2017, et le 27 septembre 2016 il y a eu une réunion avec le Comité départemental de la Nièvre, la commission hors stade 58 pour lui exposer en toute transparence les difficultés que nous avons au niveau de l'organisation des « Foulées », les désagréments qui étaient apparus l'an passé, et discuter du projet à venir.

Le 10 octobre 2016, nous avons eu une réunion avec l'ensemble des organisateurs, Ville de Nevers, Centre France, ASF USON, qui a été particulièrement houleuse. C'est-à-dire que, finalement quand on est trois, c'est assez facile de dégager une majorité, et nous étions deux à vouloir conserver le même type d'organisation que l'an passé, quitte à faire quelques évolutions d'horaire, puisque certaines courses étaient parties trop tard le samedi, et que les derniers coureurs étaient arrivés alors qu'il n'y avait plus grand monde. Donc on voulait modifier les horaires, et garder le semi-marathon. L'ASF ne l'entendait pas de cette oreille, et voulait faire un semi-marathon décalé à l'automne, ne voulait plus faire la course sur deux jours, et ramener le tout au premier jour, ne voulait pas se lancer dans les inscriptions internet, alors qu'aujourd'hui il n'y a quasiment aucune course où l'on ne puisse pas s'inscrire par internet, ce qui crée des difficultés et dissuade des gens. Nous avons aussi découvert que l'ASF USON avait déposé dans le dos de ses deux partenaires, le nom « Les Foulées de Nevers », ce qui est quand même, vous en conviendrez, en tant qu'élus de Nevers, assez singulier. Il me semble que le nom de Nevers appartient avant tout à ses habitants et éventuellement à sa ville. Bref, cela n'était pas très sport. Donc, la réunion a été très compliquée. L'ASF USON n'a pas voulu entendre nos arguments, n'a pas voulu en démordre, et a inscrit dans notre dos alors que nous avons dit que si nous n'étions pas entendus, nous ferions autrement, à nouveau l'épreuve, alors que nous n'étions pas d'accord, le même week-end que nous avons prévu pour lancer une nouvelle épreuve, qui s'appelle « Courir à Nevers ».

Voilà les choses, et la façon dont elles se sont passées. Nous avons signé le 16 février 2017 la convention d'organisation « Courir à Nevers » pour sa première édition, et il y a eu effectivement cet article dans *Le Journal du Centre* le 22 février, qui a donné les éléments du contexte.

J'entends bien que cela peut émuvoir certains. Encore une fois, ce choix n'est pas un choix fait de façon irraisonnée et sans raison. Je le regrette, je regrette l'attitude de certains dirigeants de l'ASF, qui m'ont publiquement, et en réunion, insulté – je le dis, il y avait des témoins –. Je ne peux pas, moi, contribuer à l'organisation d'un événement dans une telle ambiance, et dans de telles circonstances. Et constater un refus de toute évolution, voir que les problèmes sont niés, alors que ce n'est pas seulement nous qui les avons dénoncés, mais les participants. Donc, dans l'impossibilité de remettre les choses tranquillement à plat,

nous avons décidé avec Centre France de porter une nouvelle manifestation, et donc « Les Foulées de Nevers » cette année ne se tiendront pas, mais se tiendra « Courir à Nevers » pour sa première édition.

Voilà ma réponse. Je vais lever cette séance du Conseil municipal. Je vous donne rendez-vous en principe, même endroit même heure, le 11 avril prochain.

Bonne soirée. Merci. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 23 h 40.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Denis Thuriot

Mme Charvy

M. Cordier

